

LES 4^E ASSISES DE L'ÉDITION DU SALON DU LIVRE DE GENÈVE

LES ACTES

25, 26, 27 avril 2018 – Centre de congrès de Palexpo, Genève

1^e Assises du livre en Afrique

4^e Assises de l'édition suisse et francophone

Les 4^e Assises de l'édition
du Salon du livre de Genève

Les Actes

Les 4^e Assises de l'édition du Salon du livre de Genève Les Actes

25, 26, 27 avril 2018 – Centre de congrès de Palexpo, Genève

1^e Assises du livre en Afrique
4^e Assises de l'édition suisse et francophone

Mise en page LEN S.A.S. St Ouen - France

Crédits photos, ©Patrick Roy, Salon du livre de Genève 2018

© Les Éditions du Net, 2018

Introduction

La Fondation pour l'Écrit

C'est en 2015 que la Fondation pour l'Écrit du Salon du livre de Genève a créé les Assises de l'édition, volet professionnel organisé en parallèle de la manifestation publique. Lieu d'échanges concrets, ces journées ont pour objectif de saisir les enjeux contemporains auxquels font face les représentants des métiers du livre et de l'édition, ceci dans le but de proposer des pistes de réflexion nouvelles et faciliter le partage d'expériences et de savoirs. Ces journées ont réussi à réunir chaque année quelques 300 professionnels de l'édition suisse, francophone et internationale.

Les 4^e Assises de l'édition ont eu lieu **les 25, 26 et 27 avril 2018** au Centre de congrès de Palexpo. Durant ces trois jours de dialogue et de rencontres, face-à-face, tables rondes, interventions individuelles, ateliers participatifs et moments informels ont été proposés autour de sujets situés au cœur des préoccupations et problématiques des professionnels. Entre évaluation, analyse, comparaison et autocritique, éditeurs, libraires, diffuseurs, auteurs, journalistes, médiateurs experts et dirigeants politiques ont ainsi exprimé et confronté leurs points de vue à l'occasion de ce rendez-vous unique en constante évolution.



Le mercredi 25 avril, les premières Assises du livre en Afrique ont permis aux professionnels et responsables politiques et culturels de l'ensemble du continent, du Maghreb à l'Afrique subsaharienne, en passant par l'Afrique anglophone, de débattre des questions actuelles liées à l'édition et au marché du livre.

Le Salon du livre de Genève fédère depuis de nombreuses années la présence du livre africain, en accueillant depuis 2004 le Salon africain du livre. Profitant du positionnement de Genève comme ville neutre et internationale qui concentre une grande expertise technique, et de la présence acquise des professionnels africains au salon, la Fondation pour l'Écrit a souhaité offrir une plateforme d'expression libre à ces derniers, afin d'aborder de manière pertinente et rigoureuse les développements et mutations de leurs secteurs d'activité. Il s'agissait aussi de mettre en avant le dynamisme de la production éditoriale africaine et dévoiler les efforts de construction et de structuration de la chaîne du livre.

Organisées autour de la thématique **L'édition en Afrique en 2018 : évolutions, défis et perspectives**, les Assises du livre en Afrique ont convié un panel de professionnels et de personnalités officielles, dont le Ministre de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire, Maurice K. Bandaman et le Directeur général de l'ONU, Michael Møller. Hacène Mendjour, sous-directeur des bibliothèques et de la promotion de la lecture publique au Ministère algérien de la Culture, Nizar Ben Saad, directeur du livre au sein du Ministère tunisien des Affaires culturelles, Margaret Jose Ngo Nolga, sous-directrice de l'économie du livre au Ministère des Arts et de la Culture du Cameroun et Ibrahima Lô, directeur du livre au Ministère de la Culture du Sénégal ont dépeint les plans d'action et les mesures nationales de soutien au livre dans chacun de leur pays. Les éditrices et éditeurs africains ont pu échanger sur des sujets transversaux : droits d'auteurs, différences entre anglophonie et francophonie, *success stories* et cartographie des politiques publiques étaient au centre des débats.

Les Assises du livre en Afrique ont également donné la parole à des porteurs de projets innovants susceptibles d'impacter durablement l'édition africaine, et, plus globalement, francophone. Furent présentés à cette occasion la liseuse Adiflor, la Journée du Manuscrit francophone, un projet d'impression à la demande de l'Association nationale des éditeurs du livre du Québec, la plateforme d'édition collaborative Wespr et la bibliothèque numérique Youscribe. Cette journée fut prolongée par un atelier sur les politiques du livre en Afrique subsaharienne et à Madagascar, organisé le vendredi 27 avril par l'Alliance internationale des éditeurs indépendants.

En prélude à cette journée, les participants ont été invités par la Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie à assister à une réception – débat au Palais de Nations Unies, qui a donné lieu à un échange autour du lien entre le livre, la littérature et la Genève internationale.



Les Assises de l'édition suisse et francophone du jeudi 26 avril ont examiné les phénomènes actuels de **concentration, de mutualisation des ressources et de partage des savoirs dans les divers univers du livre** : édition, bibliothèque, librairie en Suisse, en France, au Québec, en Belgique, au Gabon, aux États-Unis. Mettre en commun, réunir les forces, pallier les faiblesses des uns, résister aux Goliath, employer ses compétences au service des autres : le livre n'est pas épargné par les logiques solidaires, collectives et raisonnées. Ne se partagent pas simplement les aspects économiques, ce sont aussi les expériences, les réussites et les conseils que les professionnels peuvent s'apporter. Mutualiser, c'est apprendre à vivre ensemble, pour apporter le bon livre au bon lecteur, dans les meilleures conditions possibles.

Cette journée fut rythmée par une matinée dédiée à deux ateliers participatifs. L'atelier « Quand l'union fait la force : Mutualisation des ressources entre éditeurs » a réuni des professionnels d'horizons divers et représentatifs de l'espace francophone qui ont exposé les outils qu'ils ont mis en place pour amplifier la portée de leurs actions. Que ce soit dans le marketing, la communication, à destination du public, en amont de la chaîne, dans l'impression, tous les intervenants ont choisi d'unir leurs compétences et savoir-faire afin de satisfaire des lectorats de plus en plus exigeants.

Le second atelier « Bibliothèques : Accès, partage et diffusion des savoirs » a tendu le micro à des intervenants aux parcours variés possédant chacun sa conception de la bibliothèque d'aujourd'hui et de demain. Au gré des changements, les bibliothèques, institutions ancrées dans la société, doivent se transformer et s'adapter aux besoins des visiteurs et aux bouleversements induits par la technologie et les nouveaux moyens de communication. Cet atelier a permis de saisir quels mécanismes, quelles méthodes, quelles synergies collaboratives ont été imaginés et concrétisés par les bibliothèques, afin de préserver leur statut de lieux des libertés et d'accès au savoir.

L'après-midi fut placée sous le signe de l'échange et du témoignage à travers des face-à-face entre libraires, éditeurs et auteurs de Suisse, romande et alémanique, et de toute la Francophonie. En 2018, la ville de New York était à l'honneur au Salon du livre de Genève. Cette présence fut l'opportunité de réunir des professionnels américains et de ce fait, amener un regard extérieur et international aux Assises. Patrick Nolan, vice-président de Penguin Books, Barbara Epler, présidente de New Directions Publishing et Christopher Platt, Chief Branch Library Officer de la New York Public Library ont grandement enrichi les débats de leur expérience et de leur vision du marché européen du livre. Cette journée, parrainée par Denis Mollat, président directeur général de la librairie éponyme, a aussi profité de l'expertise de libraires, d'éditeurs, d'auteurs de Suisse, romande et alémanique, de France, de Belgique et du Québec.

La présence de dix libraires de France et de Belgique, conviés pour rencontrer les éditeurs romands et québécois, et par la même occasion, découvrir le Salon et la région, a constitué le point final de ces trois jours d'Assises de l'édition, qui ont su alterner entre réflexion, dialogue fécond et temps de convivialité.

Les Actes des Assises de l'édition regroupent les comptes rendus des débats et des ateliers, les allocutions et discours prononcés ainsi que les présentations des intervenants. La Fondation pour l'Écrit souhaite que ces Actes permettent de mettre en lumière la richesse des échanges et le foisonnement d'idées qui ont marqué ces trois jours, tout comme d'en garder une trace écrite indispensable pour poursuivre le dialogue initié¹.

La Fondation pour l'Écrit vous donne rendez-vous au Salon du livre de Genève du 1^{er} au 5 mai 2019 pour les 5^e Assises de l'édition et remercie tous les intervenants, participants et partenaires pour leur confiance et leur intérêt.

1. Les propos retranscrits ici sont basés sur des interventions orales et n'ont pas fait l'objet d'une validation formelle par leur auteur-e.



PREMIÈRE PARTIE

Synthèses

Les Assises du livre en Afrique : « L'édition en Afrique en 2018 : évolutions, défis et perspectives »

Les Assises du livre en Afrique 2018 ont été consacrées aux évolutions, défis et perspectives de l'édition à travers le continent. Les discussions ont mis en lumière des initiatives à succès, en particulier le rayonnement de maisons d'édition africaines, tout en réfléchissant aux difficultés rencontrées par le secteur dans son développement, aux possibilités offertes par le numérique ou encore aux programmes nationaux d'aide à l'édition.

QUELQUES MAISONS À SUCCÈS

Plusieurs maisons d'édition africaines ont récemment su s'imposer comme des références à l'international. C'est par exemple le cas des éditions barzakh (Algérie), qui ont initialement fait paraître le roman *Meursault contre-enquête*, de Kamel Daoud, republié par Actes Sud avant que le titre ne décroche le Goncourt du premier roman en 2015. Il n'en fallait pas plus pour inciter enfin les maisons d'édition des pays du Nord à s'intéresser à une production culturelle qu'elles ont longtemps dédaignée. On peut citer, parmi les plus remarquées, les éditions Amalion (Sénégal) ou Elyzad (Tunisie), ainsi que Cassava Republic Press (Nigéria), qui a même ouvert un bureau à Londres en 2016, choix motivé par son activité plurilingue. Autant de réussites qui ont mis en avant des noms comme Kaouther Adimi ou Yamen Manai.

UN SECTEUR ÉDITORIAL EN DIFFICULTÉ

Mais il ne faut pas s'y tromper. « Ce ne sont pas des arbres qui cachent la forêt, résume Paulin Koffivi Assem, fondateur d'AGO Média (Togo). Ce sont des oasis dans un désert où il y a beaucoup à faire. » À commencer par l'établissement de statistiques professionnelles ; l'Alliance internationale des éditeurs indépendants (AIEI) a donc lancé une étude, afin de réunir des données qui aideront le secteur à orienter son développement. S'y ajoutent des problèmes de diffusion des ouvrages, non seulement vers les pays du Nord, pour faire connaître les plumes d'Afrique, mais au sein même du continent. Plusieurs acteurs ont constaté au cours de la journée amèrement que les livres ne circulent pas, en raison de barrières douanières ou bancaires, et par

manque de dialogue politique. Enfin, l'accès à la lecture et au livre est un problème persistant dans nombre de pays, condamnant les ouvrages à un marché restreint. Ainsi que le rappelle Maurice Kouakou Bandaman, Ministre ivoirien de la Culture et de la Francophonie : « La scolarisation est l'une des conditions, si ce n'est la condition sine qua non, pour développer une politique du livre. »

LA CRÉATION DE POLITIQUES PUBLIQUES

La situation évolue néanmoins. Outre la curiosité des pays du Nord, les possibilités désormais offertes par le numérique et les efforts de l'AIEI pour instaurer des partenariats entre éditeurs (Nord-Sud ou Sud-Sud), des politiques publiques de soutien à l'édition se développent dans différents pays, à l'image de la Côte d'Ivoire ou du Sénégal, et se renforcent là où elles existaient déjà, comme en Algérie et en Tunisie, qui connaissent un fort accroissement de la production de livres depuis les « révolutions arabes ». Ces politiques se traduisent par des lois cadre imposées à l'activité des métiers du livre, des mesures fiscales et, bien sûr, la création de fonds dédiés. Plusieurs panelistes notent une tendance à structurer les réseaux professionnels, afin de mieux défendre les intérêts de la chaîne du livre. Enfin, en novembre 2017, à Yaoundé, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a réuni éditeurs et gouvernements d'une quarantaine de pays, afin d'améliorer la diffusion des ouvrages africains, en particulier scolaires, par un plan d'action.

Jeudi 26 avril 2018

Assises de l'édition suisse et francophone : « Naître, durer, grandir dans les univers du livre : concentration mutualisation des ressources et partages des savoirs »

Cette deuxième journée d'Assises de l'édition fut consacrée à la mutualisation des ressources et des compétences dans les divers univers du livre. Dans tous les secteurs, les institutions collaborent, se rapprochent, travaillent en réseau pour s'adapter aux changements et aux évolutions des besoins. Ne se partagent pas simplement les aspects économiques : ce sont aussi les expériences, les réussites et les conseils que les professionnels peuvent s'apporter mutuellement. Mutualiser, c'est avant tout apprendre à vivre ensemble, pour apporter le bon livre, au bon lecteur, dans les meilleures conditions possible.

Au cœur de cette journée, des intervenants, issus d'horizons divers, ont exposé, leurs parcours, et les outils qu'ils ont su mettre en place pour amplifier la portée de leurs actions. Que ce soit dans le marketing, la communication, à destination du public, ou en amont de la chaîne, dans l'impression, tous ont choisi de réunir les compétences dont ils disposaient. L'enjeu est simple et crucial : donner aux livres toutes les chances de rencontrer leur public.

DES ÉCHANGES, DES PARTAGES ET UNE MISE EN COMMUN DES SAVOIR-FAIRE DANS TOUTE LA CHAÎNE DU LIVRE

En ouverture de la matinée, Isabelle Falconnier, présidente du Salon du livre de Genève, et Romaine Valterio Barras, directrice de la Médiathèque Valais-Sion, présentent le cas de la collaboration entre la Fondation pour l'Écrit à Genève et la Médiathèque Valais-Sion, qui ont créé ensemble le Festival du livre Suisse à Sion, dont la troisième édition se tiendra fin septembre 2018. Elles rappellent qu'une bonne collaboration repose sur le respect et la valorisation des compétences de chacun. La matinée se poursuit par deux ateliers. Celui consacré à l'édition offre un panorama d'initiatives de mutualisation à travers toute la francophonie, dans des configurations diverses. Qu'il s'agisse de la production (Le Collectif, France), de la présence en salon (Les Insécables et Swiss Independent Publishers en Suisse), l'Association nationale des éditeurs de livres au Québec, de la visibilité auprès des librairies et bibliothèques (Revue québéco-belge « Je

dirais même plus ») ou de la représentation face aux pouvoirs publics (Alliance des éditeurs de l'Afrique centrale), tous les acteurs présents soulignent la nécessité de la proactivité dans la création de nouveaux modèles économiques. Dans le deuxième atelier, il est question des bibliothèques comme espaces interculturels et interlinguistiques, se développant parfois hors du livre papier, afin d'occuper une place toujours plus importante au sein des collectivités et préserver leur statut de lieux des savoirs et de liberté. La bibliothèque est un lieu d'apprentissage, un lieu de rencontre et un lieu de dialogue, et de ce fait constitue une institution démocratique essentielle.

LA SUISSE, LA FRANCOPHONIE ET LES ÉTATS-UNIS : RÉSISTANCE, INDÉPENDANCE ET OUVERTURE

Denis Mollat, président directeur général de la librairie Mollat, ouvre la session de l'après-midi en rappelant la nécessité pour les libraires de développer une stratégie commerçante, d'optimiser les processus de gestion, tout en pérennisant une identité culturelle forte, afin de résister à la concurrence de la vente en ligne. Pascal Vandenberghe (Payot Libraire) et Pierre Coursières (Furet du Nord) défendent l'idée que les grandes enseignes sont confrontées à des difficultés similaires aux librairies indépendantes et proposent également un service de proximité avec leur public. Du côté des maisons d'édition suisses, Tristan Donzé (éditions Torticolis et frères) expose sa ligne éditoriale subjective et engagée pour la diffusion des livres pour tous les budgets, tandis que André Gstettenhofer (Salis Verlag) présente sa maison à la ligne plus claire et définie au niveau du contenu, tout en assurant un engagement politique polymorphe. Barbara Epler évoque le travail de traduction de sa maison new-yorkaise *New Directions*, encore marginal aux États-Unis, et son engagement à faire découvrir des plumes nouvelles et uniques issues de trente-six langues différentes. David Meulemans, président des éditions Aux Forges de Vulcains quant à lui prône une littérature émancipée des genres traditionnels. Il évoque la difficulté qu'il a à vendre les droits de ses ouvrages de fiction, souvent considérés comme « trop français » pour le marché international. Du côté des libraires indépendantes, Audrey Martel parle du travail de proximité « candide et intelligent » de l'Exèdre à Trois-Rivières, tandis que Sylvia L. Strazzeri-Ritton relate l'aventure de Filigranes, la plus grande librairie de Belgique, qui maintient pourtant un esprit indépendant en valorisant les choix de ses libraires et le travail des auteurs. Enfin, Joël Dicker et son éditeur américain Patrick Nolan, vice-président de Penguin Books, racontent la passionnante aventure de la publication de *La Vérité sur l'affaire Harry Quebert* aux États-Unis. Contrairement aux autres traductions, il a fallu adapter le livre pour rendre l'histoire vraisemblable aux yeux du public américain, puisque celle-ci se déroule dans le Maine. La publication a été accompagnée d'une grande campagne publicitaire, surprenante pour un auteur tout à fait inconnu aux États-Unis. Pour autant, les chiffres sont restés inférieurs à ceux réalisés en Europe.

Cette journée a permis de rappeler l'importance des acteurs du livre à un niveau local, qu'il s'agisse des éditeurs ou des libraires, la nécessité de créer des relations de proximité avec le lectorat, et peut-être même, qui sait, partir à la conquête des États-Unis.

DEUXIÈME PARTIE :
MERCREDI 25 AVRIL 2018

**Les Assises du livre en Afrique :
« L'édition en Afrique en 2018 :
évolutions, défis et perspectives »**

*Journée animée par Pascal SCHOUWEY,
journaliste*

Compte rendu

Les Assises du livre en Afrique 2018 ont été consacrées aux évolutions, défis et perspectives de l'édition à travers le continent. Les discussions ont mis en lumière des initiatives à succès, en particulier le rayonnement de maisons d'édition africaines, tout en réfléchissant aux difficultés rencontrées par le secteur dans son développement, aux possibilités offertes par le numérique ou encore aux programmes nationaux d'aide à l'édition. Profitant du positionnement de Genève comme ville neutre et internationale dotée d'une forte concentration d'expertise, les premières Assises du livre en Afrique ont voulu offrir une plateforme d'expression libre et ouverte aux professionnels africains, mais aussi francophones, ceci afin d'aborder les mutations affectant leurs d'activités et dévoiler les efforts de structuration et d'organisation de la chaîne et du marché du livre.



La journée est ouverte par Madame l'Ambassadeur Anne Lugon-Moulin, cheffe de la Division Afrique subsaharienne et Francophonie, Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, partenaire des Assises.

CARTOGRAPHIE DES POLITIQUES PUBLIQUES DU LIVRE EN AFRIQUE :
UN BILAN À MI-PARCOURS

Présentation de la cartographie (page 33) par Laurence Hugues, directrice de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants (AIEI) et Serge Dontchueng Kouam, directeur général des Presses universitaires d'Afrique (Cameroun) et coordinateur du réseau francophone de l'AIEI.

Parmi les difficultés de l'édition africaine figure l'absence de statistiques à même d'orienter le secteur dans son développement, ainsi que la mise sur pied de politiques publiques du livre. En marge de son travail favorisant la mutualisation de projets entre maisons d'édition du Nord et du Sud, l'Alliance internationale des éditeurs indépendants a donc lancé un projet de récolte de données en Afrique subsaharienne et à Madagascar, qui seront cartographiées d'ici à juin 2019. « Les éditeurs effectuent un travail de fourmis, purement bénévole en dehors du soutien d'une fondation privée », souligne Laurence Hugues, directrice de l'AIEI.

Serge D. Kouam, fondateur des Presses universitaires d'Afrique, détaille les premiers résultats de l'étude. Menée sur onze pays, elle a ciblé les professionnels de la chaîne du livre (qui représentent 94 % des réponses obtenues), ainsi que les acteurs institutionnels et gouvernementaux.

Parmi les entraves identifiées au développement de l'édition, on trouve la difficulté d'accéder à l'information publique (malgré un recul de la censure), la concurrence déloyale entre acteurs privés et publics, ou entre acteurs locaux et multinationales, la traçabilité de la bibliographie nationale, le caractère plus « diplômant » que professionnalisant des formations – le Centre africain de formation à l'édition et à la diffusion (CAFED) a fermé il y a deux ans, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) ayant retiré son appui financier –, ou encore le faible cadre réglementaire du droit d'auteur, notamment numérique. Enfin, le soutien financier public aux structures du livre demeure une exception, qu'il s'agisse d'aides à la publication, de mécanismes de prêts spéciaux ou d'achats publics de livres.

Les dispositifs de soutien restent balbutiants, et plus ou moins fonctionnels lorsqu'ils existent. En outre, ils relèvent moins de politiques publiques, qui trouvent leur source dans une réflexion sur un problème identifié, avec des solutions programmatiques évaluables dans le temps, que d'action publique, plus « spontanée », sans étude, ni diagnostic. « Or, résume Serge D. Kouam, une réflexion est une précondition à toute initiative. L'inverse pourrait engendrer beaucoup de dépenses, sans pour autant apporter un résultat efficient. »



Laurence Hugues (AIEI) et Serge Dontchueng Kouam, Presses Universitaires d'Afrique.

SUCCESS STORIES AFRICAINES

*Échange entre Selma Hellal, cofondatrice et codirectrice des éditions barzakh (Algérie)
et Elisabeth Daldoul, fondatrice et directrice des éditions Elyzad (Tunisie)
Animé par Pascal Schouwey*

Les éditions barzakh ont été fondées en 2000 « pour rendre audibles les voix qui émanaient d'Algérie, explique leur fondatrice Selma Hellal. C'était une réponse à une guerre qu'on peine à nommer, un moment où le politique avait écrasé la vie des gens. » Un succès éclatant, qui assoit sa notoriété en 2015, lorsqu'Actes Sud (France) republie le roman *Meursault contre-enquête*, de Kamel Daoud, qui obtiendra le Prix Goncourt du premier roman. Cependant, l'intérêt nouveau que cette aventure fait naître pour la production nord-africaine reste relatif. « La prospection s'est accélérée, mais nous sommes les otages de l'intérêt qu'un éditeur français daignera nous accorder. » Phénomène nouveau, cependant, il a été possible à l'auteure Kaouther Adimi de préserver les droits pour l'Algérie de son roman *Nos richesses*, paru aux éditions du Seuil, afin de les céder à la maison algérienne.

Elisabeth Daldoul, créatrice des éditions Elyzad basées à Tunis, constate que le Sud reste plutôt acheteur de droits que vendeur. La présence de ses livres de fiction en France, elle la doit au constat que la Tunisie était un marché de niche, où l'essai domine, au soin apporté à la fabrication de ses ouvrages et enfin au soutien de librairies indépendantes. Son travail a notamment révélé Yamen Manaï (Prix des Cinq continents en 2017), ce dont elle se félicite d'autant plus qu'elle a fondé sa maison en 2005 dans le but de rapprocher les cultures. « Le regard porté sur le Sud bouge, même si c'est embryonnaire. Les esprits fonctionnent différemment et c'est encourageant. »

Si les deux éditrices se félicitent que la censure n'ait plus guère cours dans leur pays, elles constatent que l'autocensure continue de peser sur la pratique des auteurs. En outre, la prise de conscience que la reconnaissance peut venir d'ailleurs que Paris est lente. Elles déplorent enfin avec vigueur la quasi-impossibilité de diffuser-distribuer leur production vers les autres pays du Sud, en raison de barrières douanières, bancaires et politiques.



Selma Hellal, éditions Barzakh.



Elisabeth Daldoul, éditions Elyzad.

ÉDITION FRANCOPHONE, ÉDITION ANGLOPHONE EN AFRIQUE, REGARDS CROISÉS

*Échange entre Emma Shercliff, directrice des ventes et des droits de Cassava Republic Press (Nigéria)
et Sulaiman Adebawale, directeur général des éditions Amalion (Sénégal)
Animé par Yvan Amar, journaliste RFI*

Fondées en 2009, les éditions sénégalaises Amalion ont d'abord publié des sciences humaines dans une perspective de diffusion du savoir, d'où la nécessité d'utiliser l'anglais, langue de la recherche, avant d'y ajouter la littérature (cinq à dix titres par an). Sulaiman Adebawale, leur directeur, précise qu'aucune note n'explique les spécificités du français et de l'anglais dans leur usage local dans les ouvrages : « C'est important que l'écriture vienne de l'Afrique. Nos produits présentent une diversité, ils ont un point de vue sur le monde. Vis-à-vis de la Chine, des États-Unis ou de la France, nous ne pouvons pas entrer en concurrence sur la quantité, mais nous pouvons le faire sur la qualité. »

Un constat que partage Emma Shercliff, responsable des droits étrangers pour Cassava Republic Press. « Des écrivains basés à Lagos nous envoient des manuscrits mais, le temps que le contrat soit passé, le texte a été modifié parce que l'écrivain a travaillé avec son agent, ce qui nous déçoit beaucoup. Nous pensons au lecteur africain d'abord. » Au Nigéria, l'anglais, langue de l'enseignement, était une évidence pour les fondateurs de la maison, Bibi Bakare-Yusuf et son mari, qui ont misé sur la republication d'auteurs du Nigéria édités au Nord. La maison peut s'enorgueillir de jolis succès, à l'image de *InDependance* : ce roman de Sarah Ladipo Mayinka s'est écoulé à 3,5 millions d'exemplaires lorsqu'il a donné lieu à un examen d'entrée à l'université (le prix d'inscription incluait le livre pour éviter le piratage).

En 2016, la maison a ouvert un bureau à Londres pour faciliter la diffusion et la distribution. « Les livres partent pour l'Afrique du Sud et l'Est africain plus facilement de Londres que d'Abuja », constate Emma Shercliff. Désormais, Cassava Republic Press dispose même d'un distributeur aux États-Unis.

En guise de conclusion, Paulin Koffivi Assem, fondateur de la maison togolaise AGO Média, rappelle que ces *success stories* africaines « ne sont pas des arbres qui cachent la forêt. Ce sont des oasis dans un désert où il y a encore beaucoup à faire. »

DROITS D'AUTEUR : AVANCÉES ET RÉGULATIONS

*Débat entre Benoît Müller, directeur par intérim de la Division de l'infrastructure du droit d'auteur,
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI),
Johary Ravaloson, auteur président des éditions Dodo Vole (Madagascar),
James Taylor, directeur de la liberté de publier et de la communication,
Union internationale des éditeurs (UIE/IPA)
Animé par Nicolas Gary, directeur de la publication, ActuaLitté*

En novembre 2017, à Yaoundé, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a réuni éditeurs et gouvernements d'une quarantaine de pays, afin d'améliorer la circulation des ouvrages africains, en particulier scolaires, par un plan d'action. Celui-ci prévoit d'encourager les partenariats entre éditeurs du Nord et du Sud, qui peinent à se concrétiser, les premiers vendant leurs droits aux seconds trop cher. Conséquence : le prix élevé du livre le rend inaccessible et génère du piratage. Une situation due, selon l'auteur et éditeur Johary Ravaloson, à une méconnaissance par les acteurs du Nord de l'économie du livre du Sud. « Ils ne se rendent pas compte de l'étroitesse des marchés africains. Mille exemplaires vendus à Madagascar, c'est déjà un best-seller. Il leur serait plus simple de travailler avec des maisons d'édition locales. »

Le plan d'action de Yaoundé prévoit également un renforcement et une modernisation du cadre légal portant sur le livre. Benoît Müller, directeur de la Division de l'infrastructure du droit d'auteur à l'OMPI, souligne que « seule une offre légale répondant aux besoins du marché éradiquera le piratage. Dans sa version numérique, ce dernier nécessite un encadrement spécifique, puisque Internet n'a pas de frontières. » L'OMPI s'engage pour aider aux réglementations nationales et internationales du droit d'auteur, ainsi que leur mise en œuvre, dans les pays où ce cadre fait défaut.

Évoqué, le *fair use* fait débat : cette pratique d'origine nord-américaine, soit la consultation partielle d'un ouvrage sans aucun paiement, est principalement rendue possible par Google Books. James Taylo, directeur auprès de l'Union internationale des éditeurs (UIE), estime que « le cadre international prévoit des limites à l'existence de droits d'auteur ; une jurisprudence à ce sujet existe aux États-Unis, qui fonctionne très bien ». Tel n'est pas l'avis de Richard Prieur, directeur général de l'Association nationale des éditeurs de livres du Québec (ANEL), qui déplore que le Canada se soit récemment engagé dans un « massacre du droit d'auteur ». Il en appelle à un mouvement international pour régler la question.

PROJETS INNOVANTS

Quatre projets innovants, susceptibles d'avoir un impact sur l'édition et la lecture en Afrique, mais plus globalement dans l'espace francophone, ont été exposés au cours de la journée.

Le consultant en édition numérique Laurent Catach a présenté une **liseuse francophone** créée par l'association française ADIFLOR. Proposée avec un catalogue préinstallé et extensible, ayant fait l'objet d'une mise en forme – production de fichiers, classification par niveau de lecture, sécurisation – elle a été testée dans des écoles sénégalaises et recherche désormais des partenaires, investisseurs, cadres d'expérimentation et éditeurs.



Laurent Catach, Adiflor.

Juan Pirlot de Corbion a présenté **Youscribe, dont il est le président directeur général**, une bibliothèque numérique sur abonnement, qui compte un million de références. Pensé pour l'Europe, le projet a été réorienté au vu de son potentiel auprès des pouvoirs publics et des entreprises en Afrique, où les circuits du livre sont moins développés. L'Institut universitaire d'Abidjan, par exemple, a acheté 4000 codes d'accès pour les étudiantes et étudiants. Le catalogue compte entre 40'000 et 50'000 titres d'auteurs d'Afrique et reverse 60 % du chiffre d'affaires aux ayants droit.



Juan Pirlot de Corbion, YouScribe.

Olivier Sarrouy, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université de Rennes 2, a dévoilé **la plateforme d'édition collaborative Wespr** qu'il a cofondée, plateforme encore en développement. Celle-ci entend identifier de façon unique et non falsifiable des créations culturelles, afin de rendre visible leur caractère collectif. En reliant le créateur à ses créations, il serait possible de lui assurer une rémunération plus juste, via une cryptomonnaie, ceci pour faire face aux outils numériques qui permettent trop aisément la diffusion ou la réutilisation d'œuvres sans accord préalable.

Enfin, l'éditeur québécois, Gilles Herman a évoqué un projet d'impression à la demande mis en place par le comité numérique de l'ANEL, dont il est un membre actif. Cette production à l'unité, sans entrepôt ni risque financier, nécessite un imprimeur et un distributeur partenaires, mais elle doit s'inscrire dans une démarche collective si on veut peser sur les coûts et permettre un transport mutualisé. Gilles Herman explique que l'effort principal reste alors induit par la diffusion auprès de la clientèle, qui nécessite une réflexion au niveau de la sélection de titres, des marchés visés, des partenariats, du label, notamment.

POLITIQUES NATIONALES DU LIVRE ET MESURES DE SOUTIEN À L'ÉDITION :
ALGÉRIE, TUNISIE ET SÉNÉGAL

Contributions de Messieurs Hacène Mendjour, sous-directeur, sous-direction des bibliothèques et de la promotion de la lecture publique, direction du livre et de la lecture, Ministère de la Culture (Algérie), Nizar Ben Saad, directeur général, Direction générale du livre, Ministère des Affaires culturelles (Tunisie) et Ibrahima Lô, directeur général, Direction générale du livre et de la lecture, Ministère de la Culture (Sénégal)

Hacène Mendjour explique que l'État algérien octroie des subventions culturelles depuis 1997 ; le livre a donc connu un fort développement quantitatif et qualitatif au cours des vingt dernières années. Le programme d'aide à la création littéraire et à l'édition, réservé aux maisons labellisées, a soutenu un nombre croissant de publications (252 titres en 2009, contre 900 en 2012). L'imprimerie a bénéficié indirectement de ce programme d'aide, tandis que le nombre de maisons d'édition a crû en parallèle ; le pays en compte désormais 1382.

En 2015 est entrée en vigueur la loi sur les activités relatives au marché du livre, qui a organisé la profession et institué diverses mesures fiscales et douanières, à caractère incitatif, afin de favoriser le développement du secteur. Elle prévoit notamment l'exonération du papier destiné à l'impression, l'achat de livres aux librairies par les collectivités publiques, la réduction de la TVA pour les journaux et livres, y compris en version numérique, ou encore un taux de taxation diminué pour les entreprises du livre. Enfin, la professionnalisation des acteurs a été renforcée, se réjouit Monsieur Mendjour.



Hacène Mendjour, Direction du livre et de la lecture, Algérie.

En Tunisie, des mesures de soutien sont destinées aux maisons d'édition et aux auteurs depuis les années 1970. Nizar Ben Saad détaillent ces mesures, qui se répartissent en quatre volets : 1. L'acquisition de livres, par le biais d'une commission ad hoc, destinés aux bibliothèques (un budget doublé en 2018) – 2. La subvention au papier d'impression, qui peut atteindre 75 % du coût – 3. La recommandation à l'édition, qui vise à identifier et soutenir la production de livres nécessaires à la bibliographie nationale : les maisons d'édition postulent pour produire les ouvrages inscrits sur une liste annuelle et l'État s'engage à l'achat de 1500 exemplaires – 4. La participation aux foires internationales. Tunis s'apprête par ailleurs à inaugurer sa Cité de la culture et envisage la création d'un Centre national du livre, dans le cadre de la coopération avec la France.

Si une douzaine de textes, lois et réglementations, ont structuré le secteur de l'édition et du livre au Sénégal entre les années 1970 et 1980, textes rendus possibles par la vision de Léopold Sédar Senghor, il a fallu attendre 2013 pour que la volonté de soutenir la chaîne du livre soit réaffirmée. Ibrahima Lô annonce qu'à l'initiative du président Macky Sall, le soutien à l'édition passera prochainement de 570 millions de francs CFA à 1 milliard, dans un pays qui compte une cinquantaine de maisons d'édition. Un nouveau modèle est à l'étude, qui prévoit un soutien quadriennal à une dizaine d'entre elles ; il est également envisagé que l'État prenne une participation mineure dans leur capital. En marge de cette politique, l'encouragement de la lecture via les centres de lecture et d'animation culturelle est appuyé par l'OIF depuis vingt-cinq ans. En outre, un projet de dons de livres a été lancé avec Payot (Suisse) en 2017, amenant 60'000 livres dans les réseaux de lecture publique.



Ibrahima Lô, Direction générale du livre et de la lecture, Sénégal.

ALLOCUTION OFFICIELLE DE S.E.M. MAURICE KOUAKOU BANDAMAN,
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE DE CÔTE D'IVOIRE

Maurice Kouakou Bandaman rappelle (discours page 74) en préambule qu'il avait eu l'opportunité de participer en tant que jeune écrivain au Salon africain du livre à Genève, voilà une vingtaine d'années, grâce aux efforts d'Awa Ndiaye. Il était alors lauréat du Grand Prix littéraire d'Afrique noire.

Le ministre souligne ensuite que le Cameroun, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et d'autres pays ont hérité d'un cadre juridique lié au livre datant des années 1960, après les indépendances. Le livre doit alors soutenir l'éducation et l'alphabétisation : associée au Sénégal et au Togo, la Côte d'Ivoire se procure des manuels scolaires en veillant à ce que les fournisseurs, pour obtenir un mandat de production, s'engagent aussi pour des livres de littérature générale. Le pays dispose alors d'un solide réseau d'édition et de diffusion, complété par des bibliothèques dans les années 1970. Mais les crises successives endommagent le tissu du livre national.

Ces démarches relevaient davantage de l'action publique que d'une politique publique. Celle-ci est désormais sur les rails : votée en juillet 2015, une loi prévoit la réglementation de la profession de libraire par une labellisation, l'obligation pour les institutions publiques de commander des ouvrages aux librairies, et non aux maisons d'édition, enfin l'instigation d'un fonds de développement du livre en soutien à l'édition, la distribution, la promotion, l'acquisition de livres et aux écrivains, à travers des bourses, des résidences et des prix littéraires. Le décret d'application est en cours d'élaboration.

En parallèle se poursuivent le soutien public à une présence ivoirienne aux salons du livre internationaux et la création de bibliothèques dans les écoles. Le ministre se réjouit notamment de la future création de la Bibliothèque de la Renaissance africaine. Néanmoins, il relève également qu'avec un taux de scolarisation d'environ 50 à 60 %, et 20 % seulement d'effectifs accédant au niveau secondaire, « la lecture reste réservée à une élite », ce qui impacte toute la politique du livre. L'éducation doit donc être une priorité et doit être associée à ces développements.



Maurice Kouakou Bandaman, Ministre de la Culture et de la Francophonie, Côte d'Ivoire.

LA SITUATION DU LIVRE AU CAMEROUN ET AU GABON

*Contributions de Margaret Jose NGO NOLGA, sous-directrice de l'économie du livre,
Ministère des Arts et de la Culture (Cameroun)
et Sylvie NTSAME, fondatrice et présidente des éditions Ntsame (Gabon)
et présidente de l'Alliance des éditeurs de l'Afrique centrale
Propos recueillis par Guy CHEVALLEY*

Au Cameroun, le fonds d'aide à la culture compte 1 milliard de francs CFA, tous domaines artistiques confondus. La part dévolue au livre est donc réduite, alors que la demande dans ce secteur se monterait à 800 millions. Au final, selon Margaret Jose Ngo Nolga, le livre bénéficie, avec d'autres fonds spéciaux, d'une aide de 150 millions. Une réflexion s'est donc engagée afin d'élaborer un programme d'aide aux maisons d'édition sur plusieurs années, ainsi qu'une charte et une loi sur le livre, permettant de mieux réglementer la profession d'éditeur, dans laquelle s'engagent beaucoup de personnes non formées, une situation subie et dénoncée par les auteurs.

Enfin, concernant la lecture, le Ministère des Arts et de la Culture, avec l'appui de la coopération française, a mis en place une bibliothèque mobile en 2007 pour apporter la lecture aux jeunes dans les régions reculées.

Sylvie Ntsame explique que l'édition gabonaise, elle, se divise en trois secteurs. D'abord, l'édition institutionnelle, qui a marqué les débuts de l'activité dans le pays et se consacre aux essais ainsi qu'aux travaux de recherches. Elle se finance par les organismes sur lesquels elle s'appuie, mais sa production irrégulière la rend peu visible. Ensuite, l'édition scolaire connaît un monopole d'EDIG (succursale d'Edicef, maison française spécialisée dans le domaine, du groupe Hachette), qui fut la seule structure à répondre à l'appel d'offres du Gabon pour se procurer le matériel scolaire nécessaire après les états généraux de l'éducation nationale en 1983. EDIG a confectionné et diffusé 33 manuels scolaires, écoulés à plusieurs millions d'exemplaires. Troisièmement, l'édition privée connaît des fortunes diverses, le lectorat étant limité à quelques milliers de personnes. Pour tout ou une partie de la production, la survie passe par l'édition à compte d'auteur. En 2010, on recensait pourtant 38 maisons d'édition au Gabon, situation paradoxale lorsqu'on sait que la littérature nationale ne comptait qu'une quarantaine de textes en 1991.

En guise de conclusion des premières Assises du livre en Afrique, Sylvie Ntsame constate que « le livre reste un luxe partout en Afrique, mais particulièrement en Afrique centrale. » Les éditeurs de la région ont donc créé l'Alliance des éditeurs de l'Afrique centrale en 2007, qui s'est fixé différents objectifs : combat contre le piratage et les libraires malhonnêtes, accès au livre scolaire, promotion de la lecture, et circulation de l'information. L'éditrice et auteure gabonaise rappelle enfin que, plus généralement, « tout reste à inventer dans l'édition africaine ».

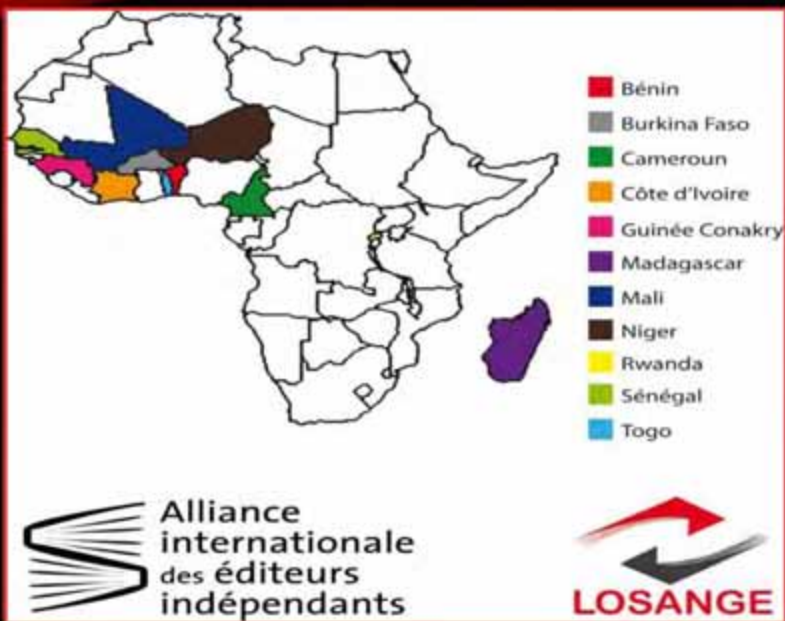
Présentations

CARTOGRAPHIE DES POLITIQUES PUBLIQUES DU LIVRE EN AFRIQUE



CARTOGRAPHIE DES POLITIQUES PUBLIQUES DU LIVRE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

CHAMP GÉOGRAPHIQUE: C'EST LA ZONE SUR LAQUELLE S'ÉTEND L'ACTIVITÉ DE LA RÉCOLTE DES DONNÉES QUI A ICI UNE DIMENSION À LA FOIS RÉGIONALE ET LINGUISTIQUE.



CHAMP DÉMOGRAPHIQUE OU TYPOLOGIE DES CATÉGORIES ENQUÊTÉES

❖ PROFESSIONNELS DE LA CHAÎNE DU LIVRE

- CHAÎNE DU LIVRE (AUTEURS, ÉDITEURS, LIBRAIRES, BIBLIOTHÉCAIRES, ETC.)

❖ INSTITUTIONNELS

- BILATÉRAUX (IF, GOETHE INSTITUTE, ETC.)
- MULTILATÉRAUX (BANQUE MONDIALE, UE, OAPI, ETC.)

❖ ACTEURS GOUVERNEMENTAUX

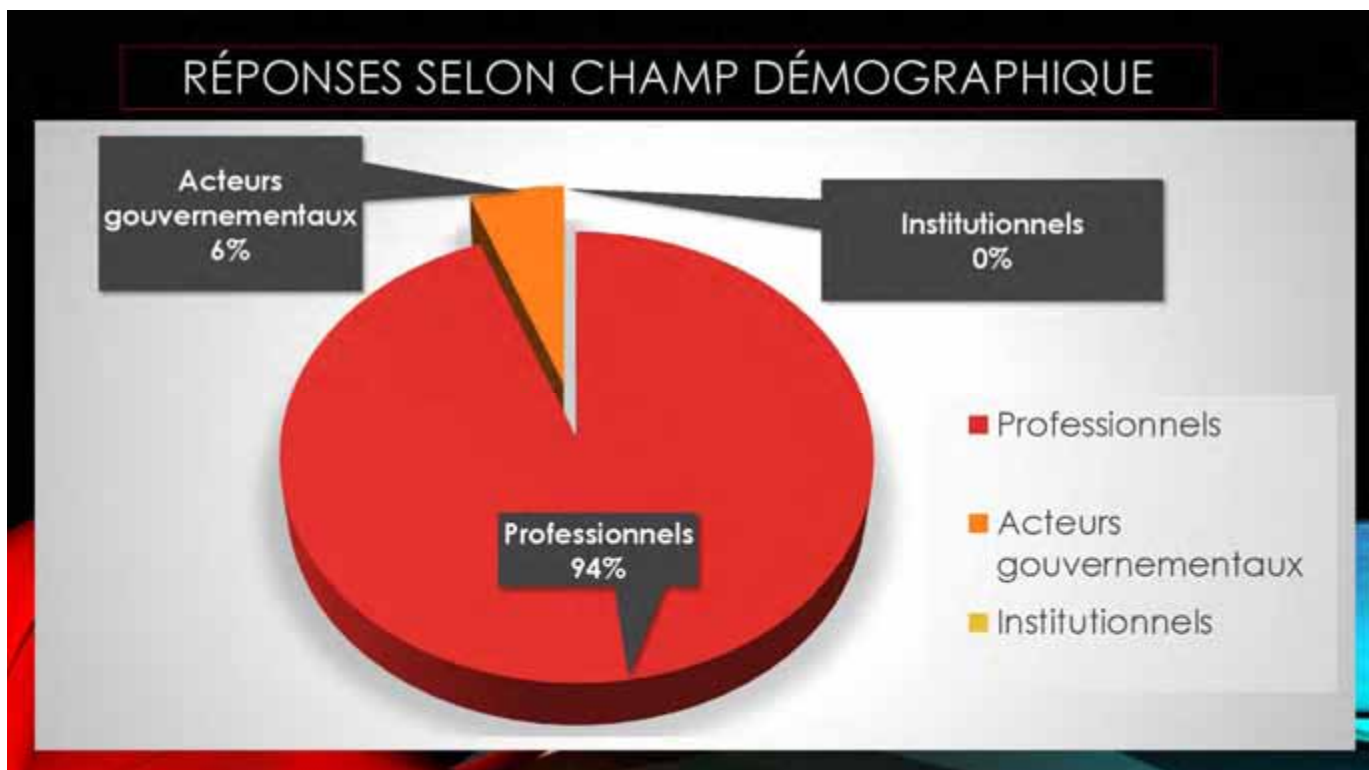
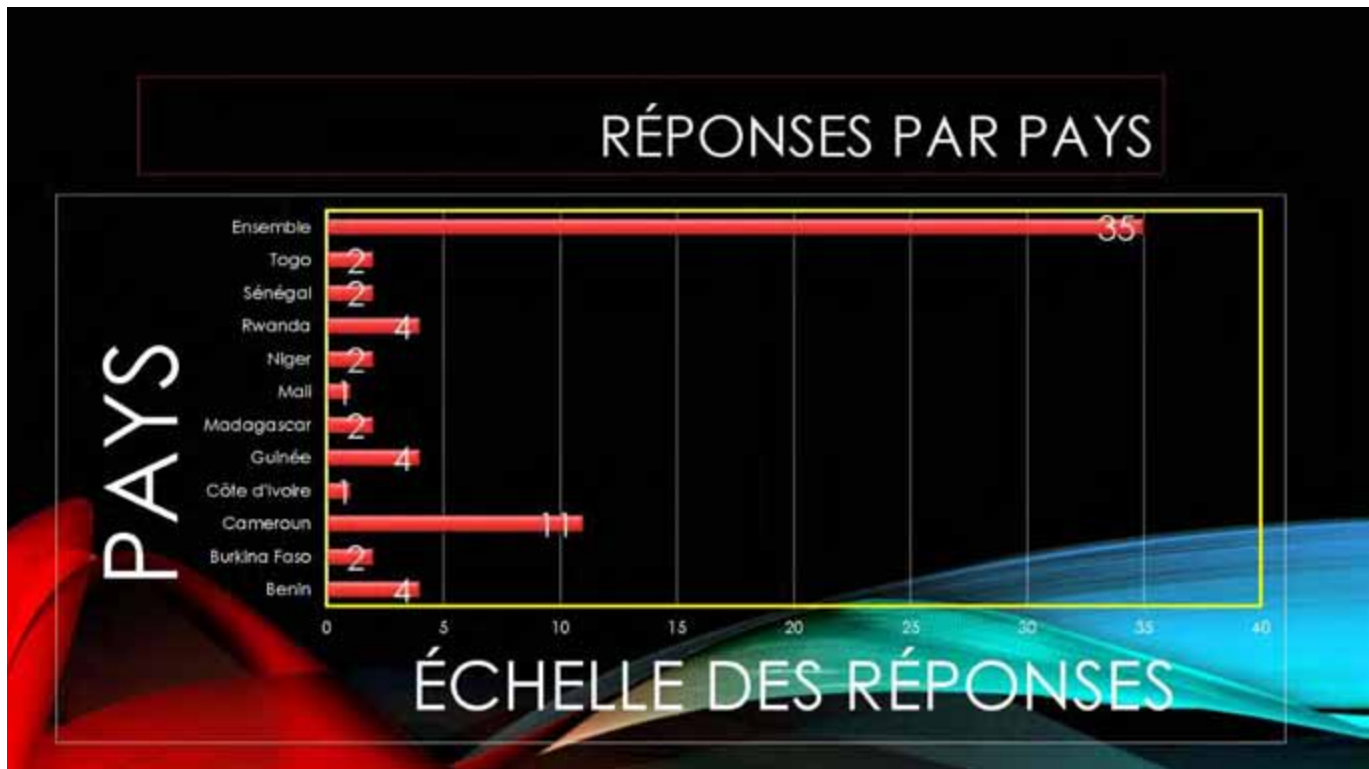
- MINISTÈRES EN CHARGE DU LIVRE ET AUTRES ACTEURS CULTURELS

7 AXES DU QUESTIONNAIRE

1. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBRE ACCÈS À L'INFORMATION
2. POLITIQUES PUBLIQUES DE SOUTIEN AU LIVRE
3. DISPOSITIONS FISCALES ET MESURES DE RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ
4. NORMES INTERNATIONALES ET IDENTIFICATION DU LIVRE
5. ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET STRUCTURATION DU SECTEUR DU LIVRE
6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
7. DONNÉES ET APPRÉCIATIONS QUALITATIVES (QUESTION OUVERTE)

TAUX DE RETOUR

35 RÉPONSES
DE 11 PAYS
SUR 178 ENQUÊTÉS
SOLLICITÉS



1.A LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LE LIBRE ACCÈS À L'INFORMATION

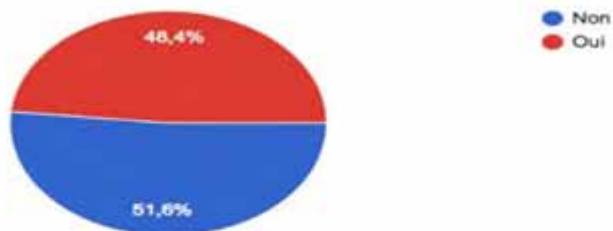
La liberté d'éditer est en nette progrès, même si la censure continue de marquer insidieusement le paysage éditorial;

L'accès à l'information publique demeure une difficulté pour les acteurs de l'édition et de la presse, ce qui inhibe ou freine le potentiel éditorial desdits acteurs.

1. Liberté d'expression et libre accès à l'information

1.1. La publication d'un ouvrage dans votre pays nécessite-t-elle une demande d'autorisation de publier, a priori ou a posteriori (par exemple à travers le dépôt d'un exemplaire auprès d'une instance exécutive ou administrative) ?

31 réponses

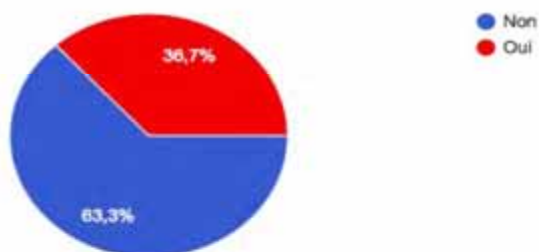


2. POLITIQUES PUBLIQUES DE SOUTIEN AU LIVRE

Le soutien public en termes d'appui financier au développement des structures du livre demeure une exception et souffre d'une faible lisibilité dans sa mise en œuvre, lorsqu'il existe dans certains pays.

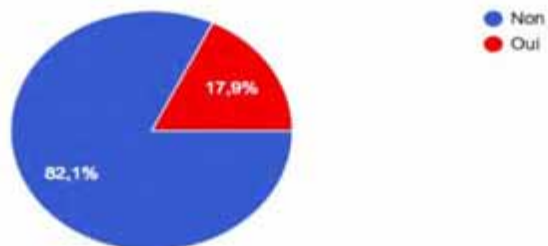
2.6.a. Existe-t-il des mécanismes financiers et des aides pour soutenir le fonctionnement de maisons d'édition de livres papier et/ou numérique avec la participation financière de l'État ?

30 réponses



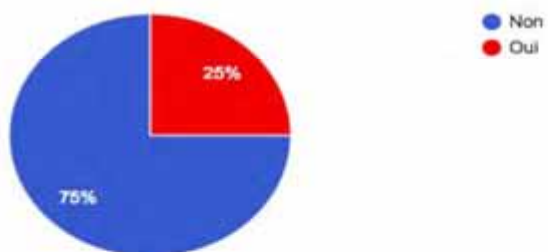
2.6.b. Existe-t-il des mécanismes financiers et des aides pour soutenir le fonctionnement de maisons d'édition de livres papier et/ou numérique à travers les prêts économiques aux entreprises d'édition ?

28 réponses



2.8.e. Existe-t-il des mécanismes financiers et des aides pour soutenir la production de livres papier et numériques à travers des préachats publics de livres ?

24 réponses



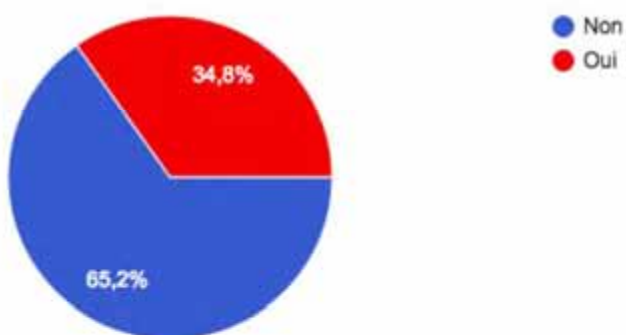
3.DISPOSITIONS FISCALES ET MESURES DE RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ

On peut observer ici qu'une pratique récurrente sous diverses formes de la concurrence déloyale, notamment entre les acteurs privés et publics ou entre les acteurs locaux et les multinationales continue de gêner le développement harmonieux de l'édition dans les pays du champ d'étude.

1.4.a. Existe-t-il des lois garantissant la libre concurrence et/ou réglementant les monopoles dans le secteur du livre?



23 réponses

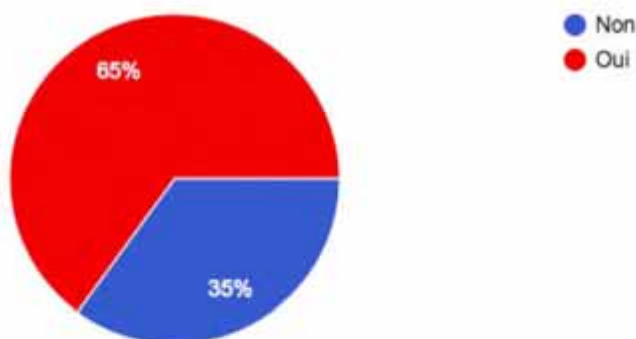


4. NORMES INTERNATIONALES ET IDENTIFICATION DU LIVRE

Dans l'ensemble, les normes internationales sont respectées, mais la traçabilité de la bibliographie nationale reste problématique dans certains pays en raison de l'extraversion des moyens d'identification (plus linguistiques que géographiques).

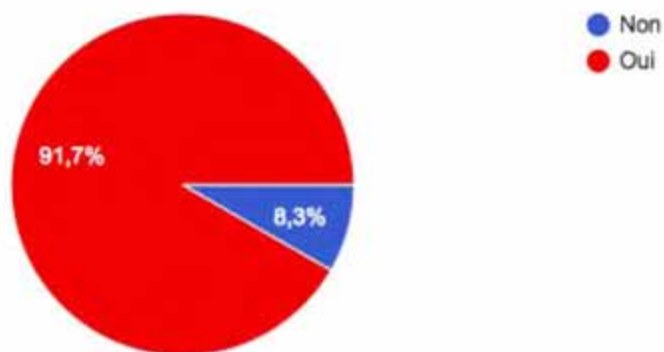
4.2.a. Ces obligations relatives aux données d'identification du livre, s'effectuent-elles par le biais d'une agence nationale dans votre pays ?

20 réponses



4.2.a(bis) Cette agence est-elle un organisme étatique ?

12 réponses



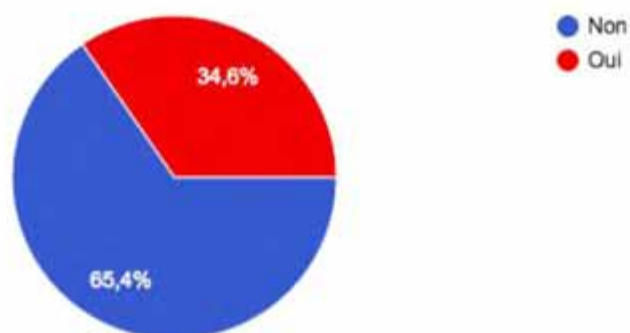
5. ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET STRUCTURATION DU SECTEUR DU LIVRE

La principale observation se rapporte ici aux problématiques d'encadrement en termes de formation aux métiers du livre et de l'édition. Les rares centres de formation qui existent ont une approche plus diplômante que professionnalisante, ce qui se traduit en une pauvre qualité de la main d'œuvre avec des conséquences déplorables sur la qualité des contenus.

5.1.a. Existe-t-il des formations professionnelles dans le secteur de la fabrication du livre et de l'édition ?



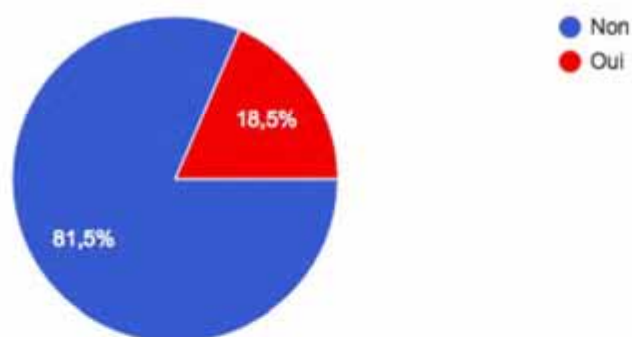
26 réponses



5.1.b. Existe-t-il des formations professionnelles dans le secteur de la commercialisation, de la diffusion et de la distribution, librairie ?



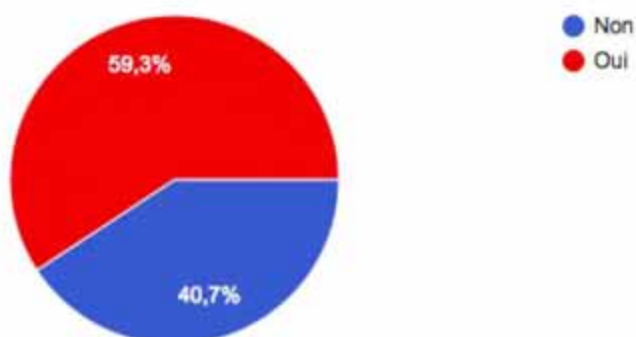
27 réponses



5.1.c. Existe-t-il des formations professionnelles dans le secteur de la lecture publique, de la conservation, bibliothèque ?



27 réponses

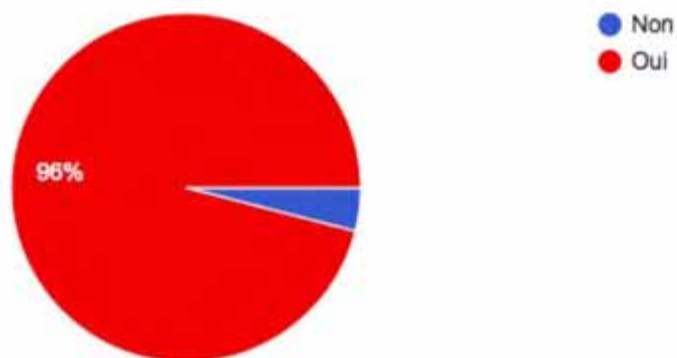


6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il ressort des premiers éléments récoltés qu'il existe une volonté politique de plus en plus affirmée de réglementer la propriété intellectuelle et en particulier la propriété littéraire et artistique; avec une progression avérée de la compréhension des notions de droits moraux et patrimoniaux de la part des professionnels, mais la prise en compte de la dimension numérique laisse apparaître des lacunes importantes de l'ensemble des parties prenantes.

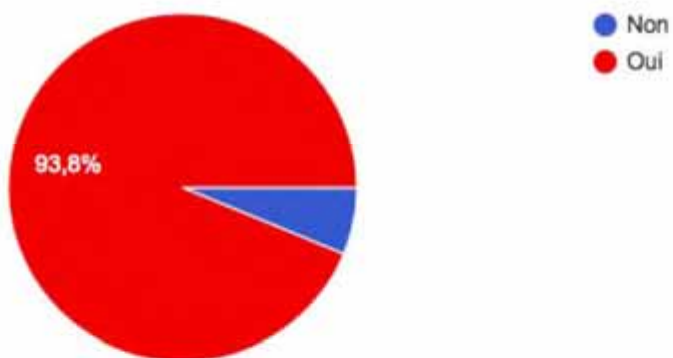
6.1.a. Propriété du droit d'auteur

25 réponses



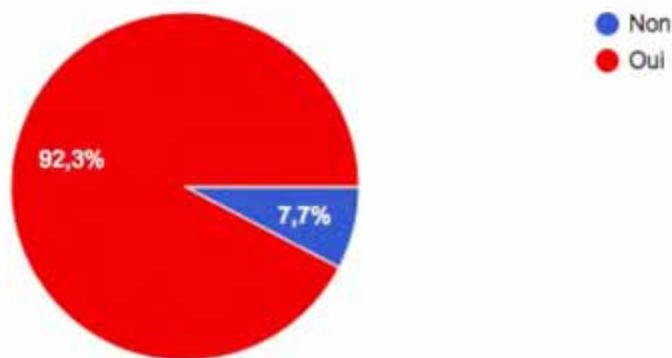
6.1.b. Droits moraux

16 réponses



6.1.c. Droits patrimoniaux

13 réponses

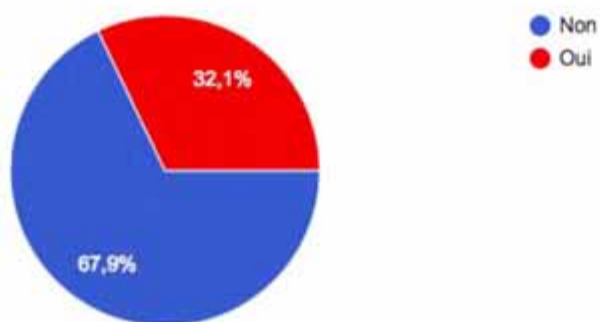


QUE PEUT-ON RETENIR A CE STADE?

- Il existe un embryon de dispositifs plus ou moins fonctionnels qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans une démarche visant à régler un problème dont le livre apparaît comme la solution.
- Ces dispositifs relèvent par conséquent moins de politiques publiques que d'actions publiques.
 - Une politique publique tire sa source dans un problème préalablement identifié au travers d'un diagnostic concerté avec toutes les parties prenantes. Problème pour lequel les solutions exigent une programmation et une implémentation voire une évaluation cohérentes sur la durée.
 - Une action publique découle d'une démarche spontanée dans laquelle le Politique emporte sur l'efficacité. Une action publique ne vise pas forcément à résoudre un problème identifié et constitue généralement une solution en dehors du principal problème.
 - La somme de plusieurs actions publiques ne peut constituer une politique publique dont l'expression présuppose ou nécessite de la cohérence pour la réalisation d'une finalité identifiée. (voir infographie 2.4).
- Or, le défi commun consiste à éviter justement de trouver des solutions en dehors du problème en faisant de la réflexion publique une précondition à l'action publique. Si non, l'inverse pourrait engendrer d'importantes dépenses publiques sans pour autant rapporter un résultat efficace.

2.4. Existe-t-il des observatoires, des enquêtes et des statistiques dans le domaine du livre traditionnel et numérique ?

28 réponses



Par Serge D. Kouam

à Genève le 25 avril 2018

Presses Universitaires d'Afrique

www.aes-pua.com

Yaoundé, Cameroun

Merci de votre aimable attention !

EMMA SHERCLIFF, DIRECTRICE DES VENTES ET DES DROITS DE CASSAVA REPUBLIC PRESS

Salon du livre de Genève 2018

Cassava Republic Press

Emma Shercliff
Sales & Rights Director

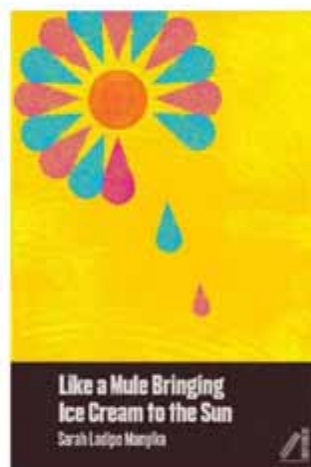
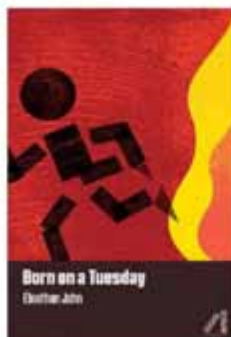


Cassava Republic Press

- Founded in Abuja, Nigeria in 2006
- Bibi Bakare-Yusuf, Co-founder & Publishing Director
- Authors -Teju Cole, Helon Habila & Chigozie Obioma
- Fiction, Non-fiction, Children's, Crime, YA
- Ankara Press – Digital romance imprint
- Scale – 3.5m copies of InDependence (JAMB)
- Expansion to UK/Europe (2016) and USA (2017)
- Rights sold: France, Germany, Spain, Denmark, India



Cassava Republic – literary fiction



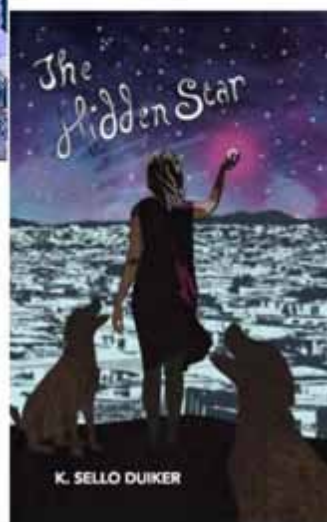
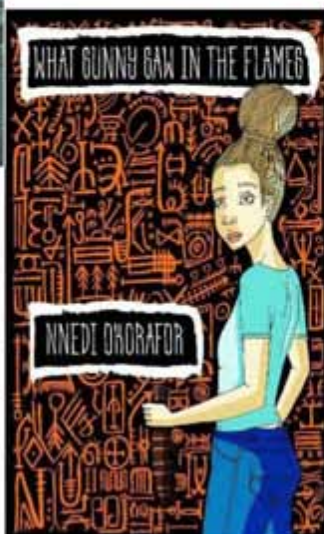
Cassava Crime



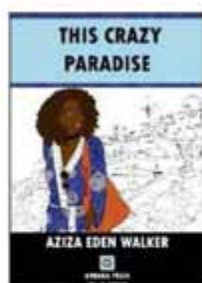
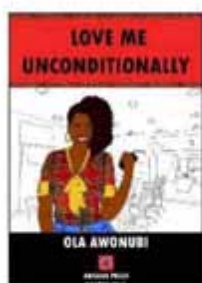
Cassava Children's



Young Adult



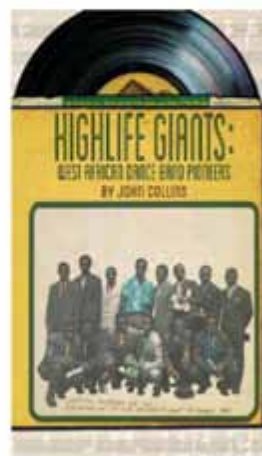
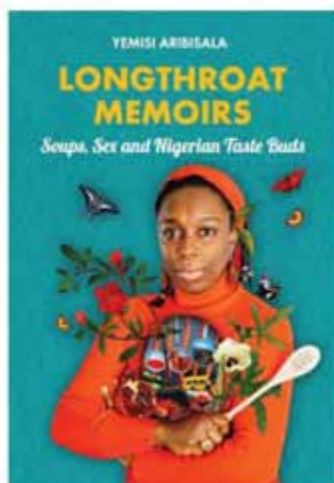
Romance – Ankara Press



ANKARA PRESS
A New Kind of Romance



Non fiction



Prizes

- John Avery Award – winner
- \$100,000 Nigeria Prize for Literature – winner
- Betty Trask (Society of Authors) – winner
- Goldsmiths Prize – shortlisted
- Republic of Consciousness Prize – shortlisted
- Salon du Polar (Pau) – winner



Industry Awards

- IPG Diversity Award – shortlisted 2017, won 2018
- LBF International Excellence Award for Inclusivity – shortlisted 2017, won 2018



Rights sales

- France
- Germany
- Spain & Latin America
- Denmark
- India

Now acquiring rights for
Francophone authors



Festivals & Events



Contact

Emma Shercliff

emma.shercliff@cassavarepublic.biz



www.cassavarepublic.biz

www.ankarapress.com



@cassavarepublic

www.facebook.com/CassavaRepublic

Allocutions

DISCOURS D'OUVERTURE DES DÉBATS DE L'APRÈS-MIDI DES ASSISES DU LIVRE EN AFRIQUE,
HENRI MOJON, PRÉSIDENT DES ÉDITIONS DU NET
ET FONDATEUR DE LA JOURNÉE DU MANUSCRIT FRANCOPHONE

Pour ces premières Assises du livre en Afrique, plusieurs projets innovants vont vous être présentés. Ils sont tous de nature à développer l'édition dans l'espace francophone par l'innovation. Nous espérons que vous vous associerez à ces projets dans vos pays respectifs afin de leur donner ou de renforcer leur dimension internationale et qu'ainsi ils puissent devenir des alternatives crédibles aux plateformes américaines.

Au XX^e siècle, les sciences économiques établissaient que les monopoles freinaient le développement d'une économie. C'est la raison pour laquelle les États-Unis avaient mis en place une législation anti-trust très stricte qu'ils ont mis en œuvre à plusieurs reprises pour démanteler des empires, les deux plus connus étant Rockefeller et ATT.

Aujourd'hui nous devons constater que cette loi n'inquiète pas vraiment les GAFA qui sont pourtant en situation de monopole au regard de leur part de marché supérieure à 90 % dans plusieurs secteurs. Ces positions dominantes sont d'ailleurs régulièrement dénoncées par plusieurs économistes de renom dont le prix Nobel Paul Krugman, bête noire d'Amazon.

Seulement d'autres économistes ont élaboré un nouveau modèle : l'écosystème autour d'une firme pivot. Cette nouvelle théorie développée au milieu des années 90 par James Moore démontrerait que les GAFA sont bénéfiques pour l'économie, car elles accélèrent les innovations et les mettent à la disposition des entreprises de leurs éco systèmes. Accessoirement elles permettent aussi aux États-Unis de renforcer leur domination sur l'économie mondiale et de poursuivre leurs objectifs impérialistes.

Mais revenons à l'économie. Est-ce que Moore a raison ? Est-ce que le leadership de ces entreprises est vraiment le meilleur moyen pour favoriser l'innovation ? Un chercheur français, Pierre Barbaroux, a récemment réalisé une étude sur ARPANET, l'ancêtre de l'Internet. Sa conclusion est opposée au modèle de Moore. En effet, il conclut que ce qui a permis cette innovation majeure qui a changé nos vies a plus été causé par les coopérations informelles entre ses membres que par le rôle de l'Agence centrale mise en place par le gouvernement américain.

Alors, j'ai appelé Monsieur Barbaroux et je lui ai posé une question toute simple : « Que pouvons-nous faire pour développer l'édition francophone en dehors d'Amazon ? » Sa réponse est simple : il faut créer une nouvelle valeur basée sur une innovation et obtenir l'adhésion des autres acteurs de l'édition.

Cet appel téléphonique date d'avant-hier et pourtant c'est exactement ce que nous avons fait avec la Journée du Manuscrit.

Créées en 2010, les Éditions du Net ont développé une plateforme d'édition de livres papier en impression à la demande. Contrairement à Amazon, notre plateforme est ouverte à l'ensemble des acteurs de l'édition : éditeurs, auteurs et libraires. Nous comptons parmi nos clients l'INSEE, la BnF, Chapitre.com, de nombreux éditeurs et 5000 auteurs. Aujourd'hui notre plateforme gère 350'000 livres disponibles pour tous les distributeurs et les libraires.

En 2013, nous avons créé la Journée du Manuscrit Francophone en nous inspirant de la Fête de la Musique. Cette journée, que nous avons fixée le 24 octobre, permet à tous les auteurs de publier gratuitement un livre. Dès la première année cela a été un succès avec 400 livres publiés, de nombreux auteurs étrangers, 50 000 abonnés Facebook. Bref, un vrai buzz. Aussi dès 2014, nous avons étendu cette journée à toute la francophonie en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie et de sa chaîne de télévision, TV5Monde. Notre page Facebook compte plus 700 000 abonnés. En 5 ans, plus de 2000 auteurs ont participé venant de 35 pays. Les auteurs gardent l'intégralité de leurs droits d'auteur et sont libres de signer un contrat d'édition.

De nombreux soutiens se sont agrégés de manière spontanée et informelle :

- des écrivains, citons ceux qui constituent notre jury : Michel Dansel – dont le dernier livre *Le Paris des curieux* sort en mai chez Larousse –, Wilfreid N'Sondé – que je félicite car il reçoit le Prix Kourouma remis lors de ce Salon du livre de Genève pour son livre *Un océan, deux mers, trois continents* paru chez Actes Sud, qui est un chef d'œuvre ;

- des officiels, en premier lieu notre parrain, Maurice Bandaman, Ministre de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire, Malick Ndiaye, alors Ministre de la Culture du Sénégal, Laurent Fabius, alors Ministre des Affaires étrangères, Getachew Endiga, Directeur Général de l'Unesco, Audrey Azoulay, alors Ministre de la Culture et actuellement Directrice Générale de l'Unesco, Jack Lang, Ministre de la Culture à vie et Président de l'Institut du Monde Arabe, enfin le dernier en date et non des moindres Emmanuel Macron, Président de la République Française ;

- des éditeurs avec le soutien du Syndicat National de l'édition française ;

- des libraires francophones qui acceptent de vendre nos livres ;

- nos partenaires Chapitre.com, site vendant des livres dans l'espace francophone, et France Loisirs, Premier Club de lecteurs francophones.

La Journée du Manuscrit Francophone était une première, une innovation dans le monde de l'édition. Un tel succès ne pouvait pas passer inaperçu et Amazon a tout simplement copié la Journée du Manuscrit Francophone en créant les « plumes francophones ». Évidemment, les livres alimentent son écosystème et aucun libraire n'en vendra jamais un seul. De même l'auteur est lié par un contrat d'exclusivité et n'est pas libre de signer un contrat d'édition.

Évidemment, nous pouvons regretter que la Francophonie nous ait retiré son soutien pour l'offrir à Amazon en mettant à sa disposition sa chaîne TV5 Monde, qui pour la troisième année assure la publicité de cet événement et donc, de cette entreprise. Les écrivains fondateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie doivent se retourner dans leurs tombes en voyant cette promotion d'Amazon.

Au début nous étions furieux et nous étions persuadés qu'Amazon allait détruire la Journée du Manuscrit Francophone. Mais finalement, malgré les moyens de promotion incomparables d'Amazon, malgré le soutien de la Francophonie, malgré les nombreux articles presse, la Journée du Manuscrit Francophone a confirmé son succès d'année en année et surtout, elle a battu Amazon.

Pourquoi ? parce que pour Amazon la Francophonie n'est qu'un segment marketing et les « plumes francophones » n'ont ainsi jamais quitté Paris.

Alors que la Journée du Manuscrit s'est transportée à Dakar, Abidjan, Genève et j'ai le plaisir de vous annoncer que la prochaine édition se déroulera à Alger le 24 octobre prochain.

Alors pour en revenir à Messieurs Barbaroux et Moore, j'invite tous les acteurs de l'édition francophone, les institutions et les pouvoirs publics à rejoindre la Journée du Manuscrit Francophone qui, à son petit niveau, participe au développement d'un écosystème du livre indépendant d'une firme pivot, américaine de surcroît.

DISCOURS DE MICHAEL MØLLER,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

Monsieur le Ministre ;
Excellences ;
Mesdames et messieurs ;

C'est un grand plaisir pour moi de me joindre à vous aujourd'hui pour célébrer les cultures littéraires d'Afrique. Je tiens à remercier le Salon du livre de Genève, la Fondation pour l'Écrit, le Ministère suisse des affaires étrangères, et l'Organisation internationale de la Francophonie. Je les remercie non seulement de me donner l'occasion d'échanger avec vous, mais aussi et surtout de nous réunir autour d'une question essentielle.

L'Afrique est l'avenir. L'humanité en revient en quelque sorte à son point de départ : notre espèce a vu le jour en Afrique et c'est l'Afrique qui façonnera notre avenir. Tous les indicateurs le confirment. La démographie : la population africaine du sud du Sahara passera d'un milliard de personnes aujourd'hui à plus de deux milliards en 2050. La croissance économique : selon la Banque mondiale, six des dix économies à la croissance la plus rapide aujourd'hui sont africaines. L'urbanisation : la population urbaine d'Afrique doublera au cours des 25 prochaines années. Et si l'Afrique a un rôle essentiel à jouer dans les enjeux du siècle, il va de soi, à l'ère de la mondialisation, que notre succès collectif dépendra largement du succès de ce continent. La communauté internationale n'atteindra pas les Objectifs de développement durable, et ne concrétisera pas la vision que traduit l'Accord de Paris sur le climat, si les 55 États membres de l'Union africaine ne sont pas pleinement associés à ce qu'elle entreprend.

Pour que nous puissions avancer ensemble, il faut que nous nous comprenions et que nous nous respections les uns les autres, compte tenu des sensibilités de chacun. Malheureusement, les relations sont aujourd'hui inégales. Car si bien des Africains parlent l'anglais, le français, l'arabe ou même le chinois, peu hors du continent apprennent le swahili, l'hausa ou l'amharique. Et si bien des Africains étudient l'histoire européenne, regardent des « telenovelas » brésiliennes et écoutent de la musique américaine, l'inverse est plus rare. Ces déséquilibres montrent notre mauvaise connaissance de l'Afrique. Nous ne connaissons pas l'Afrique parce que nous ne considérons le continent que sous l'angle des « flashs info ». Parce que nous ne prenons pas assez le temps de dialoguer avec des voix africaines, ni d'apprécier les œuvres d'écrivains, d'artistes et de penseurs africains. C'est pour cela que l'événement d'aujourd'hui est si important. La littérature africaine est non seulement le reflet des réalités de 55 sociétés différentes mais aussi une force qui influe sur l'évolution de ces cultures dynamiques. L'élégance, l'intelligence et le verbe de nombreuses plumes africaines est le meilleur antidote aux mythes négatifs qui perdurent à propos d'un continent en pleine résurgence.

C'est pour encourager la compréhension mutuelle que je soutiens la diplomatie culturelle au Palais des Nations, où cinq États africains et l'Union africaine ont organisé des événements culturels en 2017. Ces événements sont essentiels à la diplomatie moderne, puisqu'à l'heure actuelle, tous les grands problèmes sont d'envergure mondiale et exigent une réponse collective. Pour une action collective il nous faut bien sûr la volonté politique avant tout, mais il nous faut aussi l'empathie et la compréhension d'autrui, deux valeurs véhiculées par la diplomatie culturelle. C'est dans ce contexte que je suis fier d'accueillir à la Bibliothèque du Palais des Nations une exposition par l'artiste béninois Georges Adéagbo. Conçue en deux volets pour la Maison Tavel et le Palais, cette exposition explore l'histoire de Genève et son ouverture sur le monde. Je vous invite à la voir au Palais et à la Maison Tavel du 3 mai au 8 juillet.

Les pays africains jouent un rôle essentiel dans l'effort entrepris ici, à Genève, pour trouver des solutions aux problèmes d'aujourd'hui. Leurs positions sont souvent liées, ce qui leur permet d'exercer une influence certaine, surtout dans des domaines prioritaires pour l'Union africaine, tels la paix, les objectifs de développement durable, les droits de l'homme, le commerce, l'aide humanitaire, la participation des femmes aux processus décisionnels, l'éradication de certaines maladies et la promotion des échanges technologiques. On le voit également dans l'élection de Tedros Adhanom Ghebreyesus au poste de directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé.

L'influence grandissante des pays africains est également liée aux prodiges accomplis en Afrique. Dans bien des domaines, les Africains sont des leaders, ce qui dément le mythe d'une Afrique qui ne fait que créer des problèmes. Car en réalité, l'Afrique crée des solutions et contribue au bien commun mondial. L'Afrique contribue à la paix. Cinq des dix pays qui fournissent des contingents les plus importants aux missions de maintien de la paix de l'ONU sont africains. L'Afrique contribue au développement. Tandis que certains remettent en question la valeur de la collaboration économique, les dirigeants africains ont pris, en mars, l'initiative de signer un ambitieux accord de libre-échange continental. L'Afrique protège les plus vulnérables. Tandis que certains bâtissent des murs, l'Ouganda, pour ne citer qu'un exemple, accueille près de 1,4 million de réfugiés et trouve des solutions novatrices pour les loger. L'Afrique – par l'exemple de l'Afrique du Sud – a montré le chemin de la paix et de la réconciliation. En dépit des revers, l'Afrique fait avancer la démocratie, comme l'ont montré récemment le Libéria et la Sierra Leone, où le transfert du pouvoir s'est fait dans la paix.

La collaboration avec cette Afrique dynamique est une priorité pour l'ONU et pour notre Secrétaire général, qui, à peine quatre mois après son entrée en fonction, a signé le premier accord-cadre entre l'ONU et l'Union africaine. Le système onusien collabore étroitement non seulement avec l'Union africaine et ses États membres, mais également avec les organisations sous-régionales, telle la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui a joué, avec l'ONU et l'Union africaine, un rôle clé dans la résolution de la crise récente en Gambie. La

collaboration avec ces organisations facilite nos efforts communs en favorisant la compréhension mutuelle et la conjugaison des avantages comparatifs. Les organisations sous-régionales sont plus près des réalités du terrain, ce qui les rend plus sensibles aux défis et solutions possibles. Nous, acteurs internationaux, avons besoin de partenaires comme eux qui puissent nous aider à mieux comprendre le contexte local. Un effort pour comprendre l'autre commence ici, aujourd'hui, au Salon du livre.

Je vous souhaite de très bonnes discussions. Je vous remercie.

HACÈNE MENDJOUR,
SOUS-DIRECTEUR DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LA PROMOTION DE LA LECTURE PUBLIQUE,
SOUS-DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LA PROMOTION DE LA LECTURE PUBLIQUE,
DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE, MINISTÈRE DE LA CULTURE, ALGÉRIE

Politique culturelle de l'Algérie : mesures incitatives de soutien à l'édition et à la création littéraire

Mesures incitatives

- I. Mesures techniques et pratiques : politique culturelle de soutien à l'édition
- II. Mesures législatives, réglementaires et douanières ;

I. Mesures techniques et pratiques : politique culturelle de soutien à l'édition

Dès le recouvrement de son indépendance, l'État algérien s'est attelé à se réapproprier son identité nationale et son patrimoine culturel sous tous leurs aspects tant dans leur dimension amazigh, arabe africaine et méditerranéenne et ce, après 130 années d'acculturation.

L'État, par le biais du Ministère de la Culture, entre autre, a consenti d'importants efforts pour promouvoir la culture algérienne ; le livre, à l'instar du cinéma et du théâtre, a bénéficié du soutien de l'État par la mise en place des outils juridiques et des moyens financiers pour leur diffusion.

Dans cette optique, le Ministère de la Culture, comme les autres institutions gouvernementales, a mis en place une politique culturelle afin de promouvoir et de préserver le patrimoine algérien dans son ensemble, en mettant en place un cadre réglementaire, ceci en réalisant des projets stratégiques dans le cadre de la mise en valeur de la culture algérienne.

En effet, la promotion de la création littéraire, l'encouragement de la lecture publique, le développement et la promotion de l'édition sont des axes principaux que le Ministère algérien de la Culture a investis. Ainsi, au cours des deux dernières décennies, le livre a connu un bond qualitatif et quantitatif.

Concernant le volet organisationnel, le Ministère de la Culture a mis en place un cadre juridique favorable au développement de différents métiers. Les principaux axes que le Ministère de la Culture a développés ces dernières années sont : le patrimoine, la production cinématographique et l'édition de livres. La loi relative à la protection du patrimoine, publiée en 1998, est un outil qui permet de préserver et de valoriser le patrimoine national dans ses aspects matériels et immatériels. La loi du cinéma, publiée en 2011, régule les activités cinématographiques. Enfin, en 2015, la loi relative aux activités et au marché du livre a apporté un cadre juridique et des mesures incitatives, qui ont permis d'organiser les métiers de la chaîne du livre et de booster le marché du livre.

Dans le cadre de ces Assises, permettez-moi de vous donner un aperçu des efforts déployés par l'État en matière de soutien et de promotion de l'édition nationale.

Depuis 1997, l'État octroi des subventions par le biais du « Fonds national pour la promotion et le développement des arts et lettres ». Ces subventions permettent le financement de projets éditoriaux soumis par les auteurs eux-mêmes ou par les éditeurs. Une attention particulière est accordée à l'émergence de jeunes talents et à la traduction d'œuvres algériennes.

En termes de statistiques, sans compter les éditions privées, le Fonds national a soutenu l'édition, à l'occasion des diverses manifestations culturelles, dont :

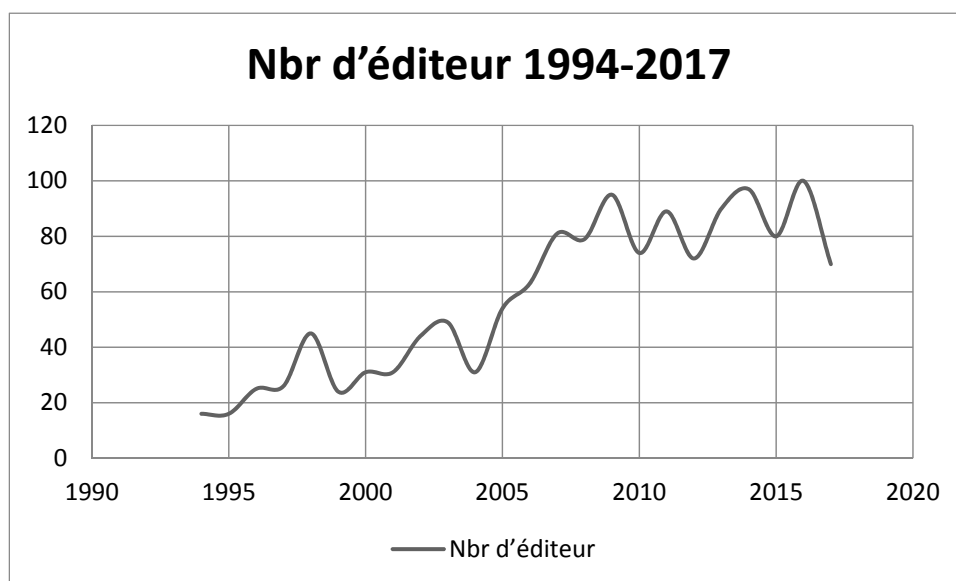
- Alger, Capitale de la culture arabe en 2007 : environ 1200 titres ;
- Programme d'édition de 2008 : environ 898 titres ;
- Programme du Festival panafricain de 2009 : environ 252 (principalement des auteurs africains anglophones, hispanophones et francophones) ;
- Programme d'édition de 2010 : environ 448 titres ;
- Tlemcen Capitale de la culture islamique en 2011 : environ 453 titres ;
- Célébration du 50^e anniversaire de l'indépendance algérienne en 2012 : environ 900 titres ;
- Constantine Capitale de la Culture Arabe en 2015 : environ 339 titres.

Ces programmes éditoriaux, ont permis le développement de la chaîne du livre en Algérie notamment, l'apparition de nouvelles maisons d'édition. De son côté, l'imprimerie a connu une évolution remarquable et a profité indirectement de ce programme d'aide à l'édition et à la création littéraire.

Les chiffres ci-après illustrent ce qui précède :

Année	Nombre d'éditeurs
1994	16
1995	16
1996	25
1997	26
1998	45
1999	24
2000	31
2001	31
2002	44
2003	49

2004	31
2005	54
2006	63
2007	81
2008	79
2009	95
2010	74
2011	89
2012	72
2013	90
2014	97
2015	80
2016	100
2017	70
Total	1382



Évolution par diagramme concernant la création de maisons d'édition durant la période 1994-2017.

Le graphique indique que le nombre de maisons d'édition créées durant la période de mise en place d'un programme d'aide à la création littéraire a permis l'évolution de métier d'édition.

II. Mesures législatives, réglementaires et douanières :

Reprographie : Décret exécutif n° 11-294 du 18 aout 2011 relatif aux modalités de perception et de répartition de la redevance sur les appareils de reprographie. Les sommes perçues au titre de la redevance pour reprographie sont destinées à :

- financer la mise en place et le fonctionnement d'une résidence d'écriture ;
- financer le séjour en résidence d'écriture d'auteurs dont les projets d'écriture sont sélectionnés ;
- soutenir des projets d'auteurs, pour leur permettre de se consacrer pleinement à l'écriture ou à la traduction d'œuvres littéraires de qualité ;
- soutenir des éditions à compte d'auteur d'ouvrages de qualité ;
- soutenir l'édition d'ouvrages de qualité et de vente lente d'auteurs algériens ;
- soutenir la vente en librairie d'ouvrages de qualité et de vente lente d'auteurs algériens ;
- aider les librairies à la constitution d'un stock de démarrage ;
- soutenir la conception, la réalisation et la production de supports de promotion du livre algérien.

Exonération de tous droits et taxes :

- sur les livres et ouvrages importés et destinés à être vendus dans le cadre des festivals, foires et salons du livre, organisés sous l'égide du Ministère de la Culture, ainsi que le livre scolaire et universitaire ;
- en faveur du papier destiné exclusivement à la fabrication et à l'impression du livre. (Art. 14 LFC 2010)

Application du taux réduit de la TVA (7 %) :

- aux livres édités et diffusés en version numérique ;
- aux travaux d'impression réalisés par ou pour le compte des entreprises de presse ;
- aux opérations de vente portant sur les journaux, les publications périodiques et les déchets d'imprimerie ;
- aux opérations de vente portant sur le papier journal en rouleaux ou en feuilles, aux livres brochures et imprimés similaires même sur feuillets isolés, albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier pour enfants.

Convention MC et MTESS :

Une convention a été signée le 22 décembre 2014 entre le Ministère de la Culture et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale afin d'inciter les jeunes à investir dans le domaine de la culture notamment, dans les activités d'édition, d'impression et de la commercialisation du livre. L'investissement est effectué via les aides financières octroyées par l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ).

Quels sont les avantages et impacts de la loi n° 15-13 du 15 juillet 2015 relative aux « Activités et au marché du livre » sur l'investissement dans les métiers du livre

Le développement de la lecture dans les établissements scolaires :

Article 42 : La lecture de livre et la lecture publique doivent être généralisées, aux différents cycles, dans les établissements d'éducation et d'enseignement, et peuvent bénéficier, dans ce cadre du soutien de l'État.

L'impact de l'ouverture du manuel scolaire aux compétences nationales :

L'édition, l'impression et la commercialisation du livre scolaire sont prises en charge par le Ministère de l'Éducation nationale. Ces activités peuvent être ouvertes aux personnes physiques et morales algériennes à condition qu'elles obéissent au principe de l'égal accès à la commande publique (Article 15 de la loi 15-13).

L'impact des achats institutionnels sur la réhabilitation de la librairie :

Nonobstant les dispositions de la législation et de la réglementation relatives aux marchés publics, toute acquisition de livres à un montant minimum fixé par voie réglementaire, à la demande ou pour le compte d'un organisme, d'une institution publique ou d'une collectivité locale doit être effectuée auprès des librairies situées dans la wilaya d'implantation de l'organisme, l'institution ou la collectivité locale auteur de la commande, compte tenu du principe de l'égal accès à la commande publique (Article 27 de la loi 15-13).

L'impact du changement du statut de l'éditeur :

– **Article 18 de la loi 15-13 du 15 Juillet 2015 : « L'édition du livre est une activité de production. »**

Dans la pratique, l'éditeur est le moteur de l'industrie du livre puisqu'il produit des contenus (littéraire, pédagogique, scientifique...) et que, par son activité, il anime l'ensemble de la chaîne du livre (auteurs, imprimeurs, diffuseurs, distributeurs, libraires...).

La loi relative aux activités et au marché du livre modifie radicalement son statut. Ce changement engendre un positionnement fiscal différent et avantageux. En effet, l'Impôt sur le Bénéfice des Sociétés (IBS) pour un producteur, est fixé à 19 %, alors que celui du prestataire est de 25 %.

En changeant de statut, l'éditeur bénéficie d'une réduction de 6 % sur cet impôt. De plus, en tant que producteur, il pourra gérer des stocks de papier et donc, importer la matière première nécessaire à la fabrication de ses ouvrages. À ce titre, en tant que producteur importateur de matières premières destinées à être transformées, ce changement de statut se traduira par une réduction de plus de 20 % des coûts de production avec une répercussion sur le prix de vente du livre au public.

En outre, les textes d'application relatifs à la loi sur le livre permettent aussi :

- la mise en place d'un réseau plus dense de librairies ;
- la professionnalisation des métiers d'édition et de libraires ;
- la régularisation de la commande publique et mise en valeur de l'édition nationale ;
- une meilleure orientation de l'importation du livre ;
- une concurrence loyale ;
- des livres moins chers.

NIZAR BEN SAAD, DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTION GÉNÉRALE DU LIVRE, MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES, TUNISIE

Mesdames, Messieurs, chers homologues, chers confrères, chers présents,

Il est tout d'abord un devoir fort agréable dont je souhaite m'acquitter vis-à-vis de vous qui avez la sollicitude de m'offrir, en ma qualité de représentant du Ministère des Affaires culturelles et de directeur général de la Direction générale du livre, la grande satisfaction de livrer à la réflexion d'un auditoire aussi distingué quelques aspects de notre politique de soutien au livre tunisien et à la lecture.

Aussi, m'est-il agréable de prendre part, à l'occasion du prestigieux Salon du livre de Genève, aux premières Assises du livre en Afrique, dont les conclusions ne manqueront certainement pas de donner une impulsion nouvelle au livre, à l'écriture et à la lecture qui constituent un rempart culturel par excellence contre l'extrémisme et l'obscurantisme.

La Tunisie, terre de culture et de savoir, marquée par les œuvres grandioses de ses figures emblématiques telles qu'Hannibal Barca, Jugurtha, Ibn Khaldoun, Abou el Kacem Chebbi, et j'en oublie, a, depuis son indépendance, choisi d'investir dans le secteur éducationnel et culturel pour pallier le manque manifeste de ses ressources fossiles.

Cultivant l'héritage légué par les civilisations dont elle fut le berceau, la Tunisie a été prématurément convaincue que l'esprit constitue la lumière balisant les voies qui mènent vers le progrès et la modernité.

Dès les premières années de son indépendance, le tiers des dépenses annuelles publiques, a été alloué à l'enseignement public, étendu à toutes les couches sociales et aux régions les plus reculées du pays.

Tous ces choix politiques de l'époque, impulsés par des hommes et femmes d'État d'envergure, particulièrement sensibles aux aspects culturels de par, soit leurs familles, soit par leurs formations académiques, ont participé à asseoir cet ancrage éducationnel et culturel, qui se prolonge tout naturellement jusqu'à nos jours, et ce, indépendamment des gouvernements pré-ou post-révolutionnaires qui se sont succédé.

Ce solide lien générationnel place d'ores et déjà aujourd'hui le Ministère des Affaires culturelles dans une position plus qu'enviable. Il reste un secteur stratégique et pourvoyeur de main-d'œuvre, compte tenu des généreuses dispositions géographiques de la Tunisie, de son histoire millénaire, de son infrastructure moderne et de la richesse de son archétype culturel, matériel et immatériel, empreint d'événements civilisationnels qui ont fortement marqué l'existence du monde méditerranéen, voire au-delà.

Toujours est-il que le tourisme et la culture, qui vont de pair, procurent à notre pays davantage d'atouts stratégiques en vue de mettre en exergue l'extraordinaire patrimoine dont nous disposons pour offrir à tous nos visiteurs et à nos concitoyens un cadre alliant détente, exploration et culture.

Si nous ajoutons à ces atouts majeurs les sacrifices consentis par l'État pour le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et pour le Ministère de l'Éducation, dont les budgets correspondent à 20 % du budget global national.

Ces choix judicieux traduisent dans les faits la conscience du gouvernement tunisien quant à l'acuité de son investissement dans l'école publique, l'enseignement et la culture parce que convaincu que son rendement, à terme, impactera positivement le taux de croissance du pays.

Mesdames, Messieurs,

Outre les mesures d'aide et d'accompagnement prises par le Ministère des Affaires culturelles au profit de différentes activités telles que le cinéma, le théâtre, la musique, la danse, les arts plastiques, l'action culturelle, le patrimoine, les festivals et les manifestations culturelles, etc., des mesures de soutien au livre et à la lecture sont, depuis les années 70, destinées aux éditeurs et écrivains à compte d'auteur.

Ces mesures se répartissent en quatre volets :

1. Acquisitions de livres au prix public affiché (en TTC – le livre n'est pas assujetti à la TVA)
2. Subvention du papier d'impression
3. Recommandation à l'édition
4. Participation aux foires internationales

1. **Les acquisitions par le ministère** s'attribuent aux bénéficiaires, qui en font la demande, par une commission mixte *ad hoc* composée de membres de la Direction des Lettres, de représentants de l'Union des éditeurs, bientôt de la Fédération Tunisienne des Éditeurs, et de représentants de l'Union des écrivains tunisiens. Considérées comme les mesures les plus importantes accordées par le ministère (60 % du budget global alloué aux acquisitions), ces acquisitions, qui constituent un avantage considérable pour les bénéficiaires, sont destinées aux 420 bibliothèques publiques implantées sur tout le territoire pour être consultées par les intéressés.

Au rythme accéléré des publications post-révolution (plus de 1000 titres par an), il a été décidé de passer à trois réunions annuelles de la Commission au lieu de deux. Aussi, le budget alloué a-t-il été doublé afin d'encourager encore davantage l'édition de livres et, par voie de conséquence, la lecture.

2. La subvention du papier, en tant que seconde mesure d'encouragement à la production éditoriale, a été instaurée dans les années 80 en vue de permettre aux éditeurs, exclusion faite ici de l'édition à compte d'auteur, de proposer un prix public abordable aux lectrices et aux lecteurs. S'élevant à hauteur de 75 % du prix du papier utilisé pour l'impression de livres, cette subvention présente un avantage supplémentaire aux éditeurs pour, entre autres, leur permettre de s'ouvrir aux nouveaux auteurs et auteurs désireux de se lancer dans l'écriture dans la langue de leur choix.

3. La recommandation à l'édition, initiée en 1994, vise essentiellement à encourager l'édition d'une certaine catégorie et genre de livre de référence difficile à écouler et dont a besoin notre bibliographie nationale. La direction du livre fixe annuellement le genre de livre à éditer. L'éditeur concerné devra proposer à la Commission son projet détaillé comportant les caractéristiques littéraires et techniques ainsi que le coût estimatif d'impression de 2'500 exemplaires. Une fois le projet accepté par la Commission, le ministère s'engage à acquérir 1'500 exemplaires à un prix de cession égal à trois fois et demi (3,5) le coût d'impression.

4. La participation aux foires internationales

Cette mesure s'inscrit foncièrement dans la politique de promotion du livre culturel tunisien à l'étranger et présente une occasion aux éditeurs et aux écrivains de tisser des liens avec leurs homologues du pays d'accueil en vue de promouvoir des échanges bilatéraux durables. La Tunisie est parfois invitée en tant qu'hôte d'honneur d'une destination spécifique – comme ce fut le cas pour le Canada en 2017. Elle est, ces dernières années, présente au Salon de Paris, de Genève, d'Alger, de Casablanca et dans plusieurs villes des pays arabes.

Pour ces différentes participations, les mesures d'encouragement se matérialisent par la mise à disposition d'un stand à l'éditeur représentant tous ses collègues et désigné par l'Union des éditeurs tunisiens, avec la gratuité d'affrètement de l'équivalent de 1000 kg de livres.

L'éditeur représentant des maisons d'édition tunisiennes aura l'appui et le soutien des membres du ministère chargés de la bonne représentativité de la Tunisie. Ceux-ci, via les ambassades et les attachés culturels accrédités auprès des pays concernés, ne ménagent aucun effort pour faire de l'exposition tunisienne un vecteur de promotion du patrimoine matériel et immatériel du pays.

Mesdames, Messieurs,

Après cet aperçu laconique de la politique d'encouragement du livre et de la lecture en Tunisie, nous voudrions souligner le lancement, en 2017, du programme national baptisé « Cités des Arts et des Lettres », qui œuvre à décentraliser aussi bien le livre que la lecture, constituant ainsi un prélude au doublement du budget attribué au livre par le Ministère des Affaires culturelles dès 2018. Cette année fera incontestablement date en raison de l'inauguration

récente, le 21 mars 2018, du mégaprojet tant attendu par les artistes, les femmes et hommes de culture et les créateurs de tous bords, en l'occurrence celui de la *Cité de la culture*, œuvre-événement, réalisation prestigieuse, fièrement dressée au cœur de la capitale, rivalisant même avec les plus grandes métropoles mondiales de la culture, au bonheur des Tunisiennes et des Tunisiens, dont le prestige s'en trouve d'ores et déjà considérablement élevé.

Dans le même ordre d'idées, d'autres projets sont en voie d'être réalisés, à l'instar de la création de Maisons de culture régionales, où le livre et la lecture auront bien entendu une place privilégiée, outre la création du Centre national du livre, envisagé depuis 2011 dans le cadre de la coopération entre la Tunisie et la France, une commission au sein de la direction des Lettres étant chargée de veiller à tous les détails de sa mise en place prochaine.

Mesdames, Messieurs,

Veillez bien être, vous-mêmes, aussi convaincus que nous que la Tunisie a définitivement choisi d'être pour l'avenir, comme elle le fut par le passé, une terre de savoir, de partage, de rencontre et de conciliation, donc un pays respectueux de ses valeurs pérennes et ayant toujours foi en la culture, matérielle et immatérielle, en tant que fondement de tout projet sociétal tourné vers l'avenir.

Merci de votre attention.

IBRAHIMA LÔ, DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTION GÉNÉRALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE, MINISTÈRE DE LA CULTURE, SÉNÉGAL

L'édition au Sénégal : un point de situation

Je tiens à remercier le Salon du livre de Genève pour l'opportunité offerte au Sénégal de partager son expérience dans le contexte des réflexions présentement conduites sur la thématique de l'édition francophone. Je veux aussi féliciter toutes celles et tous ceux qui interviennent pour ajouter de la valeur à nos échanges. Je souhaite être en mesure de répondre aux interrogations relatives à la situation du Sénégal. Je vais construire ma présentation à partir de 3 angles :

1. Lire l'édition au Sénégal dans la durée
2. Un potentiel de l'édition au Sénégal mais de sérieuses pesanteurs
3. L'édition dans la perspective du « Plan Sénégal Émergent »

1. L'édition au Sénégal dans durée

J'identifie trois repères pour tenter de caractériser l'édition au Sénégal.

D'abord, le Sénégal est connu et reconnu pour et par la qualité de ses Lettres. On aime à parler du pays de Senghor, de Cheikh Anta Diop, de Cheikh Amidou Kane, de Mariama BA ou Aminata Sow Fall. Cette dernière prend d'ailleurs part à la présente édition du Salon du livre Genève. Ensuite, rappelons que Léopold Sédar Senghor avait une claire conscience d'acter pour bâtir un segment éditorial solide au Sénégal et en Afrique. Son ambition correspondait à une conviction forte, voire inébranlable, selon laquelle la culture est au début et à la fin du développement. En troisième lieu, la tenue en 1966 du premier Festival mondial des arts nègres constitua un autre moment fort dans l'expression de la foi de Senghor dans l'importance de l'édition et du livre pour la culture dans son ensemble.

Cette volonté et cette conviction peuvent être illustrées par deux exemples :

Premièrement, la création des Nouvelles Éditions Africaines : l'idée du Président Poète était de bâtir un réseau à partir du Sénégal, comprenant les antennes d'Abidjan pour la Côte d'Ivoire et de Lomé pour le Togo. Ensuite, la détermination de Senghor fut concrétisée par un effort soutenu de structuration et de réorganisation du secteur, qui passa par l'adoption de textes réglementaires entre 1968 et 1980. Au moment du départ de Senghor, le Sénégal disposait d'une bonne armature juridique et réglementaire, en plus d'une pratique éditoriale qui a positivement déteint sur l'espace sous-régional. De tels acquis n'ont malheureusement pas été consolidés et préservés dans les deux décennies qui suivirent : les plans d'ajustement structurel inspirés et imposés par la Banque mondiale, et entretenus par un désintérêt pour la culture, ont durablement affecté l'élan initial imprimé au secteur.

2. Un potentiel, mais de sérieuses pesanteurs

Le potentiel de l'édition au Sénégal peut être décliné à travers 3 variables :

- un engagement étatique fort qui se traduit par la construction d'une direction générale du livre et de la lecture en charge de la politique du livre et de la lecture publique ;
- des écrivains en nombre et globalement disponibles pour maintenir la tradition d'excellence du pays dans le domaine des Lettres ;
- de nombreux éditeurs (une cinquantaine) présents et enclins à produire des ouvrages de qualité sur le marché de la circulation des idées.

Malgré ce potentiel, les contraintes sont réelles. La réorganisation du secteur tarde à se réaliser en raison de l'absence d'une loi sur le livre, bien qu'une commande soit en cours. De plus, la maîtrise de la qualité dans la production est loin d'être effective, à quoi s'ajoute une diffusion inefficace. Les moyens et outils susceptibles d'aider la performance se font encore attendre. Finalement, le recul réel de l'intérêt pour le livre et la lecture n'est pas de nature à accompagner une politique promotion de la production éditoriale nationale.

3. L'édition dans la perspective du « Plan Sénégal Émergent »

Pour renverser la tendance et aménager les bases d'une relance du secteur, deux urgences doivent être adressées en priorité :

- prolonger la vision du Chef de l'État en vue de promouvoir le livre, réinventer le goût de la lecture et construire une citoyenneté au service de la démocratie et du développement durable ;
- créer rapidement les bases d'une industrie culturelle émergente dans le segment de l'édition.

Comment faire face aux défis, ou « du comment ? »

- ne plus offrir du poisson mais apprendre à pêcher ;
- mobiliser des moyens consistants en dotant le fonds d'aide à l'édition d'un milliard de francs sur 5 ans ;
- administrer des Contrats de performance en proposant un modèle de partenariat public-privé. Cela suppose deux préalables : une armature juridique et une vision consensuelle.

Et comment ça marche ?

- apprendre à pêcher par exemple à 40 entrepreneurs ;
 - o 20 éditeurs,
 - o 10 librairies,
 - o 10 imprimeries,
- développer les capacités de 5 associations professionnelles (éditeurs, libraires, bibliothèques) ;

- renforcer le réseau de lecture publique en dotant des moyens et ressources nécessaires :
 - o 8 bibliothèques régionales,
 - o 20 centres de lectures et d’animation culturelle,
- annualiser la Foire internationale du livre et du matériel didactique de Dakar (FILDAK) et/ou le Salon du livre de Dakar ;
- marquer la présence du Sénégal dans les plateformes internationales où se traitent les enjeux de l’édition contemporaine.

Merci pour votre attention.

S.E.M. MAURICE KOUAKOU BANDAMAN,
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE, CÔTE D'IVOIRE

Je voudrais remercier mes collègues Ministres de la Culture présents dans cette salle, ainsi que les organisateurs du Salon du livre de Genève qui ont bien voulu associer le Pavillon des Lettres d'Afrique à leur manifestation.

Après donc la Foire du livre de Bruxelles (en février) et le Salon du livre de Paris (en mars), le Pavillon des Lettres d'Afrique est à Genève, pour témoigner du rôle du livre dans la construction des ponts entre les hommes, entre les peuples, entre les Nations.

Au nom de mon pays, la Côte d'Ivoire, qui assure le leadership de ce pavillon, et au nom de l'ensemble des pays partenaires, je tiens à saluer cette invitation.

La tribune qui nous nous offre aujourd'hui nous invite à porter un regard profond sur le livre dans le monde francophone, et singulièrement sur le livre en Afrique francophone.

Je vais présenter, dans cet exposé, l'essentiel du cadre institutionnel et légal de la politique du livre en Côte d'Ivoire, ainsi que quelques actions promotionnelles.

La Côte d'Ivoire a été indépendante en 1960, sous la houlette du Président Félix Houphouët-Boigny. C'est lui qui a conçu les bases du cadre juridique qui structure notre politique du livre. C'est surtout lui qui, à travers la création de la toute première maison d'édition ivoirienne, a donné du souffle à notre industrie du livre. Cette maison d'édition est le Centre d'édition et de diffusion africaines (CEDA), société d'économie mixte créée en 1961, avec des partenaires français conduits par Hatier. Plus tard, en 1972, il sera créé une 2^e maison d'édition : les Nouvelles Éditions Africaines (NEA) qui avait des bureaux à Abidjan, Dakar et Lomé.

Avec le CEDA et les NEA, l'État ivoirien voulait se doter de maisons d'édition viables, susceptibles de répondre à ses importants besoins en manuels scolaires. Car l'une des priorités était de cette période était la formation des élites naissantes, par l'école. L'une des exigences de la Côte d'Ivoire était que ces deux maisons d'édition, spécialisées dans les manuels scolaires, utilisent une partie de leurs bénéfices pour soutenir l'édition d'ouvrages de littérature générale.

Cet élément juridique majeur, à savoir le financement de la littérature générale par les bénéfices tirés des manuels scolaires, a donné de bons résultats. Il a été une chance pour le livre de Côte d'Ivoire et pour les nombreux détenteurs de manuscrits. Cela a permis un bon dynamisme de la vie littéraire locale.

En effet, très rapidement, le nombre d'auteurs ivoiriens (et aussi africains) a rapidement évolué. Par ailleurs, la critique littéraire s'est aussi développée, rapprochant ainsi le livre du grand public. Dans le même temps, il y a eu un foisonnement de librairies.

Autre avantage : le CEDA et les NEA, par la publication d'ouvrages d'auteurs locaux, restituaient aux lecteurs du continent africain, une grande part de leur imaginaire.

Le cadre juridique lié au livre, conçu dès les premiers moments de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, a également servi de levier à la création du Salon international du livre d'Abidjan (SILA) en 1999.

En effet, sur la base du principe du financement de la littérature générale par les bénéfices tirés de l'édition des manuels scolaires, les éditions CEDA et NEA ont considérablement aidé au financement de ce Salon du livre. Ils en ont été les premiers financiers.

Il faut cependant relever que l'une des grandes faiblesses du livre de Côte d'Ivoire demeure, jusqu'à une date récente, l'absence d'une Loi pour organiser et protéger ce secteur. C'est pourquoi, à ma prise de fonction en 2011, mon Département ministériel a fait de cette Loi une priorité. Avec l'appui fort du Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara, et de l'ensemble des membres du Gouvernement, nous avons obtenu le vote de la Loi portant Industrie du livre en juillet 2015. En 2014, nous avons obtenu le vote de la Loi portant Politique culturelle nationale et de quelques autres Lois sectorielles comme celle portant Industrie du Cinéma.

Je me satisfais de l'existence de la Loi portant Industrie du livre. Elle a mobilisé, pour sa rédaction, plusieurs mois durant, l'ensemble des professionnels du livre de mon pays (éditeurs, écrivains, libraires, bibliothécaires...). Les préoccupations de toutes les composantes de l'industrie du livre ont été prises en compte par cette Loi. Permettez-moi de m'arrêter, à présent, sur certains points importants de cette Loi portant Industrie du livre de mon pays, la Côte d'Ivoire.

La Loi portant Industrie du livre, dont les décrets d'application sont en train d'être analysés par les services compétents, prévoit la création d'un Fonds de développement du livre. Ce Fonds devrait permettre à mon Département ministériel de conduire des actions allant dans le sens de ceux menés par le Centre national du Livre en France.

Ce Fonds sera aussi utilisé pour soutenir les personnes désireuses d'ouvrir des bibliothèques et des librairies dans l'arrière-pays. Il faut savoir que mon pays souffre d'une insuffisance de bibliothèques et de librairies en régions, du fait de facteurs conjugués.

Le Fonds de développement du livre sera également utilisé pour lutter contre le piratage et la contrefaçon des livres. Peut-être ne le savez-vous pas : depuis un moment, le livre fait l'objet de contrefaçon à grande échelle dans de nombreux pays africains. Cela met à mal toute l'industrie locale du livre.

Le Fonds de développement du livre servira également à soutenir les maisons d'édition, pour leur entrée dans le monde du numérique par exemple. Les maisons d'éditions ivoiriennes sont, pour la plupart, toutes jeunes. Dans un monde qui court vers le numérique (plus qu'il

n'avance), elles n'ont pas toujours les moyens d'être dans un état de veille, pour profiter des énergies qu'offrent les technologies nouvelles. Or, demain, les grandes ventes de livres se feront aussi par le biais du numérique. Nous devons donc accompagner ces éditeurs pour leurs programmes numériques.

Autre point important de cette Loi : les auteurs dont les ouvrages sont dans les bibliothèques de lecture publique percevront des indemnités, comme c'est le cas dans certains pays. Ces indemnités seront calculées sur le nombre de sorties annuelles de leurs ouvrages. Elles visent donc à compenser les pertes potentielles des écrivains.

Les spécialistes disent que « lorsqu'un ouvrage est fortement demandé en bibliothèque, cela suppose que son auteur perd de nombreux acheteurs en librairie ». La Loi portant Industrie du livre fait obligation à l'État, et à ses démembrements, de se procurer les livres dans les librairies, c'est-à-dire en bout de chaîne ; pas ailleurs. Par le passé, certaines mauvaises pratiques avaient cours : les structures étatiques s'approvisionnaient, trop souvent, directement auprès des éditeurs ou des imprimeurs, à moindres coûts. Les libraires et les diffuseurs, qui constituent des éléments majeurs de la chaîne du livre, étaient ainsi laissés au bord du chemin : ils perdaient d'énormes sommes d'argent. Avec la nouvelle Loi, toute la chaîne du livre sera désormais alimentée en ressources financières, si l'achat est effectué par l'État.

La politique du livre que nous sommes en train de mettre en place, à travers la Loi portant Industrie du livre, se veut pragmatique et réaliste. Elle sera effectivement réalisée.

Au-delà du cadre juridique, mon département ministériel conduit diverses actions, pour renforcer la relation entre le lecteur et le livre. Au nombre de ces actions, il y a la construction de la grande Bibliothèque d'Abidjan dénommée « Bibliothèque de la Renaissance Africaine ». Cette bibliothèque, à l'architecture et aux équipements modernes, témoignera de la place qu'occupe le livre dans les actions du Gouvernement ivoirien.

Elle sera composée de deux grandes entités :

- la première sera le livre physique ;
- la deuxième sera le livre numérique, pour coller à l'évolution de notre monde et aux technologies constamment nouvelles qui le gouvernent.

Les équipes techniques et l'architecte conseil du Ministère travaillent avec rigueur sur cet important projet. Comme son nom l'indique, la « Bibliothèque de la Renaissance Africaine » témoignera du désir de l'Afrique, à partir de la Côte d'Ivoire, de faire du livre un outil majeur de ses politiques de développement.

Je voudrais, pour terminer cette intervention, vous inviter au prochain Salon international du livre d'Abidjan (SILA) prévu du 16 au 20 mai 2018, avec comme pays à l'honneur les États-Unis. Mes équipes sont sur pied et vous attendent. La Côte d'Ivoire dispose de l'un des salons

du livre les mieux structurés en Afrique du Sud du Sahara. Le SILA, qui est à sa 10^e édition, sera l'occasion pour les professionnels de se faire une idée juste de la vitalité de l'édition et de la fraternité ivoiriennes.

Prenons donc rendez-vous à Abidjan, du 16 au 20 mai.

Je vous remercie pour votre attention.

MARGARET JOSE NGO NOLGA,
SOUS-DIRECTRICE DE L'ÉCONOMIE DU LIVRE,
MINISTÈRE DES ARTS ET DE LA CULTURE, CAMEROUN

Les actions menées par le Gouvernement camerounais dans le secteur du livre

Au Cameroun, les questions liées au livre sont transversales entre les Ministères des Arts et de la Culture, des finances, de l'économie et de la planification, des enseignements de base et secondaires. Cet état de fait rend souvent complexe la mise en œuvre de certaines actions qui demandent au préalable une concertation. Néanmoins, le Ministère des Arts et de la Culture a entrepris plusieurs actions pour accompagner les acteurs et professionnels de la chaîne du livre.

Mais, avant d'y arriver, il est important de signaler que par le Décret n° 2001/389 du 5 décembre 2001, le Président de la République a autorisé la création d'un compte spécial dénommé *Compte d'Affectation Spéciale pour le Soutien de la Politique Culturelle*. Ce compte est destiné à encourager la production littéraire et artistique camerounaise et permet notamment à l'État :

- de subventionner la création et la diffusion des œuvres ;
- de concourir à l'édition ou à la diffusion des œuvres ;
- d'aider à la création ou à la modernisation des organismes de gestion collective ;
- de garantir les prêts consentis par les établissements de crédit ;
- de décerner des prix ;
- d'allouer des secours aux conjoints ou aux descendants des artistes décédés ;
- de contribuer au financement d'organisations de solidarité personnelle.

Ce compte est évalué à 1'000'000'000 FCFA soit 1'538'461 euros, ce qui reste très insuffisant pour répondre positivement à toutes les sollicitations. Par an, le Ministère des Arts et de la Culture reçoit des demandes d'environ 800'000'000 FCFA soit 1'230'769 euros pour le seul domaine de la production littéraire. Bien évidemment, il est difficile de répondre favorablement à toutes les sollicitations au regard de l'enveloppe sus évoquée. À côté de ceci, le Gouvernement a pris comme autre mesure la retenue dans l'inscription des élèves du primaire et du secondaire, une somme de 200 FCFA soit 31 centimes d'euros pour l'équipement des bibliothèques scolaires en documents.

Outre ce compte, le Gouvernement camerounais à travers le Ministère des Arts et de la Culture ne ménage aucun effort pour apporter son appui à l'éclosion de l'industrie du livre. Ainsi :

Dans le domaine de la formation :

– Depuis près de 25 ans, l'École Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC) de Yaoundé forme chaque année des éditeurs et graphistes, prêts pour le marché de l'emploi. À ce jour, on peut estimer à plus de 1500 éditeurs formés.

Dans le domaine de l'accompagnement :

- le Ministère des Arts et de la Culture, à travers le Compte d'Affectation spéciale finance les déplacements des éditeurs et auteurs camerounais pour leur participation dans les différentes foires et salons du livre internationaux ;
- l'acquisition des livres auprès des libraires pour les bibliothèques du réseau national des bibliothèques ;
- l'élaboration du projet de programme de soutien à l'édition en cours en étude dans les services du Premier ministre. Au regard de la forte sollicitation dans le seul secteur du livre, il est clair que la subvention du Compte d'affectation ne peut pas apporter les réponses attendues par les acteurs d'où ce projet de soutien additionnel ;
- l'organisation des séances d'échanges sur le secteur du livre avec les différents acteurs.

Dans le domaine de la lecture publique :

- La mise en circulation en 2016 dans huit localités de la région du centre, d'une bibliothèque mobile (bibliobus). Il s'agit à travers cette action de rapprocher le livre des populations, surtout de celles des zones péri-urbaines qui n'ont pas l'opportunité d'être en contact avec une bibliothèque. Cette initiative connaît un énorme succès au regard non seulement de l'engouement constatée des populations, mais aussi des différentes sollicitations d'accueillir le bibliobus par d'autres localités. Dans ce sens, il est prévu de doter chacune des dix régions du pays d'au moins un bibliobus.

Dans le domaine de la réglementation :

- L'élaboration de la charte du livre qui est ensemble de dispositions réglementaires organisant toutes la chaîne du livre au Cameroun.

SYLVIE NTSAME,
FONDATRICE ET PRÉSIDENTE DES ÉDITIONS NTSAME
ET PRÉSIDENTE DE L'ALLIANCE DES ÉDITEURS DE L'AFRIQUE CENTRALE

L'édition en Afrique centrale : quel avenir ?

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Avant de parler de l'édition en Afrique centrale, j'aimerais d'abord évoquer le cas spécifique de mon pays où l'édition, comme la littérature qu'elle est censée accompagner, a eu du mal à prendre son envol. À l'aube des années 90 par exemple, la littérature gabonaise ne comptait pas plus d'une trentaine de titres, publications souvent faites à compte d'auteur par des imprimeurs qui n'avaient aucune compétence en matière d'édition de livres.

Pourtant, malgré ce contexte de raréfaction de la production intellectuelle et littéraire, on voit émerger quelques maisons d'édition, souvent le fait d'expatriés occidentaux passionnés de littérature ou de la chose culturelle. Ainsi, sur les quarante-neuf textes dénombrés en 1991 lors de la confection du dossier sur la littérature gabonaise publié par la revue *Notre librairie*, quatorze textes étaient publiés localement, non pas par des maisons d'édition, mais par le Ministère de l'Éducation nationale (sept textes) et Multipress, dont la raison sociale est l'imprimerie, et non l'édition (six textes). Les éditions Paul Bory, du nom d'un coopérant français ayant résidé au Gabon dans les années 60-70, peuvent être considérées comme la première maison d'édition gabonaise créée en 1970.

Le site des éditions Raponda Walker dénombrait, au début des années 2010, trente-huit maisons d'édition présentes au Gabon, ce qui peut paraître colossal, au regard de l'étroitesse de ce marché. Le lectorat gabonais est en effet étrié. Les maisons d'édition n'ont pratiquement aucun débouché en dehors des frontières nationales. Chacun des pays environnants, de langue francophone, a ses propres maisons d'édition. La réalité éditoriale au Gabon est si contrastée qu'elle ne peut manquer de surprendre l'observateur étranger qui voudrait comprendre les raisons d'être ou les motivations des maisons d'édition implantées sur le sol national. Le nombre et la quantité de textes produits sont si différents d'un éditeur à l'autre qu'on se croirait sur des planètes différentes. Entre une édition presque institutionnelle comme Edig, spécialisée dans les manuels scolaires, et une édition privée comme Africa diffusion, qui ne comptabilise à ce jour qu'un seul texte au tirage modeste, le fossé est énorme. Pourquoi une telle disparité ?

Trois catégories d'éditeurs se rencontrent au Gabon : l'édition institutionnelle, l'édition scolaire et l'édition privée.

1. L'édition institutionnelle

Même si elle n'est pas la première forme d'édition au Gabon, elle a marqué les débuts de l'entreprise éditoriale dans notre pays où elle continue à jouer un rôle non négligeable dans certains types de production livresque, notamment l'essai. Devant la faiblesse de la production littéraire au Gabon, le Ministère de l'Éducation nationale avait dû offrir aux écrivains, dans les années 1975, un espace de production au sein de l'une de ses entités : l'Institut Pédagogique National (IPN). Les textes étaient en réalité des tapuscrits et n'avaient pas de numéro ISBN. Il s'agissait d'encourager tous ceux qui se sentaient une âme d'écrivain pour être connus du grand public. Certains de nos premiers écrivains n'ont pu parvenir à la postérité que grâce à ce créneau : Ndouna Dépénau, Haubam Bidzo, Moïse Nkoghe-Mvé, Walker Deemin, notamment. D'autres textes seront estampillés « Ministère de l'Éducation Nationale », et non plus « Institut Pédagogique National ». La première anthologie de la littérature gabonaise aura ainsi comme coéditeurs, le Ministère de l'Éducation nationale et un éditeur québécois, Beauchemin.

Mais l'édition institutionnelle fut et reste beaucoup plus active dans le domaine de la recherche. Déjà en 1960, naissaient les éditions de l'ORSTOM pour diffuser les travaux des chercheurs, surtout occidentaux, qui effectuaient leurs recherches sur le Gabon. Financé par le gouvernement français, l'ORSTOM a pu éditer ainsi des textes sur les pratiques culturelles de certains peuples du Gabon. Et aujourd'hui encore, on voit l'effort fait par nos universités et instituts de recherche pour éditer, puis diffuser les travaux des chercheurs et enseignants. Les Presses Universitaires du Gabon, les éditions du CENAREST, les éditions de l'IRSH, les éditions du CICIBA, les éditions CUI-Gabon de la chaire UNESCO « Interculturalité », les éditions du CERGP, les éditions du LUTO, ECOFAC Gabon, rendent compte de cet effort de produire, diffuser et vulgariser les travaux des chercheurs universitaires appartenant à ces institutions. Avec des parutions irrégulières, elles sont les témoins d'une activité scientifique au sein de ces structures de recherche et du désir de ces institutions de les faire connaître au grand public. Mais ce sont parfois des publications bien éphémères qui dépassent rarement les cinq parutions. Ce qui rend ces éditions moins connues à l'extérieur et même à l'intérieur du pays.

2. L'édition scolaire

Une seule maison d'édition a le monopole de l'édition scolaire au Gabon : EDIG, pour les Éditions Gabonaises, succursale d'Edicef, maison d'édition française spécialisée dans l'édition scolaire. Après les États généraux de l'Éducation nationale de décembre 1983, il apparaissait urgent de mettre en place une collection de manuels scolaires spécifiquement adaptés au Gabon et fournis gratuitement aux élèves. Ces manuels devaient être élaborés en partenariat avec l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique (INRAP). Trois éditeurs étrangers, de langue francophone, furent alors contactés. Seul EDICEF, du groupe Hachette, répondit favorablement à l'appel lancé à l'époque. C'est ainsi que naquirent, en 1987, Les Éditions Gabonaises (EDIG), partenariat d'édition entre EDICEF et l'INRAP, MULTIPRESS se chargeant de l'impression et de la logistique. Société anonyme suffisamment structurée pour avoir un conseil d'administration et des administrateurs représentant les partenaires techniques et éditoriaux,

EDIG a confectionné et diffusé trente-trois manuels scolaires, principalement pour le primaire, son incursion dans le secondaire se limitant au manuel d'éducation civique utilisé dans les classes du premier cycle. Depuis l'adoption de l'Approche par les compétences de base (APC) en 2005, c'est plus d'un million de manuels « Super » qui ont été confectionnés par EDIG.

3. L'édition privée

Ils connaissent des fortunes diverses, les éditeurs privés en Afrique. Devant faire face à un public restreint, parce que le livre reste toujours un luxe dans ce vaste continent, et plus spécifiquement encore dans les pays d'Afrique centrale, les maisons d'édition doivent leur survie à diverses opérations de bricolage. L'une de ces manœuvres de survie est la participation aux frais d'édition par les auteurs. Certaines maisons ne publient qu'à compte d'auteur, tandis que d'autres distinguent une catégorie de textes qui seront publiés à compte d'éditeur, et une autre à compte d'auteur.

Au Gabon, où le public lecteur est nécessairement restreint du fait de la faible densité de la population, les éditeurs doivent redoubler d'ingéniosité dans un environnement où la concurrence devient chaque jour plus féroce. De deux éditeurs en 1970 (ORSTOM, 1960 et Bory, 1970), ils sont aujourd'hui un peu plus de quarante (trente-huit en 2011, si l'on en croit le frère Hubert Guerineau, le fondateur des éditions Raponda Walker) à se partager un public de quelques milliers de lecteurs. Ne tirent véritablement leur épingle du jeu, que ceux qui déploient un trésor d'ingéniosité pour réduire les coûts de production et toucher un public cible particulier. Et le plus important de ce public, c'est le public scolaire. Mais comment faire pour y accéder, quand l'État lui-même a suscité ou créé un éditeur quasi institutionnel pour produire les manuels scolaires ? Il reste les œuvres étudiées dans les lycées et collèges. Ces œuvres, malheureusement, sont en grande partie étrangères, et donc produites par des maisons d'édition installées hors du Gabon. D'où la nécessité de publier des œuvres gabonaises susceptibles d'être mises au programme dans les lycées et collèges. C'est donc à qui dénichera la perle rare dans un quasi désert d'écriture – si nous nous en tenons au nombre et à la qualité des manuscrits reçus par les éditeurs.

C'est pour cela qu'ils sont rares, les éditeurs qui ont dépassé dix textes édités. Les tirages oscillent souvent entre cent et trois cents exemplaires. À peine de quoi entrer dans les coûts de production. Or, contrairement aux éditions institutionnelles qui comptent sur les fonds des institutions sur lesquelles elles sont adossées, les éditeurs privés doivent eux-mêmes trouver les fonds nécessaires à leur fonctionnement. Ce qui justifie le recours presque obligatoire à la participation financière des auteurs aux frais de publication. Deux maisons d'édition, avec des stratégies différentes, semblent tirer leur épingle du jeu.

Créées en 1996, avec aujourd'hui une centaine de textes publiés, les éditions Raponda Walker est l'une des plus grosses maisons d'édition privées du Gabon. Construite autour et à partir de l'œuvre de Monseigneur André Raponda Walker, la maison s'est constituée en une fondation à but non lucratif, ce qui lui permet de récolter des dons pour son développement.

Ce qui, du même coup, l'empêche de faire des bénéfices sur ses activités éditoriales. La reconnaissance d'utilité publique dont elle bénéficie de la part des pouvoirs publics lui donne accès aux subventions de l'État sur certaines publications présentant un intérêt public. Ce n'est pas, du reste, une anomalie dans le monde éditorial : les éditions Gallimard, grâce à leur collection « Continents noirs », bénéficient de subventions du Ministère français de la Coopération.

Parce qu'elles ne peuvent ni ne doivent faire de bénéfices, les éditions Raponda Walker ne vendent pour leur compte que le nombre d'exemplaires susceptibles de couvrir les frais d'imprimerie. Le principe du travail étant le bénévolat, ils n'assument aucune charge salariale. Les droits d'auteur sont versés sous forme de livres aux auteurs. À charge pour eux de les vendre et d'en tirer bénéfice. Ceci est valable aussi bien pour ceux qui publient à compte d'éditeur que pour ceux qui publient à compte d'auteur. Pour amoindrir les frais de production, l'édition a dû proposer plusieurs formules de contrat, cinq au total, tournant autour des deux formules connues par le monde de l'édition : la publication à compte d'éditeur et la publication à compte d'auteur.

L'autre maison d'édition privée que je peux citer en exemple, c'est celle que je préside et que j'ai eu l'honneur de créer en janvier 2010 : les éditions Ntsame. En huit années d'existence, nous avons à notre compteur plus de cent cinquante publications. C'est une prouesse que peu d'éditeurs africains peuvent réaliser. Cela, à cause principalement d'un bon investissement de départ qui nous a permis d'être propriétaire de l'outil de production. Seule maison d'édition au Gabon à posséder sa propre imprimerie, les éditions Ntsame font de l'impression numérique, ce qui explique la rapidité et la fréquence de ses tirages.

En prenant enseignement des défaillances des autres maisons d'édition africaines, les éditions Ntsame mettent un point d'honneur à payer les droits d'auteur aux ayants droit. Ce qui n'est pas le moindre des mérites de cette maison d'édition créée il y a seulement huit ans. Le seul contrat qu'elle propose à ses auteurs est l'édition à compte d'éditeur. Toutefois, étant détentrice de ses moyens de production, elle peut accompagner une catégorie d'auteurs qui souhaite, bénéficier de son appui technique.

À l'heure actuelle, les éditions Ntsame sont présentes dans les segments de la fiction (romans, poésie, théâtre, épopée, contes...), des essais, des livres jeunesse, des manuels scolaires, du préprimaire et du primaire. Avec l'appui scientifique d'un centre de recherche de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Omar Bongo de Libreville, les éditions Ntsame financent et éditent une revue scientifique *Humanités gabonaises*. Reconnue par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), cette revue semestrielle et pluridisciplinaire reçoit et publie les articles de tous les universitaires d'Afrique noire francophone : Gabon, Congo, Cameroun, Tchad, Bénin, Togo, Sénégal, Côte d'Ivoire.

Comme on le voit, des stratégies restent à imaginer en ce qui concerne l'édition africaine. Regroupement monopolistique, association d'édition, participation à l'édition de manuels scolaires. Tout reste à inventer dans le monde de l'édition africaine. En 2017, les éditeurs de l'Afrique centrale en ont pris conscience et ont, pour ouvrir la voie à des partenariats nouveaux et fructueux, décidé de créer une Alliance des éditeurs de l'Afrique Centrale dont la présidence est assurée par le Gabon (Sylvie Ntsame) et le Secrétariat général par le Cameroun (Honoré Koume).

Quels sont les axes qui nous paraissent déterminants pour permettre un rendement optimal de nos maisons d'édition d'Afrique centrale aujourd'hui ?

La première priorité que nous pourrions nous fixer, nous l'avons expérimentée au Gabon depuis 2010 : c'est la lutte contre la piraterie. Les œuvres littéraires en étude dans notre système éducatif font en effet souvent l'objet de reproductions frauduleuses par des libraires véreux avides de gains faciles. Depuis que nous avons entrepris d'éradiquer ce phénomène dans notre pays, nous avons pu conduire devant les tribunaux, à quatre reprises, certains revendeurs dont la zone de revente se situe principalement à la gare routière de Libreville. Ces actions, malheureusement, n'ont pu encore mettre fin aux actes de piraterie que nous dénonçons et déplorons toujours. Une meilleure collaboration entre éditeurs et libraires consciencieux pourrait sans doute nous permettre de venir à bout de ce triste phénomène.

La seconde priorité serait l'accès à l'édition des livres scolaires. Dans certains pays comme le Gabon, c'est un vrai parcours du combattant. Je ne saurais vous dire quel combat je mène en ce moment pour y avoir accès. Des plaintes ont été déposées devant les instances judiciaires, raison pour laquelle je ne peux entrer dans certains détails de ce combat. En un mot simple, c'est la croix et la bannière, je puis vous l'assurer. Mais comment faire l'impasse sur des marchés de centaines de millions de francs CFA, négociés avec des partenaires étrangers dans des conditions de non-transparence, dans un pays dit d'économie de marché, et donc concurrentielle, pendant que nous devons payer des impôts et assurer les salaires des personnels recrutés pour assurer le fonctionnement de l'entreprise ? Je vous laisse deviner le désarroi qui peut être le nôtre devant ces circonstances particulières d'exclusion des éditeurs locaux de l'entreprise éditoriale la plus lucrative dans un pays qui affiche publiquement la promotion de l'initiative privée des nationaux.

La troisième priorité que nous expérimentons actuellement au Gabon, serait la création et l'édition des livres de jeunesse. Ceux-ci représentent en effet un marché colossal dans nos pays en voie de développement où ne circulent que les seuls livres de jeunesse produits en Occident. Nos contes et la plupart de nos récits oraux regorgent pourtant de récits et de personnages attachants qui peuvent accrocher nos jeunes lecteurs. Pour m'être lancée depuis un an dans ce créneau, je dois reconnaître qu'il y a de l'avenir dans ce secteur de l'édition.

La promotion du livre, cela va de soi, demeure notre priorité. C'est la passion du livre et l'irrépressible envie de faire sa promotion qui nous ont amenée à créer les éditions Ntsame et à organiser tous les deux ans dans la capitale gabonaise, avec le concours du Ministère de la Culture, et cela depuis 2011, le Salon international du Livre et des Arts de Libreville. D'autres initiatives sont à l'étude et vont être lancées ou expérimentées dans les tout prochains jours, notamment les librairies mobiles où il s'agira d'amener le livre vers le lecteur ; le livre au théâtre, promotion de la lecture sur la scène théâtrale dans les établissements primaires. La lecture dans ces établissements constitue dans notre pays un véritable enjeu éducatif, aucune habitude de lecture n'existant dans les familles gabonaises. Les familles, au revenu souvent modeste, n'arrivent pas toujours à offrir à leur progéniture les textes recommandés dans leur cursus de formation, en raison de leur coût parfois prohibitif. L'un de nos chevaux de bataille au Gabon concerne précisément l'octroi de subventions aux maisons d'édition locales afin de permettre un meilleur accès aux livres. Autre initiative à réaliser dans les prochaines semaines, l'ouverture, avec le concours du Ministère de la Culture, d'un Marché du livre gabonais où les éditeurs et les auteurs gabonais exposeront, vendront et dédicaceront leurs textes à la fin de chaque mois, et cela pendant une semaine.

Depuis la mise en place de l'Alliance des Éditeurs de l'Afrique Centrale, nous avons informé les différents ministres de la Culture des pays de l'Afrique Centrale de la création de l'Alliance. Actuellement, malgré les difficultés de toutes sortes rencontrées pour rendre nos rencontres effectives, nous essayons, vaille que vaille, d'échanger à travers les moyens de communication que sont Internet, WhatsApp, Facebook. Nous sommes ainsi à la recherche de partenaires privés et publics pour aller sur le chemin de la coédition et vers une plus grande forme de solidarité entre professionnels du même secteur confrontés aux mêmes défis éditoriaux.

C'est notre combat du moment. Ce sera aussi notre combat pour les prochaines années.

Je vous remercie.

Projets innovants

LA LISEUSE ADIFLOR, PAR LAURENT CATACH,
CONSULTANT EN ÉDITION NUMÉRIQUE ET MEMBRE D'ADIFLOR



La Liseuse Francophone d'ADIFLOR (LFA)

Une plateforme de diffusion du livre numérique
pour le développement de la lecture en français



www.adiflor.org

ADIFLOR



ADIFLOR.org
Semons le plaisir de lire en français



Objectifs du projet



- Fournir aux élèves, enseignants et collectivités des outils modernes pour la lecture, en utilisation collective.
- Faciliter l'accès au livre grâce au numérique, en donnant facilement accès à un catalogue large et varié, proposé à coût abordable.
- Atteindre des publics éloignés du livre imprimé et des accès Internet.
- Développer les opportunités de l'édition numérique et favoriser l'éclosion d'un écosystème pour les éditeurs francophones.

ADIFLOR

2



La liseuse francophone ADIFLOR (LFA)

Un ensemble « 3 en 1 » constitué :

- d'une liseuse performante : tactile, rétroéclairée, de grande autonomie...
- d'une interface de consultation simple et intuitive, prête-à-l'emploi, avec sécurisation.
- de « packs » de livres numériques pré-achetés et pré-chargés, sélectionnés en partenariat avec les éditeurs, de tous niveaux, adaptés au publics visés, et de qualité.



ADIFLOR

3



Une interface intuitive



ADIFLOR

4



Une interface intuitive



ADIFLOR

Tous formats : PDF, ePub, audiolivres, images, musique...

Tous types : premières lectures, livres illustrés, romans, BD...

Tous niveaux : primaire, collège, FLE...

Ressources : un espace pour l'enseignant, imagier, dictionnaire, fiches pédagogiques...

5



Projets en cours

- Expérimentation dans des écoles au Sénégal et en Pologne



- Projet de déploiement avec la région Ile-de-France, au Sénégal et Mali.
- Autres projets prévus au Tchad, en Pologne et en Roumanie.

ADIFLOR

6



Les partenaires

- Organisation internationale de la francophonie (OIF)
- Ministère de la culture
- Région Ile-de-France
- Ambassade de France au Sénégal
- Fonds de dotation La Valinière
- Fondation Air France
- Centre national de la littérature pour la jeunesse (BnF)



ADIFLOR

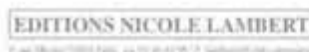
7



Les éditeurs partenaires



(BnF) Centre national
de la littérature pour la jeunesse



et d'autres...

ADIFLOR



Développements en cours

- Recherche d'acteurs souhaitant investir dans l'**équipement** des écoles ou bibliothèques : institutions, collectivités, entreprises, fondations...
- Recherche d'opportunités pour des **expérimentations**, notamment auprès des enseignants.
- Recherche de partenariats avec des **éditeurs** du monde francophone, pour rejoindre le projet.

ADIFLOR



Un contexte favorable ?

- Des plans d'action pour l'Education dans la Francophonie (OIF / Dakar).
- Une volonté affirmée de la France de soutenir la langue française.
- L'importance de la lecture pour l'Education.
- L'apparition d'un écosystème mûre autour de l'édition numérique.

ADIFLOR

10



Merci !



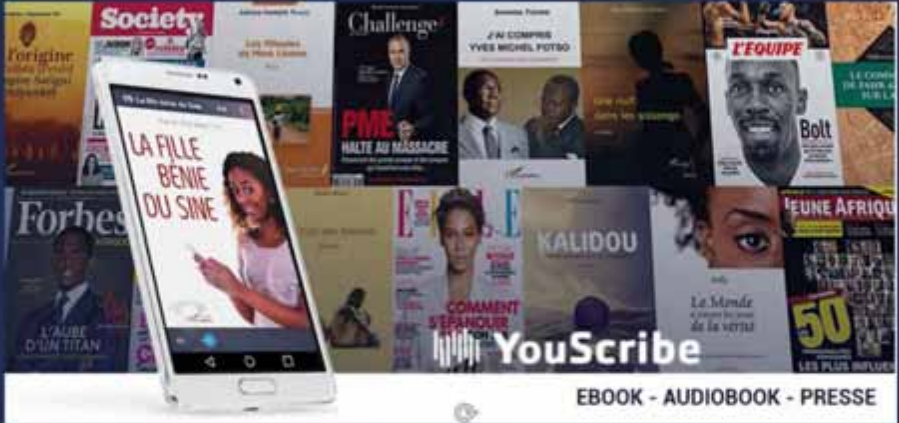
contact@adiflor.org

Isabelle Le Camus de Lagrevol, Déléguée générale
Laurent Catach, chargé des relations éditeurs

ADIFLOR

11

YOUSCRIBE, LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE, PAR JUAN PIRLOT DE CORBION, PRÉSIDENT
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE YOUSCRIBE



YouScribe
EBOOK - AUDIOBOOK - PRESSE

Une bibliothèque numérique pour la Francophonie, au service de la chaîne du
Livre
Avril 2018

La société – acquis

- Une bibliothèque numérique en streaming composée de centaines de milliers d'ebooks et de documents : romans, BD, ressources pédagogiques, ouvrages pour les professionnels, livres jeunesse, presse, audiobook...
- Plus de 100 éditeurs partenaires, en constante progression
- Accès multi-écrans : PC, Tablette et Smartphone
- Lecture en streaming, en mode connecté et déconnecté
- Fonctions de publication
- 3,5 - 4 M VU / mois / 2,3 M de membres inscrits / 25 K abonnés
- Une solution en marque blanche au service de la lecture en situation de mobilité : SNCF e-LIVRE par exemple



Un projet sociétal

- ✓ Moteur de croissance et vecteur d'humanité dans toute la Francophonie, YouScribe ouvre à tous un accès large, simple et mobile à la lecture
- ✓ La lecture numérique comme moyen d'améliorer le niveau d'éducation des



Marché et potentiel de croissance

- CA du livre France = 4 mds € ; CA Francophonie du livre français = 665 M€ ; CA Afrique du livre français = 70 M€
- Le livre numérique représente 3 à 4% du marché en France
- Evolution du marché du livre numérique selon 2 axes :
 - mode retail (vente à l'unité en téléchargement, à l'acte, au prix fixé par l'éditeur (cf Kindle, Kobo...))
 - mode de bibliothèque en streaming : un accès permet d'avoir accès à des ressources pendant une période limitée dans le temps de l'accès, lequel est payé par l'utilisateur final (B2C) ou par des tiers (B2B2C)

Opportunités pour un modèle de bibliothèque en streaming adapté à la Francophonie



Plan de diffusion 2018

PRIORITÉS TERRITORIALES

YouScribe se développe principalement en Afrique de l'Ouest et au Maghreb.

Objectif CA 2018 :
1 600 K€

Contextes

- ✓ 750 M de francophones à horizon de 2050 (OIF)
- ✓ D'immenses besoins en matière d'éducation et de formation professionnelle
- ✓ 17% des budgets des Etats en moyenne sont consacrés à l'éducation



The diagram shows four channels of digital communication, each with a list of partner logos and a projected potential reach for 2018:

- Canal télécom:** Includes logos for AFD, Airtel, Orange, and B. **POTENTIEL > 270 KC en 2018**
- Canal ONG, Institut:** Includes logos for AFD, AFD, AFD, and AFD. **POTENTIEL > 280 KC en 2018**
- Canal Ecoles & Univ.:** Includes logos for AFD, AFD, AFD, and AFD. **POTENTIEL > 880 KC en 2018**
- Canal Entreprises, RSE:** Includes logos for AFD, AFD, AFD, and AFD. **POTENTIEL > 370 KC en 2018**

Below the diagram, a row of six small images illustrates various digital communication activities: two women using a smartphone, a woman using a laptop, a group of people in a meeting, a person using a tablet, a person using a smartphone, and a person using a smartphone.

A grid of 20 logos representing various companies and organizations, including Unilever, Mercury, CMI, Sunna, af, L'Oréal, Orange, TSB, and MTN.

✓ YouScribe se déploie sur les canaux de : l'éducation, des télécoms, des grandes entreprises, des programmes publics...

■ Le modèle économique pour les éditeurs

Partage de revenus éditeurs = 50% de tous les revenus des accès vendus

- ✓ Une part de vote est déterminée pour chaque éditeur, en fonction de la proportion de pages lues de son catalogue.
- ✓ Revenu par éditeur =
$$\frac{\text{Revenu éditeurs}}{\text{Total de pages lues sur le service}} \times \text{pages lues de l'éditeur}$$
- Un dispositif transparent, équitable où chaque référence perçoit une part de rémunération

■ Aperçu du catalogue

Un choix adapté à tous les besoins : éducation, formation professionnelle, apprentissage du français, divertissement...



Aperçu du catalogue

Un choix adapté à tous les besoins : éducation, formation professionnelle, apprentissage du français, divertissement...



Les documents sont issus des publications de nos utilisateurs (professeurs, étudiants, écrivains en herbe, chercheurs...) grâce à la fonction Publier, et des organes de presse qui reprennent les documents au sein de leurs articles grâce à la fonction « embed ».



Juan Pirlot de Corbion - CEO

06 32 23 01 64

juanpc@youscribe.com

13 rue du mail, 75002 - PARIS

Vous pouvez télécharger l'application YouScribe sur votre smartphone ou votre tablette. Pour en savoir plus, consultez notre page d'accueil.



UN PROJET D'IMPRESSION À LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS
DE LIVRES DU QUÉBEC (ANEL), PAR GILLES HERMAN, DIRECTEUR DES ÉDITIONS
DU SEPTENTRION ET MEMBRE DU COMITÉ NUMÉRIQUE,
TECHNOLOGIE ET INNOVATION DE L'ANEL

L'impression à la demande (IAD) : une stratégie commerciale innovante pour l'exportation des livres québécois et franco-canadiens

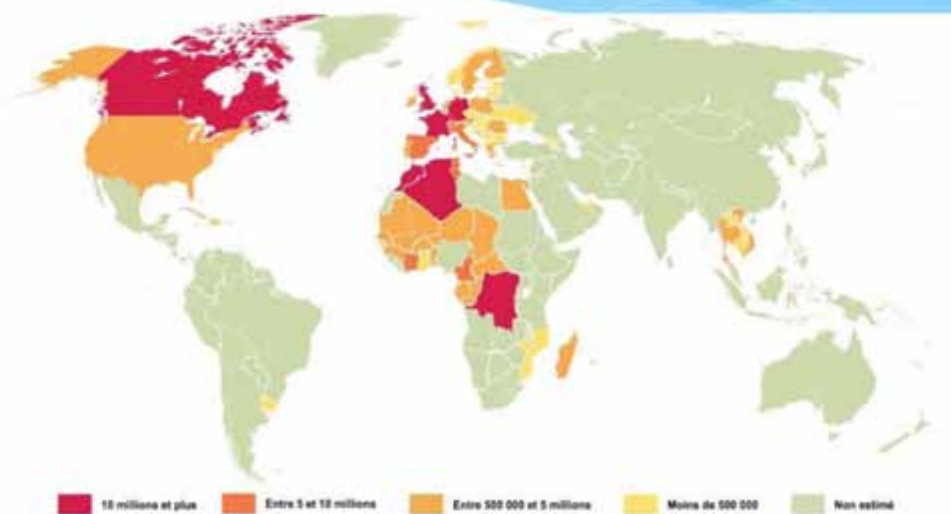
Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)

25 avril 2018

ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Canada

La francophonie en 2018



Source : <https://www.francophonie.org/carto.html>

...vue de la France



Quels sont les problèmes actuels?

- Transport
- Stockage
- Disponibilité
- Prix

Pourquoi offrir ses livres en IAD?

- Disponibilité sur un territoire choisi via un distributeur
- Impression à l'unité
- Transport mutualisé ou envoi direct au client

Quels sont les enjeux?

- Produire les fichiers PDF pour l'IAD
- Identifier les distributeurs ayant la capacité de gérer l'IAD
- Identifier les partenaires imprimeurs
- Diffuser auprès des clients : lecteurs, libraires, bibliothécaires...

WESPR, LA PLATEFORME D'ÉDITION COLLABORATIVE, PAR OLIVER SARROUY,
COFONDATEUR DE WESPR ET MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ RENNES 2



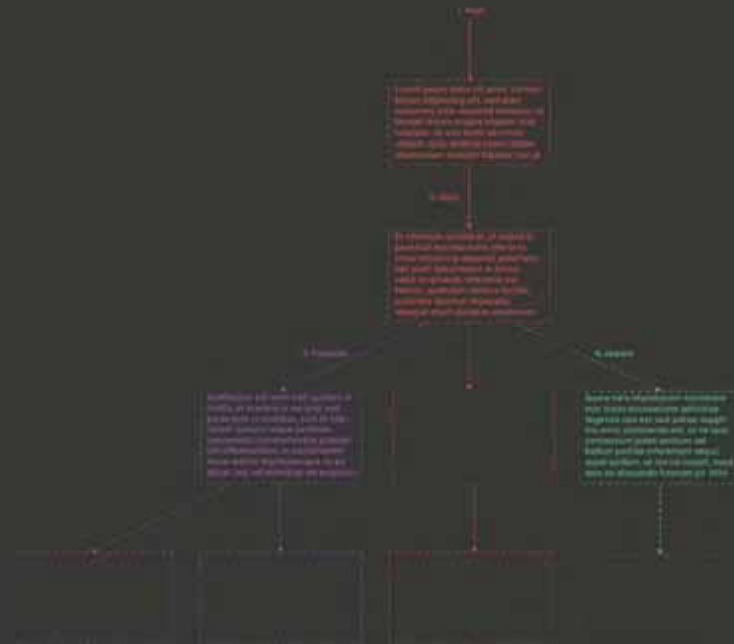
WWW.WESPR.CO
OLIVIER@WESPR.CO

QU'EST CE QUE LA BLOCKCHAIN ?

- » un ordinateur mondial distribué
- » assure la vérifiabilité et l'immutabilité des données stockées et des programmes exécutés
- » ne requiert aucune « confiance » entre les noeuds du réseau
- » permet de re-distribuer un certain nombre de tâches « sensibles » : gestion d'actifs économiques, gestion de droits, gouvernance de structures organisationnelles, etc.

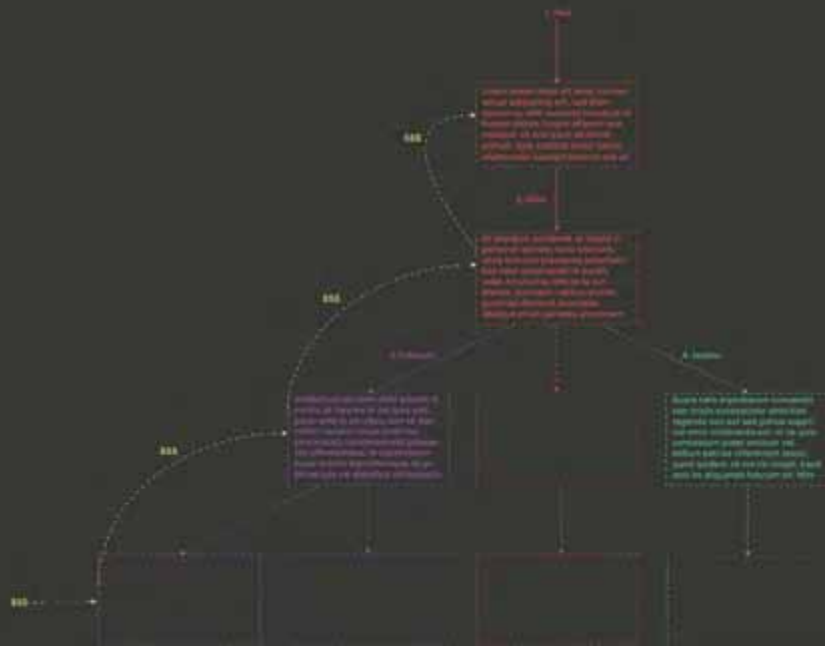
WESPR & LA CRÉATION

- » l'infrastructure culturelle du web 3.0
- » assure la traçabilité du processus de création culturelle dans sa réalité concrète : emprunts, reprises, corrections, modifications, inflexions, déplacements, etc.



WESPR & LA CRÉATION

- » l'infrastructure culturelle du web 3.0
- » assure la traçabilité du processus de création culturelle dans sa réalité concrète : emprunts, reprises, corrections, modifications, inflexions, déplacements, etc.
- » assure la rémunération des contenus créatifs produits sous licences ouvertes



WESPR & LA CRÉATION

- » l'infrastructure culturelle du web 3.0
- » assure la traçabilité du processus de création culturelle dans sa réalité concrète : emprunts, reprises, corrections, modifications, inflexions, déplacements, etc.
- » assure la rémunération des contenus créatifs produits sous licences ouvertes
- » assure la continuité de cette traçabilité vers les mondes de la création professionnelle : cession de droits, etc.
- » réintroduit de la continuité entre les mondes de la création amateur et les mondes de la création professionnelle

MERCI

WWW.WESPR.CO

Atelier :
**« Construire une cartographie des politiques publiques
du livre en Afrique subsaharienne/Madagascar :
un travail de longue haleine... contribuant au maintien
et à la vitalité de la bibliodiversité »**

Propos recueillis par Laurence HUGUES

Un atelier proposé et animé par **l'Alliance internationale des éditeurs indépendants (AIEI)** et animé par **Laurence Hugues**, directrice de l'AIEI.

PARTICIPANTS

Éditeurs, universitaires, représentants des pouvoirs publics et d'organisations internationales.

Éditeurs

- Abdoulaye Fode Ndione, éditions Abis (Sénégal) et président de l'association Afrilivres
- Paulin K. Assem, AGO Média (Togo)
- Sulaiman Adebowale, Amalion (Sénégal)
- Agnès Gyr-Ukunda, Bakame (Rwanda)
- Nadia Fernane, Barzakh (Algérie)
- Amel Hadj Sadok, Cadoc (Algérie)
- Sylvie Ntsame, Ntsame (Gabon)
- Élodie Comtois, Écosociété (Québec)
- Jean Richard, d'en bas (Suisse)
- Rodney Saint-Eloi, Mémoire d'encrier (Québec)
- Serge D. Kouam, Presses universitaires d'Afrique (Cameroun), en charge du projet de la récolte de données sur les politiques publiques du livre sur le continent africain
- Simon Mbumbo, Toon Comics (Cameroun)

Universitaires

- Prof. Christine Lequellec Cottier, Faculté des lettres, Université de Lausanne

Organisations culturelles et professionnelles

- Acèle Nadale, Afrolivresque
- Chudi Bürgi, Artlink
- James Taylor, Union internationale des éditeurs/International Publishers Association (UIE/IPA)
- Clémence Hedde, Alliance internationale des éditeurs indépendants

Institutions et pouvoirs publics

- *Algérie* : Hacène Mendjour, sous-directeur, Sous-direction des bibliothèques et de la promotion de la lecture publique, Direction du livre et de la lecture, Ministère de la Culture
- *Cameroun* : Clavere Nken, chef de la cellule de communication et Margaret Jose Ngo Nolga, sous-directrice de l'économie du livre, Ministère des Arts et de la Culture
- *Côte d'Ivoire* : Henri Nkoumo, Directeur du Livre
- *Sénégal* : Ibrahima Lô, directeur du livre et de la lecture, Direction du livre et de la lecture, Ministère de la Culture
- *Suisse* : Géraldine Zeuner, cheffe, Division Savoir – Apprentissage – Culture, Direction de la du développement et de la coopération, Département fédéral des affaires étrangères

CONTEXTE DE L'ATELIER

L'Alliance internationale des éditeurs indépendants mène un travail de récolte et d'analyse des données sur les politiques publiques du livre en Afrique francophone (cf. bilan à mi-parcours présenté par Serge Dontchueng Kouam le 25 avril, lors des Assises de l'édition francophone), qui sera publié et disponible en 2019. Ce travail a été entrepris face à différents constats évoqués à plusieurs reprises lors des Assises :

- le besoin de statistiques et donc de données relatives au secteur de l'édition, et plus largement au secteur du livre, en Afrique francophone : ces données sont essentielles pour les professionnels africains mais aussi pour leurs confères internationaux, que ce soit pour développer leur marché, pour nouer davantage de partenariats... ;
- la nécessité de politiques publiques du livre pour développer une industrie du livre viable et pérenne ;
- l'importance d'un dialogue entre les professionnels du livre et les pouvoirs publics pour une co-construction d'une politique publique nationale du livre.

Il s'agit ainsi de réaliser une cartographie et une analyse des politiques publiques du livre en Afrique francophone : un état des lieux mais aussi un outil de plaidoyer pour les professionnels du livre, leur permettant de dialoguer avec les pouvoirs publics de leur pays respectif.

OBJECTIFS DE L'ATELIER

- comprendre et connaître les réalités des pays représentés ;
- favoriser le dialogue entre professionnels du livre et pouvoirs publics ;
- envisager et préparer une édition 2019 des Assises de l'édition en Afrique sur les politiques publiques du livre à partir des recommandations des participants.

STRUCTURE DE L'ATELIER

1. Le rôle et l'influence des collectifs professionnels dans la mise en place de politiques publiques du livre : Comment les professionnels du livre contribuent-ils à l'élaboration de politiques publiques du livre ? Quels sont les dispositifs concrets en place dans les pays ? Comment aller plus loin ?
2. La co-construction entre les pouvoirs publics et les professionnels des politiques publiques du livre : Comment les pouvoirs publics construisent-ils les politiques publiques du livre, prenant en compte les besoins des professionnels ? Comment aller plus loin ?
3. Conclusions / propositions

QUELQUES ÉLÉMENTS NON-EXHAUSTIFS DE RESTITUTION DES ÉCHANGES, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES PAYS REPRÉSENTÉS

Algérie

- loi sur le livre inspirée de la Loi 51 au Québec ; prix unique du livre instauré par ailleurs ; la loi a été mise en place en dialogue avec les professionnels du livre algériens, et avec l'expérience d'autres pays comme le Québec et la France ;
- existence d'un Fonds d'aide à l'édition depuis 1997 ;
- création d'un Centre national du livre algérien en 2011 ;
- les festivals et salons du livre sont soutenus par le gouvernement, mais organisés et gérés par les professionnels ;
- le livre scolaire : les appels d'offres sont ouverts – pour le livre universitaire : les commandes sont considérables, mais il n'existe pas de cahier des charges, ce qui est problématique.

Côte d'Ivoire

- pas de politique publique du livre, bien qu'un texte de loi existe depuis 2015 ; en attente de sa mise en œuvre effective via des décrets d'application ;

- en revanche, mise en œuvre d'actions ponctuelles : soutien au déplacement des éditeurs dans les foires et salons du livre par exemple ; soutien au Salon du livre d'Abidjan ;
- mise en place de mécanismes de reconnaissance des auteurs et formation de critiques littéraires, afin d'éviter que les auteurs aient le regard tourné uniquement vers la France ;
- libéralisation du marché du livre scolaire, avec une préférence nationale : les appels d'offre sont morcelés permettant à des petits éditeurs d'y avoir accès.

Gabon

- pas de politique publique du livre ;
- un des enjeux actuels est le livre scolaire : une des batailles est la reconnaissance de la littérature gabonaise et l'inscription des auteurs gabonais sur les listes des programmes scolaires ; le marché scolaire est financé par l'État gabonais, mais il y a une forte présence des éditeurs étrangers, ce qui a pour conséquence d'exclure les éditeurs locaux.

Québec

- promulgation de la Loi 51 en 1981 : cette loi a mis fin aux importations françaises via les grossistes. Les bibliothèques doivent ainsi acheter aux librairies agréées, qui doivent avoir pignon sur rue et un fonds diversifié, dont une certaine proportion d'ouvrages québécois. Cette loi, et non des actions publiques ponctuelles, a réellement structuré la chaîne du livre ;
- par ailleurs, un budget de soutien de l'État est prévu pour les bibliothèques ; création de la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles) et création du statut de distributeur ;
- la Loi 51 est protectionniste et défendue par les professionnels, afin d'éviter des brèches dans le cadre de traités internationaux, comme le Traité de libre-échange transatlantique, qui pourraient bouleverser la donne ;
- tentative pour imposer le prix unique du livre, qui a échoué ;
- un des problèmes actuels est celui du droit d'auteur et la reproduction équitable des œuvres ;
- existence de fonds de soutien à l'édition important via le Conseil des Arts, mais remise en question des soutiens pour les essais : la littérature d'idées n'est pas considérée comme un genre. Sur un marché aussi restreint que le Québec, un éditeur pourrait difficilement exister sans aide de l'État ;
- le niveau de professionnalisation au Québec est très fort ;
- les éditeurs québécois peuvent être considérés comme choyés, mais il reste néanmoins certains « angles morts » :
 - le problème de la reconnaissance des Amérindiens, ceci malgré la littérature, les auteurs et les voix qui s'élèvent. Les politiques de soutien prennent aujourd'hui en compte deux notions : la diversité et l'autochtonie.
 - une certaine déshumanisation et « délecturisation » des intellectuels de l'immigration ;
 - une tendance à aller vers la logique de projet, et non vers un soutien structurel de la filière.

Rwanda

- ébauche d'une politique publique du livre en 2017, en attente de son officialisation et de son effectivité ;
- les éditeurs ont réussi à obtenir de l'État une suppression des taxes pour le livre ;
- existence d'aides internationales, notamment des États-Unis, pour la lecture publique et pour le livre scolaire ; cette aide vient cependant bouleverser l'édition locale, qui a difficilement accès au marché du scolaire.

Sénégal

- pas de politique publique du livre mais mise en œuvre d'actions en faveur du livre : fonds d'aide à la publication pour les éditeurs, promotion dans les salons. Ces actions ont pour objectif de développer l'industrie du livre et la rendre autonome, viable, solide ;
- une politique pour les manuels scolaires existe en revanche ;
- pour le scolaire : appels d'offre via la Banque mondiale auparavant, aujourd'hui via un fonds de soutien canadien, mais pas de dispositions pour une préférence nationale. Le marché échappe ainsi aux éditeurs locaux, la capacité financière exigée dans les appels d'offre étant trop importante pour un éditeur local ;
- un des enjeux au Sénégal, comme dans d'autres pays de la région, est l'établissement d'une préférence nationale. Les États devraient souverainement exiger cette condition pour qu'une partie du marché soit réservée aux éditeurs locaux ;
- le créneau des livres techniques est plus accessible pour les éditeurs locaux, dont certains ont des marchés.

Suisse

- la Suisse se compose de différents échelons : confédération, canton, ville, commune. Les dispositifs dépendent des volontés politiques à ces différents niveaux ;
- existence d'une volonté de mettre en place un prix unique du livre, qui a été remis en cause par les lois sur la concurrence. La loi, soumise au vote populaire, n'est pas passée, ce qui a provoqué une prise de conscience de la fragilité du secteur ;
- les éditeurs francophones en Suisse dépendent beaucoup du marché français ;
- en Suisse romande : le soutien à l'édition est basé sur des projets éditoriaux. La ville de Genève en revanche apporte un soutien direct aux maisons d'édition ;
- manque de clarté et de transparence des fonds de soutien, les éditeurs jonglant entre les dispositifs publics et les soutiens privés.

AUTRES CONSTATS

– il est souligné l'importance de réfléchir en termes de politiques publiques et non d'actions ponctuelles de soutien : une politique publique crée les conditions nécessaires à la structuration et à l'organisation durable de la filière du livre ;

– malgré l'enjeu du scolaire, thème récurrent lors des échanges, il est à noter que des éditeurs d'Afrique de l'Ouest ont fait le choix de ne pas faire du scolaire, développant un catalogue en jeunesse ou en sciences humaines, ceci notamment grâce à des cessions de droits et des coéditions ;

– les éditeurs mettent en lumière la part importante d'auto-édition, dont les contenus pourraient trouver leur place dans des maisons d'édition si leur nombre augmentait dans les pays ;

– du côté du numérique, les professionnels déplorent l'absence de dispositifs de soutien en Afrique francophone, ceci malgré la professionnalisation des éditeurs. L'enjeu reste celui de la création de plateformes de vente en ligne, mais surtout celui du paiement en ligne, et pour cela le dialogue avec les instances bancaires est nécessaire. Des initiatives et des expériences existent : le *mobile-banking* par exemple. Toutefois, un vide juridique demeure en la matière.

– il est également rappelé l'importance des collectifs, de la solidarité entre acteurs du livre au niveau national, régional, tel le collectif Afrilivres, et international, notamment pour se positionner comme des interlocuteurs forts des pouvoirs publics, ainsi que pour mener des actions de plaidoyer.

DES PROPOSITIONS

Générales

– nécessité d'une volonté politique forte qui doit prendre en compte, entre autres éléments, l'exigence d'un cadre juridique et législatif de la filière du livre ;

– besoin d'intensifier le soutien à la mise en place d'un réseau de distribution ;

– caractère indispensable de la création d'un organisme spécialisé public pour le livre, comme une direction générale du livre et de la lecture au sein des ministères de la culture.

Par rapport au scolaire

Imposition de taxes au livre scolaire, quand il est réalisé par des groupes étrangers, afin de réinjecter ces taxes pour un soutien à l'édition locale.

Par rapport à la circulation des textes en Afrique francophone

– souhait émis d'organiser un « Francfort africain » en Afrique : des tentatives sont déjà à l'œuvre, mais il faut les redynamiser et les inscrire dans des salons existants en Afrique, sur la

base d'une concertation entre les pays pour que les salons ne se fassent pas concurrence, mais se complètent ;

– importance de créer un fonds multilatéral de soutien à la circulation des textes entre les pays africains, pour soutenir les cessions et coéditions de droits entre professionnels de différents pays.

TROISIÈME PARTIE :
JEUDI 26 AVRIL 2018

**Assises de l'édition suisse et francophone :
« Naître, durer, grandir dans les univers du livre :
concentration mutualisation des ressources
et partages des savoirs »**

Compte rendu des ateliers de la matinée

ATELIER 1. QUAND L'UNION FAIT LA FORCE : MUTUALISATION DES RESSOURCES ENTRE ÉDITEURS

*Un atelier animé par Nicolas GARY,
directeur de la publication d'ActuaLitté
Propos recueillis par Noémi SCHAUB*

Contributions de **Ursi Anna Aeschbacher** (directrice, Verlag die brotsuppe et présidente du collectif Swiss Independent Publishers (SWIPS) en 2014 et 2016, Suisse), **Stephen Carrière** (président, éditions Anne Carrière et fondateur du Collectif, France), **Alexandre Grandjean** (co-directeur, éditions Hélice Hélas et président du Collectif des Insécables, Suisse), **Simon de Jocas** (président, éditions Les 400 coups et président de Québec Édition), **Sylvie Ntsame** (présidente, éditions Ntsame, Gabon et présidente de l'Alliance des éditeurs de l'Afrique centrale), **Richard Prieur** (directeur général, Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), Québec)



Le Québec et la Belgique au rendez-vous des Assises :
Rodney St-Eloi (éditions Mémoire d'encrier, Québec), Richard Prieur (ANEL),
Alexandra Valiquette (Directrice des droits et éditrice aux acquisitions, Québec Amérique),
Mélanie Roland (éditions Alice Jeunesse, Belgique) et Simon de Jocas (éditions Les 400 Coups).

Quelles sont les stratégies concrètes imaginées par les maisons d'édition pour croître et se pérenniser ? Mutualisation des structures de production, élaboration de projets de médiation communs, lobbying auprès des gouvernements : les pistes sont nombreuses. Lors de l'atelier du matin, les intervenants ont eu l'occasion d'exposer les initiatives lancées et les impacts de celles-ci.

Mutualisation de la production

Stephen Carrière a rejoint les éditions Anne Carrière en 2004, dont il prend la présidence en 2009. « La maison se portait bien, mais il n'y avait pas de possibilité de développement. » Il imagine alors un collectif de petites maisons d'édition, dont les éditions Anne Carrière prennent en charge la production, les allégeant ainsi du risque industriel et leur permettant de se consacrer exclusivement au travail éditorial. « Le volume d'affaires est centralisé, l'éditeur ne peut pas s'endetter. Il n'a plus l'impératif de grossir, reste petit et ne produit que des livres qu'il aime. » Cette structure réunit des maisons de tailles différentes, mais à l'identité très forte, qui construisent ensemble une offre plus attractive pour les libraires. Le Collectif est composé des éditions Anne Carrière, Plein Jour, Le nouvel Attila, La belle colère, Aux forges de Vulcain et des éditions Emmanuelle Collas.



Stephen Carrière, éditions Anne Carrière.

Mutualisation de la promotion

Depuis 2014, plusieurs initiatives de mutualisation éditoriale ont vu le jour à Lausanne : Le Cran littéraire, qui propose des performances littéraires au cinéma de Bellevaux, et La Proue, librairie collective. Ces projets présentent des géométries variables, rassemblent des maisons différentes à chaque fois et ne répondent pas à une stratégie de développement établie. En 2016, afin de promouvoir la production éditoriale romande et réinventer la manière de mettre en

avant les livres, six maisons d'édition – les éditions d'en bas, les éditions de la Marquise, les éditions art&fiction, Hélice Hélas éditeur, les éditions À l'Envers et les éditions de la Baconnière – ont fondé Les Insécables, dans le cadre d'un projet pilote au Salon du livre de Genève en 2017, avec le soutien des collectivités publiques. Au vu du succès rencontré, le projet a été reconduit en 2018. Pour la suite, Alexandre Grandjean explique que l'envie des éditeurs membres est de développer le concept de curation éditoriale, ainsi que de valoriser la convivialité et la solidarité entre éditeurs.



Alexandre Grandjean, éditions Hélice Hélas.

La revue *Je dirais même plus*, qui rassemble des éditeurs de littérature jeunesse, quatre belges –Alice Jeunesse, NordSud, Mijade et Ker – et un québécois, Les 400 Coups, est publiée à 25'000 exemplaires et destinée aux libraires et bibliothécaires de France et de Suisse. Le deuxième numéro est sorti en mai 2018. Simon de Jocas, président des éditions Les Coups précise que cette revue ne s'apparente pas uniquement à un catalogue, elle comprend des articles sur les tendances et les parutions dans le domaine : « il s'agit de ne pas se limiter à une structure contraignante ». Cette initiative permet à chaque maison d'édition de profiter de l'aura des autres et de défendre sa place contre les géants de l'édition jeunesse.



Simon de Jocas, éditions Les 400 Coups.

Mutualisation des ressources et lobbyisme

Le collectif SWIPS (Swiss Independent Publishers) regroupe 30 maisons d'édition indépendantes suisses alémaniques. Ursi Anna Aeschbacher explique qu'il s'agit de valoriser la littérature produite en Suisse dans les foires internationales, en regroupant les ressources financières et humaines, pour plus de visibilité. Il s'agit également de défendre le travail des éditeurs et éditrices auprès des administrations culturelles, afin d'obtenir des soutiens plus conséquents. Le collectif sert enfin de plateforme de discussion autour des enjeux politiques et structurels liés à l'édition.

L'ANEL (Association nationale des éditeurs de livres du Québec) « a la mutualisation inscrite dans son ADN », affirme son directeur général Richard Prieur. Son objectif est de développer un esprit d'équipe parmi les maisons d'édition et de représenter la littérature québécoise sur la scène internationale. De nombreuses mesures ont été prises afin de valoriser le livre québécois sur son propre territoire, notamment la mutualisation de la distribution. Si, en 1980, 80 % des livres vendus au Québec étaient français, aujourd'hui ce taux est descendu à 50 %. L'ANEL est également à l'origine du premier agrégateur de livres numériques, qui a donné naissance à EDEN en France.

L'Alliance des éditeurs de l'Afrique centrale, fondé en 2017 en marge du Salon international de l'édition et du livre de Casablanca, rassemble 11 éditeurs. Un des objectifs de l'Alliance est de valoriser le travail des éditeurs locaux aux yeux du grand public et des autorités. L'initiatrice et sa présidente, Sylvie Ntsame, des éditions éponymes, explique qu'il est primordial pour les éditeurs de l'Afrique centrale de « se mettre ensemble pour avoir une vision qui permettra de lancer et coordonner les mouvements ». En effet, il n'existe pas à proprement parler de politique du livre au Gabon et seuls quatre pays ont pris acte de la création de l'Alliance. En outre, plusieurs mesures de professionnalisation de la branche ont été engagées sous l'égide de l'Alliance, notamment la

mise en place de numéros ISBN et l'établissement de standards de production. Une demande de séminaire de formation a été déposée auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie. Sylvie Ntsame relève que le défi principal est de trouver un lectorat et de lutter contre le piratage des livres, très fréquent dans les pays d'Afrique centrale. Enfin, cette collaboration a permis aux éditeurs d'aller défendre leurs ouvrages dans de nombreuses foires internationales.



ATELIER 2. BIBLIOTHÈQUES :
ACCÈS, PARTAGE ET DIFFUSION DES SAVOIRS

*Un atelier animé par Francesco PISANO,
directeur de la Bibliothèque des Nations Unies à Genève
Propos recueillis par Francesco PISANO et Delphine HAYIM*

Contributions de **Christopher Platt** (Chief Branch Library Officer, New York Public Library, USA), **Mirela Roncevic** (directrice du projet Free Reading Zone et directrice éditoriale de No Shelf Required, Croatie), **Michel Gorin** (bibliothécaire, formateur et maître d'enseignement, Haute École spécialisée de Suisse occidentale) et **Julia Cutruzzolà** (directrice, bibliothèque À Tous Livres, Monthey et présidente d'Interbiblio, Suisse)

De quelle manière les bibliothèques se transforment-elles pour s'adapter aux bouleversements induits par les nouvelles technologies et les nouveaux moyens de communication ? De quelle manière répondent-elles aux nouvelles demandes et exigences de leurs publics ? Comment se réinventent-elles afin de diffuser le plus largement possible les savoirs ? Quels sont les outils développés afin de faciliter l'accès à la lecture au plus grand nombre, dont les publics empêchés, les populations allophones ou encore les strates qui n'ont pas ou peu l'occasion de se rendre en bibliothèque ? Cet atelier a mis en lumière les mécanismes, méthodes et synergies collaboratives imaginés et concrétisés par les bibliothèques pour préserver leur statut de lieu d'accès au savoir.

L'atelier participatif « Bibliothèques : Accès, partage et diffusion des savoirs », donne la parole à quatre intervenants issus d'horizons divers. Ces derniers ont l'occasion d'échanger avec un public venu en nombre pour assister à deux heures de discussions qui visent à aborder la bibliothèque d'aujourd'hui et de demain. Ainsi, Christopher Platt, Chief Branch Library Officer de la mythique New York Public Library (NYPL), Mirela Roncevic, directrice du projet *Free Reading Zone*, Michel Gorin, bibliothécaire, formateur et enseignant à la Haute École spécialisée de Suisse occidentale et Julia Cutruzzolà de la Bibliothèque À Tous Livres de Monthey et présidente d'Interbiblio, association faîtière des bibliothèques interculturelles de Suisse, partagent leur vision et conception de la bibliothèque et exposent de quelle manière les bibliothèques doivent évoluer pour s'adapter aux changements de nos sociétés, ceci afin de préserver leur mission fondamentale : être des lieux d'accès, de partage et de transmission des savoirs.



Francesco Pisano, qui dirige la Bibliothèque des Nations Unies à Genève, souligne en premier lieu l'importance jouée par les bibliothèques dès l'apparition de communautés humaines organisées, en tant que relais entre l'évocation et l'écrit. Il affirme que les bibliothèques ont mal de nos jours, mais il se refuse à considérer que les développements technologiques et le numérique menacent l'existence des bibliothèques. Selon lui, il ne s'agit que d'une fausse contradiction. Les bibliothèques doivent certes évoluer afin de remplir leurs fonctions de conservation, de partage et de diffusion des savoirs, ainsi que de répondre aux nouveaux besoins, mais elles continueront à exister en tant qu'institution indispensable au maintien de la démocratie.

Christopher Platt occupe la fonction de Chief Branch Library Officer de la New York Public Library. Cette institution abrite 10 millions d'ouvrages et accueille plus de 15 millions de visiteurs par année dans ses 88 bibliothèques réparties dans les divers quartiers de la ville. Christopher Platt a d'abord été libraire, puis a travaillé avec les grands distributeurs de livres aux États-Unis, avant d'intégrer la NYPL, où il supervise un personnel de plus de 1000 personnes. En guise d'introduction, il explique que la NYPL remplit deux fonctions. Premièrement la NYPL, qui forme le plus grand système de bibliothèques des États-Unis, possède une collection d'ouvrages, de films et de documents que les utilisateurs, visiteurs, étudiants, académiques viennent consulter et emprunter. New York est une ville multiculturelle et les collections incluent des ouvrages dans 20 langues différentes, le chinois, l'espagnol et le russe étant les langues les plus représentées après l'anglais. New York est aussi une ville de disparités, ceci en termes d'accès à la culture et aux technologies, de revenu et de niveau d'éducation. La NYPL se doit

donc aussi de jouer un rôle éducationnel, en offrant des programmes de formation et d'information destinés à divers publics. Une bibliothèque doit permettre les rencontres, les connexions sociales et l'acquisition de connaissances, et ainsi participer à réduire les inégalités. Aller à la bibliothèque, c'est aussi une occasion de sortir de chez soi. Christopher Platt rappelle que la bibliothèque doit aussi sortir de ses murs pour atteindre les personnes qui n'ont pas forcément un lien naturel avec les livres. La bibliothèque est un lieu d'échange et d'apprentissage où le savoir est aussi bien généré et partagé que conservé et protégé.



Christopher Platt, New York Public Library.

Les États-Unis ont connu deux évolutions majeures ces dernières années. D'abord, le pays a subi une crise économique en 2008, qui a gravement affecté son fonctionnement et le quotidien des Américains ; ensuite, les États-Unis ont été touchés par un bouleversement global, à savoir la digitalisation et la numérisation de tous les pans de la vie. Christopher Platt note qu'en période de crise économique, les citoyens vont davantage à la bibliothèque publique et gratuite pour lire mais aussi pour ne pas être seuls. Avec la reprise de la croissance, les personnes ont plus de moyens et se tournent vers les ressources numériques, parfois payantes. C'est à ce moment précis de reprise économique que la NYPL a décidé d'investir massivement dans le développement de programmes digitaux.

Les bibliothèques sont des institutions à vocation éducationnelle et se doivent de venir compléter le travail effectué par l'école, les parents et d'autres organismes (clubs de sport, église...). La New York Public Library a ainsi lancé des programmes dans plusieurs domaines et visant des publics divers : littéracie et apprentissage de la lecture ; activités extra-scolaires pour les enfants ; programmes pour adultes ; programmes pour les populations immigrées ; programmes pour les populations défavorisées ; cours de langues ; accès aux ressources numériques. Il est notoire que les enfants ont besoin de lire pour réussir dans leur vie professionnelle,

mais aussi pour établir des relations sociales. La bibliothèque doit être un lieu de débat et d'opposition d'idées. Elle est un outil au service de la démocratie et des libertés, en ce qu'elle promeut la tolérance et l'ouverture. La bibliothèque est un point de départ pour toutes les révolutions en somme !

La NYPL donne un accès gratuit à un savoir immense, d'où le nouveau mantra de la NYPL « More people reading more ». L'institution investit dans le développement de ses collections, ainsi que dans la communication et le marketing, notamment par la mise en place d'émissions, de podcasts, de campagnes sur les réseaux sociaux. Ces initiatives mettent par exemple en scène les bibliothécaires de la NYPL qui recommandent des livres aux lecteurs. Cette promotion et l'emploi des réseaux sociaux a permis d'atteindre et de toucher de nouvelles populations peu enclines à entrer dans une bibliothèque.

La NYPL a en outre développé une nouvelle application de téléchargement d'e-books, plus facile à utiliser, qui a entraîné une hausse de l'emprunt d'e-books. Christopher Platt note ainsi que les prêts de livres papier ont diminué de manière constante jusqu'en 2017, année où la tendance s'est renversée. Cette hausse de 7 % des prêts papier s'est généralisée, notamment par les lecteurs venant des quartiers défavorisés de New York. Il souligne aussi que la littérature jeunesse et pour adolescents est celle qui a connu la plus forte augmentation des prêts, surement sous l'impact des activités de recommandation de livres exposées *supra*.

Christopher Platt conclut en affirmant que peu importe le support, le contenu de l'ouvrage est crucial, car le rôle d'une bibliothèque est d'amener le bon livre à la bonne personne au bon moment. Dans une période de *fake news* et d'instabilité sociale et politique, il est nécessaire d'encourager la culture de la lecture en la promouvant dans tous les médias et par tous les canaux de communication disponibles, afin de toucher le plus grand nombre de la manière la plus pertinente en fonction des attentes et des besoins de chacun.

Mirela Roncevic a occupé durant sa carrière plusieurs positions dans le monde du livre et de l'édition. Après plusieurs années passées à New York, cette auteure, éditrice, développeur-web et consultante est repartie vivre en Croatie, son pays natal. Elle est aujourd'hui directrice du *Free Reading Zone Project*, projet qui vise à transformer des territoires entiers en bibliothèques virtuelles libres et gratuites. Elle gère également le portail *No Shelf Required*, qui promeut la digitalisation et le libre accès au livre par l'intermédiaire de supports digitaux numériques auprès des professionnels de l'édition, de l'éducation et des sciences de l'information. Mirela Roncevic s'est donné pour mission de rendre accessible les contenus digitaux aux lecteurs du monde entier. Elle déplore néanmoins la réticence, encore forte, des acteurs de la chaîne du livre envers les e-books.

Toutes les bibliothèques ne sont pas la NYPL. En effet, la plupart des bibliothèques ne sont pas digitalisées et n'ont pas les ressources pour suivre le développement numérique, concevoir

des applications et numériser leurs collections. L'idée de créer des bibliothèques digitales, libres et ouvertes, et ainsi offrir des zones de libre accès à la lecture à tous, est issue du constat qu'en Croatie, les citoyens n'ont pas accès aux livres dans leur grande majorité, ceux-ci vivant dans des zones isolées et reculées hors des agglomérations. Pour Mirela Roncevic, il s'agit de transformer un pays en une bibliothèque numérique géante : peu importe où l'on se trouve, le but est pouvoir avoir accès à des livres regroupés dans les collections développées par Mirela elle-même. Elle travaille avec les éditeurs, les libraires et les bibliothécaires pour proposer un modèle sain et vertueux, qui ne lèse personne. Les collections accessibles depuis une application nommée « Croatia Reads », qui fonctionne même sans réseau Internet, est constituée d'ouvrages en plusieurs langues et reflétant tous les genres de lecture.

Alors qu'elle souligne la réticence des bibliothèques traditionnelles à l'encontre de nouveaux *business models* comme le sien, Mirela Roncevic rappelle qu'elle ne voit aucune contradiction entre le papier et le numérique, et que ce dernier ne cannibalise en rien le livre imprimé. Il est évidemment nécessaire que tous les maillons de la chaîne du livre soient avec elle dans la mise en œuvre de ce projet, et spécialement les bibliothèques. Le financement du *Free Reading Zone Project* fut compliqué notamment, en raison de la méfiance de certains acteurs envers la nouveauté et de certaines barrières légales, culturelles et institutionnelles. La Croatie était le pays idoine pour tester le projet pilote, car la Croatie est pluriculturelle et plurilingue. L'objectif est à terme d'exporter le modèle ailleurs. C'est donc en 2016 que le projet devient réalité : l'application « Croatia Reads » devient accessible sur les smartphones de tous les Croates et toute personne présente sur le territoire. La Croatie est ainsi devenue une zone de lecture libre, une bibliothèque virtuelle géante. Tous les pans de l'économie et de la société peuvent bénéficier des retombées du projet : la culture, évidemment, mais aussi le tourisme et l'éducation. Le projet pilote fut un succès, mais a demandé beaucoup d'énergie. La prochaine étape est le lancement d'une version améliorée de l'application « Croatia Reads », et l'exportation du projet dans d'autres pays.

Mirela Roncevic met en exergue qu'il n'y aucune forme de compétition entre les supports de lecture, car les livres appartiennent à l'humanité. L'accès au livre n'est pas une question de droit de propriété, mais une question de droit à la culture et à l'éducation. Le contenu digital aide selon elle à préserver la diversité du monde et la richesse des publications, en les rendant accessibles à toutes et tous, ce que ne peuvent pas toujours faire les institutions traditionnelles, dont les bibliothèques. Il est important d'accompagner et orienter le lecteur, lui donner le choix et lui faire confiance : ne pas lui imposer une lecture, mais le laisser découvrir ce qu'il aime et ce qu'il veut réellement lire. Lui donner un accès aux champs des possibles par les livres.

Michel Gorin est bibliothécaire, formateur d'adultes, maître d'enseignement à la Haute École spécialisée de Suisse occidentale et président de la Commission « Éthique professionnelle » du BIS (Bibliothèque Information Suisse). Actif depuis longtemps dans la formation des

bibliothécaires et professionnels de l'information, après avoir travaillé au Service de coordination des bibliothèques de l'Université de Genève, Michel Gorin défend le rôle des bibliothèques en tant que lieux sacrés du savoir et bastion de sa conservation. La pérennisation des bibliothèques passe par une pérennisation de ce partage.

Selon Michel Gorin, nous ne sommes pas face à une mutation fondamentale du rôle institutionnel de ce « temple du savoir » qu'est la bibliothèque. Il s'agit de « réinterpréter » les missions des bibliothèques et les manières de transmettre ce savoir, ceci à la lumière des enjeux sociétaux contemporains : évolution des loisirs ; individualisme croissant ; développement numérique. De là, il faut rendre les bibliothèques plus conviviales et faciliter l'accès au savoir grâce à des outils plus abordables et plus attractifs. Ensuite, Michel Gorin note que les jeunes générations ont accès à l'information via leur smartphone, et que c'est là un défi pour la bibliothèque traditionnelle, à savoir donner l'envie à des jeunes d'entrer dans une bibliothèque. Il existe aussi une fracture numérique au sein de la société, dans le sens où toutes les catégories de la population n'ont pas le même accès au numérique et pas les mêmes compétences dans l'utilisation des programmes et logiciels. Il est important aussi de repenser l'espace des bibliothèques, de former des réseaux de compétences et d'encourager les collaborations entre les institutions, que Michel Gorin estime encore lacunaires et défailtantes, notamment entre les bibliothèques publiques et académiques et entre les bibliothèques et les autres institutions culturelles, comme les musées.

Michel Gorin affirme qu'il est temps de dépasser le modèle conceptuel de troisième lieu pour arriver à une bibliothèque agencée en plusieurs espaces. Il définit 4 axes autour desquels les bibliothèques doivent s'organiser. Une bibliothèque doit ainsi être : un espace d'apprentissage pour développer ses connaissances et ses compétences tout au long de la vie ; un espace de médiation pour faire circuler les idées ; un espace de détente, de connexion, de loisirs et d'échange entre les gens ; un espace de création, de fab-labs avec des logiciels ciblés et attractifs pour le public.

Michel Gorin mentionne l'importance de se reposer sur les compétences du personnel des bibliothèques et sur la nécessité de le former, aussi bien en le dotant de connaissances globales, le bibliothécaire est en effet devenu un homme/femme orchestre, qu'en offrant des formations spécialisées dans des domaines précis, comme celui de la médiation culturelle. Les bibliothèques doivent s'adapter constamment aux besoins, attentes et demandes de ses « clients », mais il faut aussi adapter les compétences du personnel en fonction de ces paramètres.



En tant que membre de la Commission « Éthique professionnelle » du BIS, Michel Gorin dit que la mission d'accès et de partage des savoirs fait partie du code d'éthique du bibliothécaire. En effet, cette dimension d'accès à la connaissance révèle le fonctionnement démocratique de nos sociétés, en ce qu'elle permet l'évolution desdites connaissances et l'acquisition de nouvelles. Au final, c'est toute la société qui a l'opportunité d'évoluer au travers des bibliothèques. Michel Gorin achève son exposé en affirmant qu'il faut réinventer les formes de partage des savoirs et les ajuster, afin que les bibliothèques assument pleinement leur statut de points d'accès incontournables au savoir.

Julia Cutruzzola est responsable de bibliothèque À Tous Livres située à Monthey en Valais. Elle a été récemment élue présidente d'Interbiblio, association faîtière qui regroupe toutes les bibliothèques interculturelles de Suisse. Interbiblio vise à promouvoir la bibliothèque comme agent de diversité culturelle et outil pour dépasser les frontières de la langue. Interbiblio regroupe 22 bibliothèques situées dans toutes les régions de Suisse, qui œuvrent à faciliter l'accès au savoir interculturel au sein même d'une Suisse profondément interculturelle, en constante mutation et faite de plusieurs générations d'immigrés.

Une bibliothèque interculturelle est un lieu de vie, d'échange et de partage. L'ensemble des bibliothèques interculturelles encouragent cette diversité linguistique si présente en Suisse, notamment en créant des collections plurielles. Entre 100 et 200 langues sont représentées dans

les collections des bibliothèques membres. La bibliothèque de Renens Globlivres, la plus ancienne des bibliothèques interculturelles fondée il y a 30 ans, propose des ouvrages en 240 langues ! Cette diversité est représentative d'une réelle demande des citoyens : certains veulent découvrir d'autres cultures par les livres, et d'autres veulent préserver leur culture d'origine, celle qu'ils ont quittée. Les bibliothèques interculturelles mettent en place des animations qui vont dans le sens de la promotion du dialogue et du besoin d'échange. Il s'agit aussi bien de sensibiliser les enfants à cette richesse culturelle, mais aussi de former les parents et leur donner accès aux connaissances et à l'apprentissage.

Julia Cutruzzolà revient brièvement sur la création d'Interbiblio, association qui défend l'idée que les livres n'ont pas de frontières, ni de langues. Ainsi, les bibliothèques doivent dépasser ces frontières et jouer le rôle de médiateurs entre les communautés et entre les langues. Véritables pôles de compétences, les bibliothèques interculturelles encouragent les échanges linguistiques et l'accès aux langues, que ce soit la langue de l'autre ou sa langue maternelle. Les membres d'Interbiblio ont pris conscience qu'ensemble, ils étaient plus forts et plus aptes à faire face à ces défis. Le travail en réseau et la mise en commun des expériences et des compétences est au centre du travail d'Interbiblio. L'association collabore avec d'autres bibliothèques en leur prêtant des ouvrages, en organisant des animations et en partageant son savoir-faire. Julia Cutruzzolà rappelle qu'il s'agit de coopérer avec toutes les institutions suisses, mais aussi – et là elle parle en tant que membre du groupe de travail « Affaires internationales » du BIS – avec les bibliothèques sises en dehors du pays et de communiquer sur le travail immense réalisé par les bibliothécaires du réseau. « Voilà, dit-elle, les nouvelles missions de la bibliothèque de proximité : un centre de dialogue entre personnes d'origines et horizons différents et un observatoire privilégié de la diversité de la société suisse. »

Les quatre intervenants répondent ensuite aux questions de l'audience. La première question concerne l'expression la bibliothèque comme « temple du savoir ». Cette expression n'est-elle pas à l'opposé de la vocation d'une bibliothèque, qui se veut démocratique et ouverte à tous ? Michel Gorin modère la portée des mots qu'il a lui-même employés : une bibliothèque est un des outils qui soutiennent la démocratie ; ce n'est pas l'unique lieu de transmission, mais un des lieux de ce partage, un des espaces possibles pour accéder au savoir. Il répète le besoin de créer des synergies entre ces espaces, entre ces divers temples, ceci pour faciliter encore plus l'accès aux connaissances. Il mentionne la création dès le 1^{er} janvier 2019 de Bibliosuisse, association faîtière qui réunit le BIS et le CLP (Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique) afin que les bibliothèques membres coopèrent et se complètent. Michel Gorin pense que ce mariage aidera à diriger les publics en fonction de leurs besoins et les amener vers la bonne institution. Les bibliothèques sont des vecteurs de démocratisation, car elles rendent tout un chacun égal face au savoir, et rendent, de la même manière, les savoirs égaux entre eux.

Une question est posée sur la place des ouvrages francophones dans les collections de la NYPL. Christopher Platt croit que le français se situe en 6^e place dans les langues les plus consultées, et qu'un effort particulier a été fait sur l'acquisition de livres en français créole pour les enfants venant des Antilles françaises et des Caraïbes. Il explique, en réponse à une interrogation sur la manière dont les institutions collaborent, que la NYPL a initié un travail avec le MIT sur le développement de programmes « teen-tech » et que ceux-ci sont un réel succès. Néanmoins, il faut cibler les collaborations et travailler sur des projets précis avec les bonnes institutions pour que ces projets collectifs aboutissent.

Une personne du public revient sur la fracture numérique et sur les disparités en termes d'accès aux technologies. Julia Cutruzzolà aborde alors le sujet de l'« E-Inclusion », à savoir la formation des populations aux technologies d'accès au savoir : comment emploie-t-on des ressources, des logiciels, des programmes informatiques, des bases de données, sans formation ? La question est importante tant pour les anciennes générations que pour des populations venant des pays où le numérique est quasi-inaccessible ou inexistant. Christopher Platt ajoute que tout le monde n'a pas accès à Internet et que la NYPL travaille en ce moment sur un projet de réseau Internet pour tous et partout. Michel Gorin revient sur le besoin de formation des personnels, car ces derniers doivent pouvoir transmettre aux usagers la manière d'accéder à l'information, la manière d'utiliser la technologie. Selon lui, l'avenir des bibliothèques passent par la formation des bibliothécaires et des publics.

En guise de conclusion, Francesco Pisano demande à chaque intervenant de donner sa définition de la bibliothèque du futur : à quoi va ressembler la bibliothèque en 2075 ? Pour Mirela Roncevic, la bibliothèque sera virtuelle, ouverte et mondiale. Michel Gorin décrit une bibliothèque interconnectée, pôle d'ouverture vers les contenus digitaux, qui demeurera cependant un lieu d'échange, de rencontre, de contact réel et de dialogue concret. En 2075, les bibliothèques existeront toujours et seront toujours pertinentes, s'exclame Christopher Platt. Finalement, Julia Cutruzzolà souhaite que les bibliothèques évoluent et changent, afin de demeurer un lieu de liberté qui forge et instruit nos sociétés. Les bibliothèques sont là, font partie de notre civilisation : elles vont rester, exister et perdurer, encore et encore...

Présentation par Christopher Platt, Chief Branch Library Officer de la New York Public Library (NYPL)

88 BRANCH LIBRARIES SERVE

- 3.6 Million residents of the Bronx, Manhattan and Staten Island
- Diverse communities: regularly add in 20+ languages, 70+ languages represented in total.
- Diverse formats: \$16 Million per year = 900,000+ new print, video and audio items in all varieties of physical and digital formats.
- Brooklyn and Queens each have their own branch library systems, separate from NYPL.



New York
Public
Library

Getaway Book Fair

April 2018 8

OUR SCALE IS UNIQUE

- Largest single public library system in the U.S.
- Visits: 17.3 million
- Website visits: 28 million
- Circulation: 23.8 million
- Library Cardholders: 2 million
- Programs Offered: 110,500
- Program Attendance: 2.1 million
- Circulating Collections: 8.7 million items
- Research Collections: 46.5 million items



Genève Book Fair

April, 2015 1

OUR MANTRA: MORE PEOPLE READING MORE

- Promote literacy, learning, and critical thinking to enable advancement in school and career.
- Champion the value of research and intellectual and artistic appreciation and creation.
- Foster individual and collective growth to support an informed, engaged civil society.

INVESTING IN:

- Youth literacy programs and collections
- Reader recommendations activities
- Collections more explicitly support our engagement with community
- SimplyE library E-book application
- Reaching new audiences, especially immigrants and low-income.

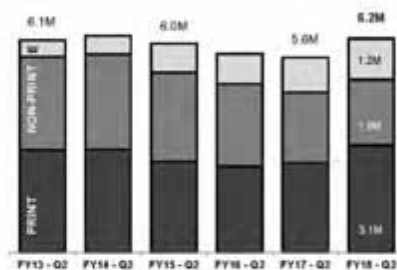


Genève Book Fair

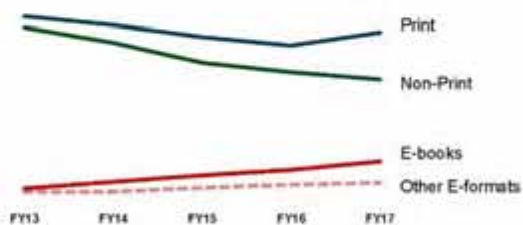
April, 2015 2

BRANCH EFFORTS ARE REVERSING A TREND

Q2 USAGE BY FORMAT – PAST 5 YEARS



TOTAL ANNUAL USAGE – PAST 5 YEARS



YEAR-OVER-YEAR CHANGE & CURRENT BREAKDOWN

	FY18-Q2 vs. FY17-Q2	% of current circ
Print	+10%	50%
Non-print	-6%	31%
eBooks	+17%	12%
Other eMaterials	+10%	7%
Total	+10%	

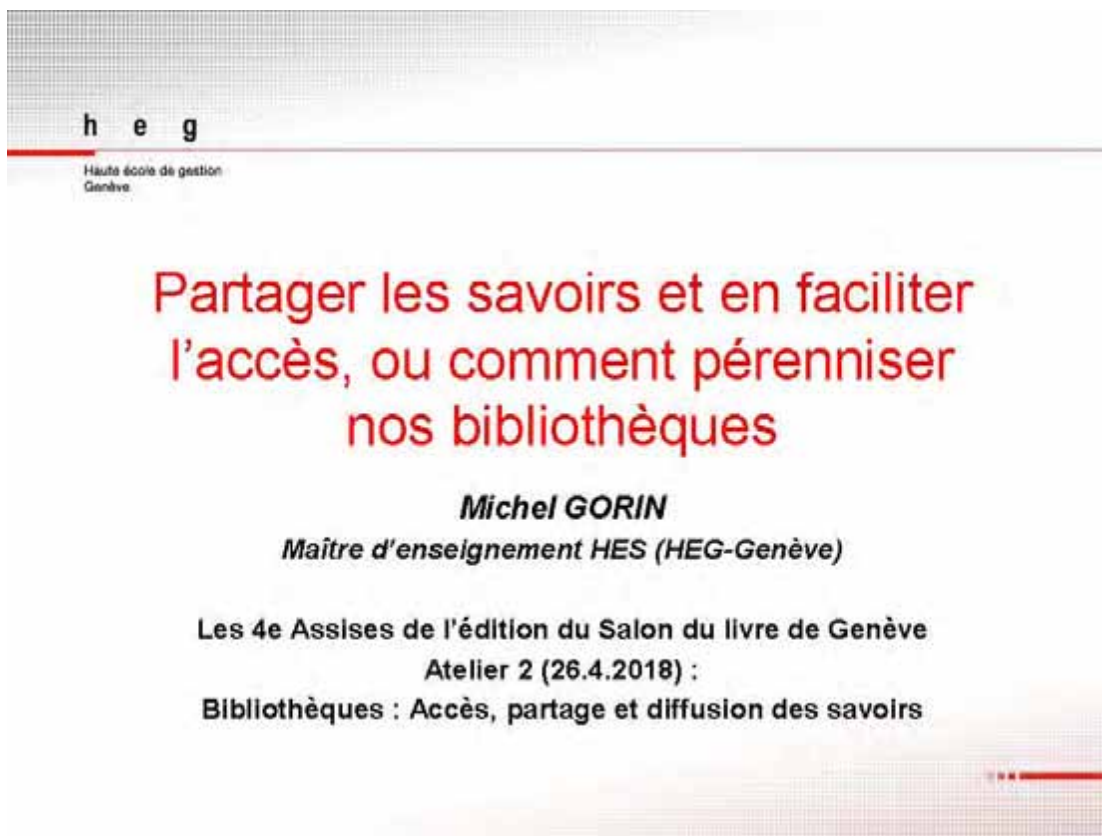


New York
Public
Library

Library Book Fair

APRIL 2018

Présentation par Michel Gorin, bibliothécaire, formateur et maître d'enseignement à la Haute École spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)



The slide features the HEG logo in the top left corner, consisting of the letters 'h e g' in a bold, sans-serif font, with 'Haute école de gestion Genève' written in smaller text below it. A horizontal red line separates the logo from the main content. The title 'Partager les savoirs et en faciliter l'accès, ou comment pérenniser nos bibliothèques' is centered in a large, red, sans-serif font. Below the title, the name 'Michel GORIN' is written in a bold, black, sans-serif font, followed by 'Maître d'enseignement HES (HEG-Genève)' in a regular, black, sans-serif font. At the bottom, the event details 'Les 4e Assises de l'édition du Salon du livre de Genève', 'Atelier 2 (26.4.2018) :', and 'Bibliothèques : Accès, partage et diffusion des savoirs' are listed in a regular, black, sans-serif font. A small red horizontal line is visible in the bottom right corner of the slide.

h e g
Haute école de gestion
Genève

**Partager les savoirs et en faciliter
l'accès, ou comment pérenniser
nos bibliothèques**

Michel GORIN
Maître d'enseignement HES (HEG-Genève)

Les 4^e Assises de l'édition du Salon du livre de Genève
Atelier 2 (26.4.2018) :
Bibliothèques : Accès, partage et diffusion des savoirs

h e g **DES MISSIONS À RÉINTERPRÉTER**
Haute école de gestion
Genève

Les missions traditionnellement assumées par les bibliothèques doivent être réinterprétées à la lumière des mutations en cours, qui représentent autant de défis à relever, parmi lesquels :

- Enjeux sociétaux
- Recherche conviviale
- Internet, interconnexion
- Évolution des espaces
- Réseaux, collaboration

26.4.2018 - Michel Gorin 2

h e g **EN RÉSUMÉ,
DES MISSIONS DE NATURE...**
Haute école de gestion
Genève

- informationnelle
- éducative
- culturelle
- démocratique
- sociale

26.4.2018 - Michel Gorin 3



h e g
Haute école de gestion
Genève

UN PREMIER ESPACE OÙ...

...l'on apprend, seul ou en groupe
(«*Learning space*» / «*Explore*»)

- *Action globale* : favoriser la démarche d'apprentissage tout au long de la vie
- *Actions spécifiques* : former à la maîtrise de l'information, surtout numérique (recherche, évaluation, maîtrise des outils), produire et diffuser des ressources pédagogiques, etc.

26.4.2018 - Michel Gorin

5

h e g
Haute école de gestion
Genève

UN SECOND ESPACE OÙ...

...l'on participe à différentes formes de médiation, qui sont autant de sources d'inspiration stimulantes
(«*Inspiration space*» / «*Excite*»)

- **Action globale** : mettre l'accent sur la médiation culturelle
- **Actions spécifiques** : décliner la médiation culturelle sous différentes formes

26.4.2018 - Michel Gorin 6

h e g
Haute école de gestion
Genève

UN TROISIÈME ESPACE OÙ...

...l'on séjourne, rencontre les autres, se détend
(«*Meeting space*» / «*Participate*»)

- **Action globale** : inventer de nouveaux lieux, pour de nouvelles formes de rencontres et de séjour
- **Actions spécifiques** : diminuer l'emprise des collections au profit des clients, en créant des espaces conviviaux

26.4.2018 - Michel Gorin 7

h e g
Haute école de gestion
Genève

UN QUATRIÈME ESPACE OÙ...

...l'on crée, l'on fait des expériences
(«*Performative space*» / «*Create*»)

→ *Action globale* : soutenir l'innovation, la création en offrant un espace pour créer seul ou à plusieurs

→ *Actions spécifiques* : mettre à disposition des logiciels et du matériel spécifiques, en proposant l'encadrement nécessaire

26.4.2018 - Michel Gorin 8

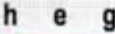
h e g
Haute école de gestion
Genève

ET LE PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES, DÈS DEMAIN ?

Développer ou acquérir des compétences

- relationnelles,
- pédagogiques,
- en matière de médiation culturelle et numérique,
- en matière de communication et de marketing,
- informatiques,
- en termes de gestion

26.4.2018 - Michel Gorin 9



Haute école de gestion
Genève

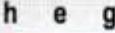
ADAPTATION (1)

Constamment, la bibliothèque

- **s'adaptera aux changements sociétaux,**
- **suivra l'évolution des besoins de ses (non-)clients,**
- **redéfinira ses espaces physiques et virtuels,**
- **proposera des documents numériques et papier,**
- **développera de nouveaux services et activités,**

26.4.2018 - Michel Gorin

10



Haute école de gestion
Genève

ADAPTATION (2)

- **sera ouverte aux nouvelles technologies, tout en conservant un regard critique et en les adaptant à ses besoins,**
- **collaborera avec d'autres bibliothèques ou institutions,**
- **évaluera et optimisera son fonctionnement, puis développera des stratégies évolutives**

26.4.2018 - Michel Gorin

11

h e g
Haute école de gestion
Genève

CONCLUSION

La bibliothèque sera toujours un «temple du savoir», mais un temple consacré à l'accès, au partage et à la diffusion de tous les savoirs, dans l'esprit du Code d'éthique de BIS pour les professionnels de l'information :

«Le partage des idées et des informations est fondamental dans une société démocratique. Les services documentaires et les professionnels de l'information ont pour rôle principal d'optimiser l'accès à l'information et de la diffuser auprès des usagers, qui sont leur raison d'être»

26.4.2018 - Michel Gorin

*** 12

h e g
Haute école de gestion
Genève

MERCI...

... DE VOTRE ATTENTION ET PLACE À LA DISCUSSION !

michel.gorin@hesge.ch
022 388 17 88

26.4.2018 - Michel Gorin

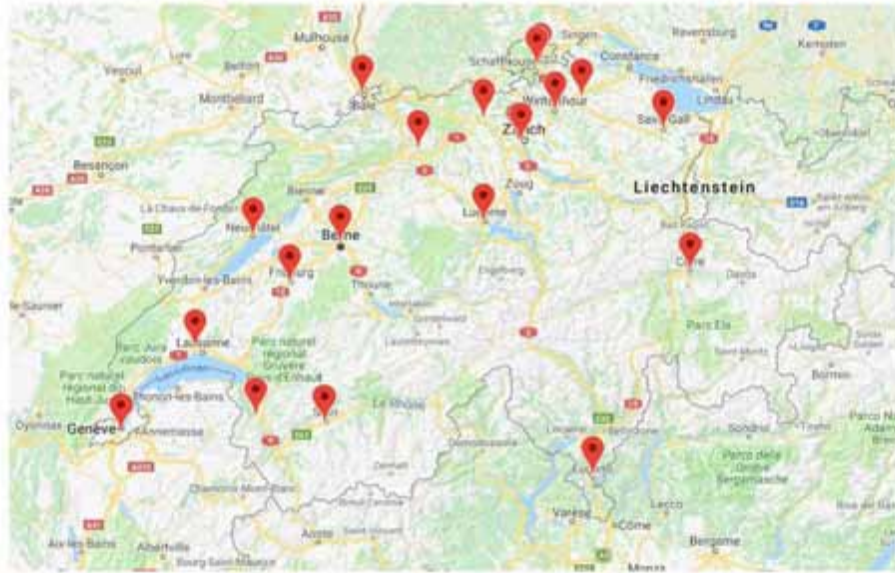
*** 13

Présentation par Julia Cutruzzolà, directrice de À tous les livres et présidente d'Interbiblio, Bibliothèques interculturelles de Suisse



Accès, partage et diffusion des savoirs interculturels

Julia Cutruzzolà



Les bibliothèques interculturelles de Suisse

Les bibliothèques interculturelles une fenêtre sur le monde

- Lieux de vie et d'échange
- Le rôle des bibliothèques
 - Promotion de la diversité culturelle
 - Renforcement du dialogue
- Le rôle d'Interbiblio

Interbiblio

une fenêtre sur le monde

- Association faitière des bibliothèques interculturelles de Suisse
 - centres de compétences dans le domaine du travail bibliothécaire interculturel
 - engagement pour l'échange entre les différentes cultures et leur valorisation ainsi que pour le développement de la compétence linguistique
- Met en réseau les bibliothèques membres et soutient la communication entre elles
- Établit des relations publiques afin de soutenir et favoriser la visibilité des membres aux niveaux local, national et international

Compte rendu de l'après-midi

*Une journée animée par Elsa FLORET,
journaliste, l'AGEFI
Propos recueillis par Noémi SCHAUB*

En deuxième partie de journée, plusieurs rencontres entre professionnels ont permis de réaliser un tour d'horizon des manières de faire vivre le livre et la littérature à travers la francophonie. Libraires, éditeurs, auteurs de Suisse, de Belgique, du Québec, ainsi que deux éditeurs de New York ont livré leur vision du métier et les perspectives envisagées pour le pérenniser.



Isabelle Falconnier, présidente du Salon du livre de Genève
et Romaine Valterio Barras, directrice de la Médiathèque Valais-Sion.



Laurence Brenner, directrice du Salon du livre de Genève.

DISCOURS D'OUVERTURE, DENIS MOLLAT,
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA LIBRAIRIE MOLLAT (BORDEAUX)

Denis Mollat, président directeur général de la Librairie Mollat à Bordeaux, ouvre les débats de l'après-midi (page 155) avec cette question provocatrice : les librairies ont-elles un avenir ? Il rappelle que le livre numérique et Amazon continuent de menacer le papier. « Les livres de fonds constituent 60 % du chiffre d'affaires des librairies, or c'est sur ce marché que la concurrence des plateformes de vente en ligne est la plus importante. » Il relève néanmoins que le marché français reste protégé par le prix unique du livre et une tradition culturelle forte. Afin de renforcer les moyens de lutte, Denis Mollat estime que le libraire doit se penser comme gestionnaire de vente, plus que comme « gardien de la culture » : mieux gérer les stocks, proposer des prestations innovantes à la clientèle, renforcer le marketing. La librairie doit également, selon lui, devenir un espace culturel à part entière : organiser des événements et développer sa présence sur les réseaux sociaux. Il résume son propos ainsi : « Il faut repenser son métier : devenir commerçant et développer une personnalité de libraire forte. »



Denis Mollat, Librairie Mollat.

ENSEIGNES, DES LIBRAIRIES COMME LES AUTRES

Rencontre entre Pierre Coursières, président directeur général du Furet du Nord (France et Belgique) et Pascal Vandenberghe, président directeur général de Payot Libraire (Suisse)

Modéré par Elsa Floret

En Suisse romande, les librairies Payot détiennent 35 % du marché du livre. À l'échelle française, Le Furet du Nord occupe 2 % des parts de marché, mais Pierre Coursières précise que « dans le Nord-Pas-de-Calais, cela représente un livre vendu sur deux ». Les directeurs de ces deux grandes enseignes défendent l'idée que celles-ci fonctionnent comme des librairies indépendantes : aucune ne pratique la centralisation des achats, préférant valoriser les instincts de leurs libraires. Elles doivent également se montrer proactives dans la recherche de solutions pour contrer les géants de la distribution. Toutes deux ont mis en place un système de commande en ligne et de réception en magasin, garantissant ainsi un service de proximité. Pascal Vandenberghe précise que les ventes en ligne de Payot sont en augmentation : le site Internet est devenu le quatrième magasin. Celui-ci propose des services spécifiques, qui le démarquent d'Amazon, comme la commande de livres dédiacés ou la possibilité de payer sur facture : « L'enjeu est de se distinguer par la qualité, plutôt que par le prix. » Il relève également que l'ennemi principal de la librairie en Suisse est le franc fort. Pour Pierre Coursières, l'une des menaces qui planent est la diminution de lecteurs et lectrices chez les jeunes. Il faut selon lui concevoir un marketing spécifique pour ce public cible, notamment en investissant mieux les réseaux sociaux.

HOP SUISSE, HOPP SCHWITZ : INNOVER, S'INVENTER

Échange entre Tristan Donzé, co-fondateur et co-directeur des éditions Torticolis et frères (La Chaux-de-Fonds, Suisse) et André Gstettenhofer, directeur général de Salis Verlag (Zurich, Suisse)

Modéré par Jean-Marie Félix, journaliste culturel, RTS

André Gstettenhofer et Tristan Donzé offrent deux manières de concevoir l'édition indépendante, deux notions de l'engagement en littérature.

Salis Verlag à Zurich tient à faire entendre les voix de jeunes auteurs, au travers de sa collection de littérature jeunesse suisse contemporaine. Une section est également dédiée à la non-fiction. Son engagement politique s'illustre par des essais, notamment de lutte anti-raciste, et a été récompensé par le Georg Preis : « On ne veut pas seulement être une maison de gauche, on veut surprendre. » Si l'éditeur vit de son métier, il ne tient pour autant pas à faire croître sa structure, il craindrait en effet de ne plus être en mesure de défendre les titres de son catalogue autant qu'il le souhaiterait.

Du côté de Torticolis et frères, Tristan Donzé explique que l'engagement est caché, implicite : « Si on veut faire un acte politique, il ne faut pas le montrer. Il faut faire les choses avec authenticité et honnêteté. » Les co-directeurs de la maison, Alexandre Correa et Tristan Donzé, assument un « regard subjectif » dans leur catalogue, sans tenter de se démarquer à tout prix. Leur objectif principal est de maintenir une structure à dimension humaine, de poursuivre leurs activités « en toute simplicité ». Il n'est pour eux pas question de vivre de cette activité, ils investissent 20 % de leur temps pour la culture, par choix. Leurs livres sont imprimés à l'étranger afin de garantir des prix accessibles à un large public.

ÉDITEURS ICI ET LÀ : REGARDS TRANSATLANTIQUES

Rencontre entre Barbara Epler, présidente de New Directions Publishing (USA) et David Meulemans, président des éditions Aux Forges de Vulcain (France)

Modéré par Nicolas Gary, directeur de la publication, ActuaLitté

Rencontre surprenante entre deux maisons d'édition qui ont, a priori, peu en commun. D'un côté, les éditions Aux Forges de Vulcain, fondées en 2010 et basées à Paris, publient principalement des essais et de la fiction. De l'autre, New Directions Publishing, maison fondée en 1936 à New York, spécialisée dans la littérature étrangère traduite. Chacune est confrontée aux problématiques liées à la traduction, qu'il s'agisse de vente ou d'achat de droits.

Barbara Epler explique qu'il est primordial de rester à l'affût, de repérer les meilleurs auteurs de l'étranger, avant que leur travail ne soit découvert et que les prix ne grimpent. Elle avoue en

revanche que, si elle publie des textes de 36 langues différentes, elle n'en maîtrise aucune. New Directions ne participe pas aux grandes foires, telles que Francfort, mais s'appuie sur un réseau étendu de personnes de confiance qui lui relaient les parutions intéressantes à travers le monde. « En traduisant un livre en anglais, on a conscience qu'on peut le propulser. C'est pourquoi il faut les choisir avec soin, s'assurer qu'on saura le défendre. »

David Meulemans quant à lui s'évertue à vendre les titres de son catalogue à l'étranger. Si la démarche est réalisable dans le domaine de la non-fiction, « Les éditeurs n'ont besoin que du titre pour comprendre de quoi il s'agit. », elle s'avère plus ardue pour la fiction. Il est en effet alors nécessaire de lire le contenu pour déterminer sa qualité. Selon lui, les éditeurs étrangers sont parfois frileux, estiment que le livre est « trop français » et ne pourra pas toucher un public étranger. À ce propos, Barbara Epler apporte une nuance : « Nous avons traduit *Boussole* de Matthias Enard, c'est un livre très français, mais il a connu un beau succès chez nous. »

LIBRAIRIES INDÉPENDANTES, COMMENT CRÉER DES SYNERGIES ?

Face-à-face entre Audrey Martel, copropriétaire de librairie l'Exèdre (Trois-Rivières, Québec) et Sylvia L. Strazzeri-Ritton, directrice opérationnelle de la librairie Filigranes (Bruxelles)

Modéré par Jean-Marie Félix

À la librairie l'Exèdre de Trois-Rivières, les synergies se créent entre les libraires. Au sein même de la librairie d'abord, en partageant les impressions de lecture et en se réappropriant les conseils mutuels de lecture. Audrey Martel relate que des partenariats ont également été créés avec les commerces alentour, afin que les habitants fassent des liens entre les différents établissements de la ville. Au niveau régional, l'Association des librairies indépendantes favorise les échanges et la formation et a mis en place une charte de la librairie indépendante québécoise, ainsi qu'une importante plateforme de vente de livres numériques.

La librairie Filigranes à Bruxelles, la plus grande librairie de plain-pied du monde, située au cœur du quartier européen, entretient un esprit d'indépendance. En effet, pas de centralisation des achats, pas de vente en ligne, la librairie se veut un lieu de vie et propose également d'autres objets, comme des produits dérivés et des gadgets. Des synergies sont mises en place entre les différents rayons. La structure a atteint sa taille maximale, mais compte déjà plusieurs succursales. De par sa situation géographique, des synergies sont possibles avec les ambassades. Sylvia L. Strazzeri-Ritton relate qu'une semaine espagnole a notamment été organisée par l'ambassade, ce qui a permis de nombreuses rencontres et débats.

Les deux librairies sont fortement présentes sur les réseaux sociaux, afin de maintenir le lien avec le public et de l'inciter à prendre part aux divers événements organisés.

TRADUIRE, DIFFUSER, PROMOUVOIR : L'EXPÉRIENCE AMÉRICAINE DE JOËL DICKER

Rencontre entre Joël Dicker, auteur suisse et Patrick Nolan, vice-président de Penguin Books (USA)

Modéré par Isabelle Falconnier, présidente du Salon du livre de Genève

Un jeune auteur suisse sur les *billboards* de Times Square à New York ? C'est l'aventure inimaginable que Joël Dicker a vécue lorsque son roman a été traduit en anglais et publié chez Penguin Books en 2014, sous le titre *The Truth about the Harry Quebert Affair*. Cette traduction anglophone a été tardive, en comparaison internationale, tandis que le livre faisait déjà un carton dans de nombreux pays. Joël Dicker précise que les droits étaient gérés par Bernard de Fallois (éditions de Fallois), pour qui le critère principal restait l'enthousiasme, il ne souhaitait pas « vendre le livre pour vendre le livre ».



Patrick Nolan, Penguin Books.



Joël Dicker.

La traduction chez Penguin Books avait ceci de particulier qu'elle s'adressait aux habitants du pays où se déroule l'intrigue. Il a donc fallu veiller à la vraisemblance des faits décrits, adapter certains éléments au public américain. Par exemple, une scène a été ajoutée afin d'indiquer au

lectorat la façon de prononcer le nom Harry Quebert. En outre, Patrick Nolan, éditeur du livre, relate que l'objectif était de faire passer Joël Dicker pour un auteur américain, en supprimant le tréma dans son prénom, et de ne pas afficher trop explicitement qu'il s'agissait d'une traduction : « Aux États-Unis, vendre un roman qui se passe dans le Maine, mais écrit par un auteur suisse, c'est compliqué. » Le résultat ne s'est pas fait attendre : le roman est resté quatre semaines sur la liste du *New York Times* et a été réimprimé de nombreuses fois. Joël Dicker relève qu'en comparaison avec les ventes dans le reste du monde le résultat a été plus mitigé aux États-Unis, mais que le travail éditorial et de promotion était exceptionnel.

La suite de l'aventure prendra la forme d'une série télévisée, signée Jean-Jacques Annaud et mettant en scène Patrick Dempsey, qui sortira courant 2018. Si Joël Dicker reste prudent quant aux impacts potentiels de cette adaptation sur les ventes, Patrick Nolan estime quant à lui que cela engendrera certainement une nouvelle édition et un élargissement du marché.



Isabelle Falconnier, Joël Dicker et Patrick Nolan.

En conclusion de cette après-midi de débats, citons l'éditeur David Meulemans, qui rappelle l'importance pour l'interprofession de se parler : « **Merci beaucoup : éditer, promouvoir un livre, le vendre, c'est souvent se laisser complètement absorber par la technique et l'exécution, et ce genre d'échanges permet de reprendre du souffle, de l'ambition – et de garder à l'esprit que l'on peut faire de l'édition, exercer son métier de libraire ou de bibliothécaire de manière différente.** »

Discours d'ouverture par Denis Mollat, président directeur général de la Librairie Mollat

État des lieux de la librairie

« État des lieux de la librairie ». Cela aurait pu être : « Quel avenir pour la librairie ? », ou pire : « La librairie a-t-elle un avenir ? », tant la conjonction d'une baisse du chiffre d'affaire de la filière, conjuguée à la montée du chiffre d'affaires des ventes de livres papier par Internet avec le spectre de la lecture sur liseuse et tablette effraie la profession, qui regarde avec angoisse les bouleversements subis par le marché de la musique et de la presse. La musique après être passée par le téléchargement payant, voire pirate, s'est engagée dans le streaming.

La librairie, emblème d'une tradition culturelle forte, conserve encore une place importante en France.

En préambule, il convient peut-être de décrire le métier de libraire.

Le libraire jongle entre deux métiers : celui d'un médiateur qui aide le client, dans un dédale d'œuvres, à « trouver ce qu'il ne cherche pas », à la fois mémoire vivante du patrimoine littéraire et guide pour découvrir une actualité littéraire de plus en plus abondante. Mais le libraire est aussi, et c'est d'autant plus vrai aujourd'hui, un commerçant soumis à la réalité du marché, qui doit générer un chiffre d'affaires et gérer la rotation de ses stocks.

Le réseau de libraires, encore dense, est érodé par de nouveaux acteurs.

Voici les parts de marché pour la vente au détail, chiffres issus du Syndicat national de l'édition, en date de novembre 2017

- Librairies 1^{er} niveau : 28,6 %
- Grandes surfaces spécialisées en produits culturels (GSS : Fnac, Cultura...) : 27,6 %
- Librairie 2^e niveau + Internet + Autres : 27,4 %
- Grande distribution (GSA : Auchan, Carrefour,...) : 16,7 %

Donc deux grands blocs pour la vente au détail :

Les librairies indépendantes, classées en 3 niveaux, le 1^{er} niveau les 30 les plus importantes, le 2^e niveau, jusqu'à la 300^e, le 3^e jusqu'à la 3000^{ème}.

Le premier niveau résiste bien, ce sont les librairies des villes métropolitaines qui résistent d'autant mieux qu'elles ont un fonds étoffé. Les villes moyennes connaissent des centres-villes en déclin. Il faut noter que la vente par Internet est incluse dans le 2^e niveau. Il faut retenir que le chiffre d'affaires livre en France, chiffre d'affaires vente au public est autour de 4 milliards d'euro. Le chiffre d'affaires d'Amazon est estimé entre 480 et 530 millions d'euro.

Et, depuis quelques années, c'est la vente sur Internet qui concurrence directement la librairie sur son cœur de cible : les gros lecteurs. Disposant d'un stock large complété par des titres en « market place » provenant de libraires partenaires, ces acteurs se prévalent de bons résultats sur les ouvrages de fonds, autrefois chasse gardée des libraires, et représentent désormais bien au-delà de 10 % du marché. Ces acteurs sont d'ailleurs les mieux placés pour conquérir le marché toujours balbutiant du livre numérique.

Pour autant, le marché français de la librairie reste encore relativement protégé.

Si le marché français de la librairie se porte pâle, il n'a pas encore connu de bouleversement comparable à ses homologues anglo-saxons, dont le paysage a été totalement remodelé sous le poids de la concentration et du numérique. À cela plusieurs raisons :

– L'écosystème du livre protège la librairie indépendante.

La Loi Lang, qui impose depuis 1981 la fixation par les éditeurs d'un prix unique pour les livres neufs vendus sur le territoire français, a encouragé la création et préservé les libraires indépendants de la pression sur les prix. Elle a notamment permis aux libraires de maintenir pour un temps leurs marges face à la grande distribution. Cette loi, qui fait consensus au sein de l'ensemble de la profession, a été transposée au livre numérique en mai 2011, rassurant ainsi la profession sur sa pérennité.

Pour tenter de rééquilibrer les conditions de concurrence sur le marché français, une loi a votée à l'unanimité en 2014 : loi sur la vente à distance de livres, qui interdit aux web-marchands de cumuler remise systématique de 5 % et gratuité des frais de port, les autorisant désormais simplement à baisser les frais de port d'un montant équivalent à 5 % du prix de l'ouvrage sans aller jusqu'à leur gratuité.

L'État et l'interprofession ont également mis en place un ensemble de mesures pour soutenir financièrement l'industrie. On peut citer notamment :

– L'instauration du label LiR des Librairies indépendantes de référence ouvrant droit à une exonération de contribution économique territoriale ; cette exonération, appliquée de manière très diverse par les collectivités territoriales, est néanmoins facteur d'inégalité.

– Les aides financières de l'Association pour le développement de la librairie de création (Adelc) sous forme d'entrée dans le capital et d'apports en compte-courant faisant l'objet d'un accord de remboursement à taux zéro.

Enfin, le livre est, contrairement à la musique ou à la vidéo, le seul format qui soit aussi un objet que l'on touche. Le plaisir de feuilleter, de manipuler les pages, l'odeur du papier ou la beauté des couvertures sont souvent évoqués comme des parties intégrantes de l'expérience de lecture auxquelles sont attachés les lecteurs. Pour autant, les piliers de la librairie sont fortement ébranlés par l'évolution du marché.

La librairie est touchée de plein fouet par une évolution majeure des comportements de consommation : la désintermédiation.

La fonction de « médiateur » du libraire est désormais remise en cause. Ce rôle de conseiller, de prescripteur, de filtre entre la production (massive) d'œuvres et les lecteurs est aujourd'hui concurrencé par la montée des blogs, des sites spécialisés et des réseaux sociaux, mais dans lesquels le libraire pourra prendre sa place.

La librairie subit également un appauvrissement de son offre.

S'il est une limite aux petites librairies que l'on ne peut nier aujourd'hui, c'est bien celle-ci : elles n'arrivent plus à proposer qu'une partie réduite de l'offre. « On demande toujours au libraire le livre qu'il n'a pas ! » pourrait-on résumer. Plusieurs raisons à cela :

– L'explosion de l'offre annuelle tout d'abord : la production de livres a augmenté de 175 % entre 1970 et 2007, et le rythme se maintient.

– Un effet pervers de l'office : le gonflement des stocks au détriment des livres de fonds qui sont élément important de l'image immatérielle de la librairie. Les ouvrages de fonds représentent maintenant une très forte proportion des ventes d'Amazon.

– Enfin, le libraire fait face depuis plusieurs années à une hausse régulière de ses charges.

Dès lors, seules les grosses librairies et les librairies spécialisées continuent d'offrir une alternative crédible à cet enjeu d'abondance d'une société hyper consommatrice.

Il convient d'ajouter désormais à ces pressions les effets à venir de la révolution engendrée par le livre numérique.

Des débuts hésitants, où le libraire peine à trouver sa place.

Plus qu'une simple évolution de son métier, c'est en effet à une révolution économique et culturelle que le libraire doit faire face : comprendre et vendre de l'équipement numérique, déployer des outils sur Internet, gérer un service après-vente, faire face à de nouveaux concurrents. Pour l'instant, très peu de libraires maîtrisent le sujet, et certains se montrent frileux vis-à-vis des nouvelles technologies. Il y a le sujet épineux, comme on l'a connu pour la musique, l'équivalent du streaming, l'abonnement à la lecture sur liseuses et tablettes. L'édition est parfaitement consciente du danger que cela représenterait.

Il incombe désormais au libraire d'accomplir sa mue. Citons quelques pistes :

Première piste : se penser comme gestionnaire et vendeur, et pas seulement comme gardien du temple de la culture.

Cela signifie notamment qu'il faut apprendre à négocier plus fermement avec les éditeurs les niveaux de remise et le poids de l'office, à gérer plus efficacement encore le stock en affinant son assortiment grâce à l'analyse des données de vente, réfléchir à développer, peut-être via des accords avec les diffuseurs, des solutions permettant de livrer le client directement à son domicile, mieux animer sa base clients. Ces conseils peuvent sembler des évidences, et pourtant environ 20 % des libraires ne possèdent même pas de gestion informatisée de leurs stocks. C'est surprenant, lorsqu'on les compare à Amazon, qui a bâti son empire sur l'exploitation de ses métadonnées clients, et a supprimé son équipe éditoriale chargée de rédiger les recommandations de livres, au profit d'un algorithme entièrement basé sur les statistiques commerciales.

Notre politique est clairement affichée. En effet nous sommes certifiés ISO 9001, c'est une démarche « Qualité ». Pourquoi nous avons d'importants marchés de bibliothèques. Tout en haut de cette démarche figure la politique générale de notre librairie : « L'offre la plus large possible », nous avons 180 000 références, mises en valeur par des libraires compétents et investis, ils sont 55.

En effet, il ne faut faire aucune concession au fonds présents dans les rayons. C'est aux niveaux des outils et de leur puissance qu'il faut rechercher des pistes d'économie. Nous avons mis en place une gestion en SAS, puissante évolutive, beaucoup moins chère que le système client-serveur précédent : productivité accrue sur la logistique, une personne est capable de prendre en charge 6 palettes au lieu de 2 ; intégration automatique des bordereaux et factures ; développement d'outils de mobilité.

Deuxième piste : devenir des espaces culturels à part entière.

Ce sont les librairies de second niveau qui ont été les plus touchées. À l'inverse, les librairies les plus dynamiques, comme celles du label LiR, ont réalisé de belles performances ces dernières

années. Rencontres avec des auteurs, animations thématiques : ces activités permettent d'exprimer la singularité du libraire et d'animer sa communauté de clients lecteurs autour d'un lieu de vie qui justifie le déplacement.

Ces rencontres avec les auteurs ont existé depuis les années 70 dans notre librairie. En 1984 nous avons aménagé une salle dédiée aux rencontres d'une centaine de places. Un grand nombre d'auteurs sont passés. Nous avons commencé à enregistrer des conférences sur minicassettes restées dans nos archives. Le numérique est arrivé, les podcasts et avec l'autorisation des auteurs nous avons commencé à diffuser ces rencontres. Le son nous avons ajouté l'image, fait des diffusions en direct, ouvert un bureau parisien qui nous permet de réaliser des clips avec les auteurs qui ne viennent pas jusqu'à Bordeaux.

C'est par l'analogie de nos vitrines tournées sur deux rues piétonnes que j'ai imaginé la suite. Une vitrine qui contient des livres harmonieusement choisis, des vitrines dans le fil de l'actualité. Finalement un écran d'ordinateur est cette vitrine virtuelle dans le temps et dans l'espace.

Nos vitrines ont toujours repris les événements culturels bordelais, nous les avons virtualisés par Station-Ausone d'abord un site d'information culturel et maintenant un lieu qui permet ces interactions de réseaux. Et les réseaux comme Facebook, Twitter, Instagram et même Snapchat pour les adolescents potentialisent ces flux.

Toutes ces métadonnées qui accompagnent ces contenus nous rendent visible et la croissance de notre chiffre d'affaire est notoire. Tout ceci débouche sur le libraire virtuel.

Troisième piste : développer une stratégie ambitieuse sur la distribution en ligne et le livre numérique.

Cette « révolution numérique », c'est ce bouleversement profond des sociétés survenu globalement dans les nations industrialisées et provoqué principalement par l'informatique et Internet. Cette mutation est une mise en réseau planétaire des individus par des courriels, des réseaux sociaux, mais aussi une décentralisation dans la circulation des idées.

Amazon arrivé en France en 2000, Amazon est un logisticien très performant. Pour les règlements par carte bancaire Amazon intègre sa propre banque. Amazon a ouvert sa librairie en ligne en 1994, c'était le premier produit commercialisé. Ce n'était pas anodin : le livre comme point d'entrée pour profiler des clients en vue de vendre d'autres produits.

Face aux défis du numérique, nombreux sont encore les libraires qui font le dos rond. « Ce n'est pas mon métier », peut-on parfois entendre. Il est bien dommage pourtant de ne pas voir que le cœur du métier de libraire, c'est la connaissance et la transmission du contenu, et non l'affection que l'on peut ressentir pour son contenant, l'objet papier.

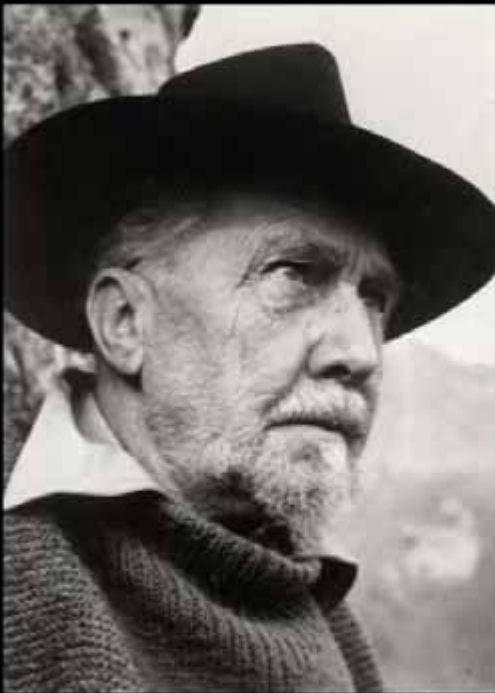
Il y aura probablement de la place pour quelques grands libraires qui auront su développer une présence forte et singulière sur Internet en proposant des services pertinents à leurs clients : mémorisation des moyens de paiement, bibliothèque virtuelle permettant d'accéder facilement à ses livres numériques, pour ne citer que les plus évidents, ainsi que des contenus originaux générant du trafic sur leur site, ce dont je parlais précédemment. Il a des services importants le 3D Secure pour les cartes bancaires. Le suivi-colis qui rassure les clients.

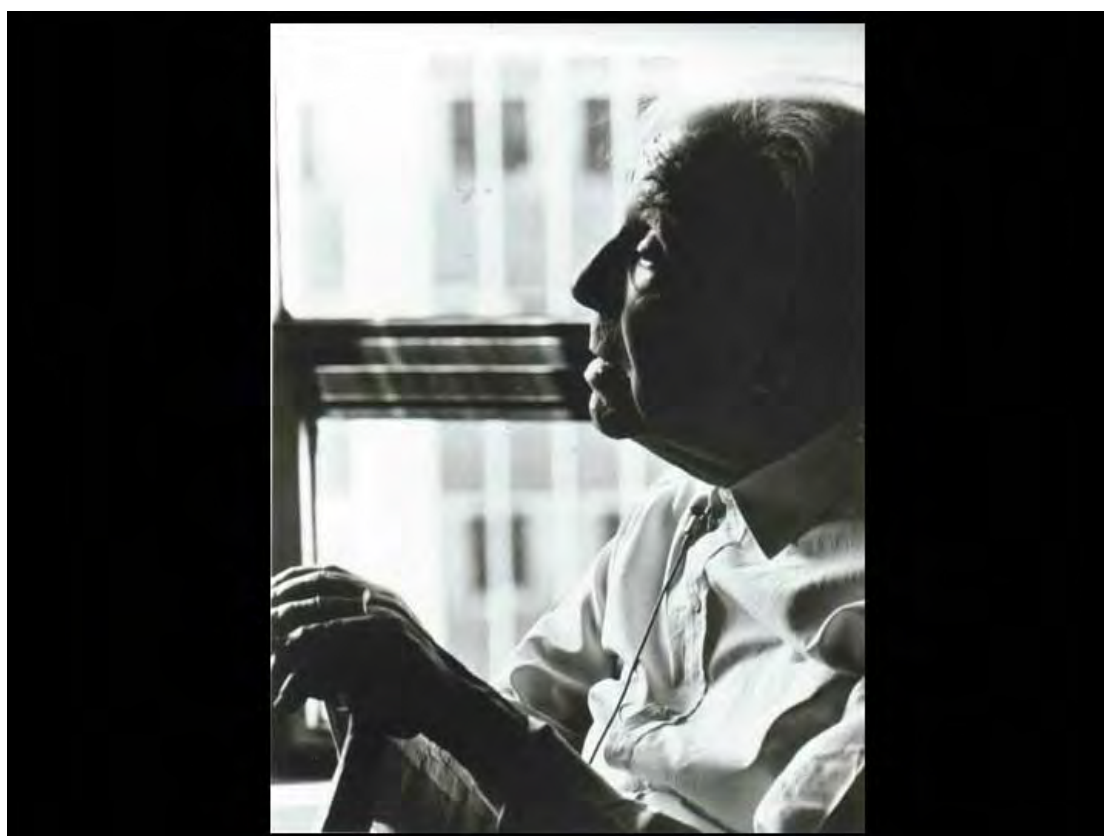
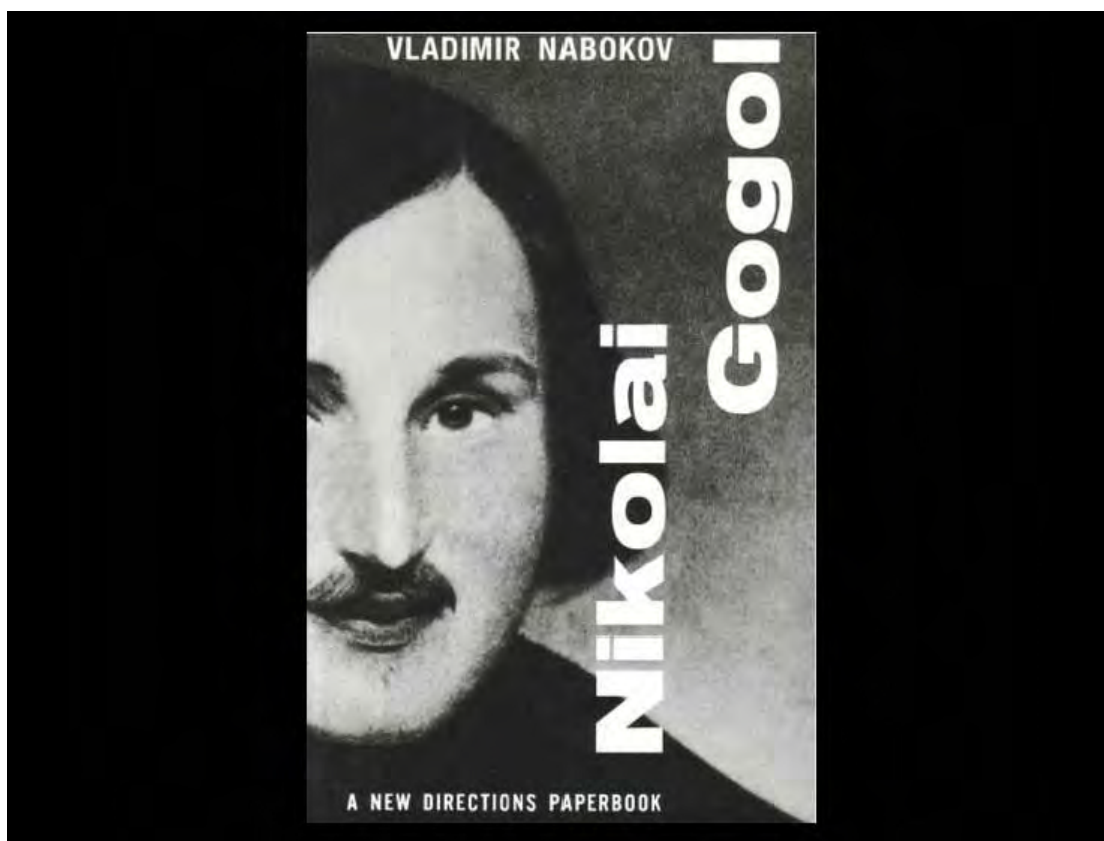
Les librairies de taille plus modeste pourront quant à elles satisfaire leur clientèle locale en développant leur présence en ligne grâce à des sites en marque blanche de nouvelle génération. Pour les fichiers numériques des liseuses on rencontrait que des fichiers propriétaires, l'arrivée du ePub3, interopérable comme l'était le mp3 pour la musique pourra ramener vers les libraires.

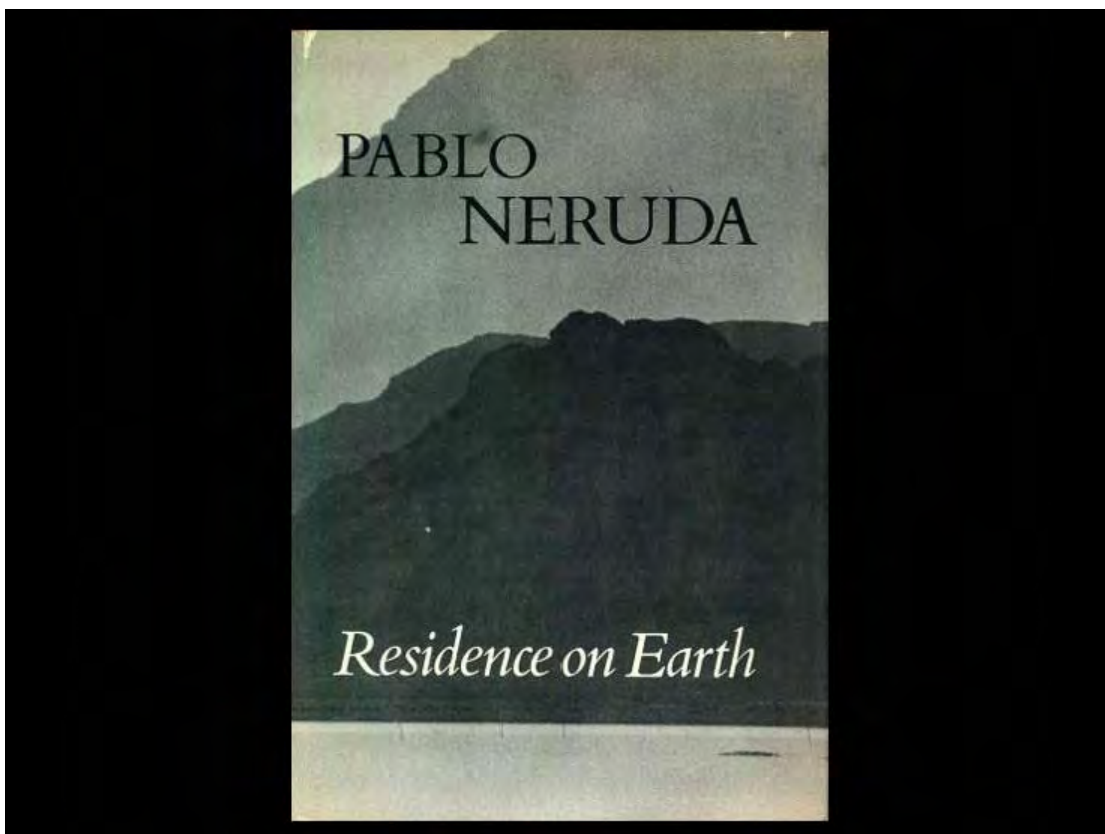
Le libraire doit désormais entièrement repenser son métier : exploiter ses données commerciales afin d'affiner son offre, développer son rayonnement culturel, déployer sa présence sur Internet. Et surtout, y parvenir sans y perdre son âme, en exprimant en boutique comme sur le Web sa personnalité de libraire, seule capable d'offrir une alternative aux algorithmes d'Amazon.

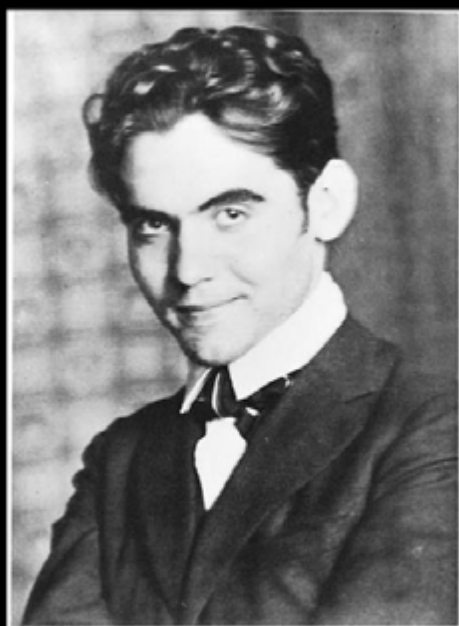
**Présentation par Barbara Epler,
Présidente de New Directions Publishing**

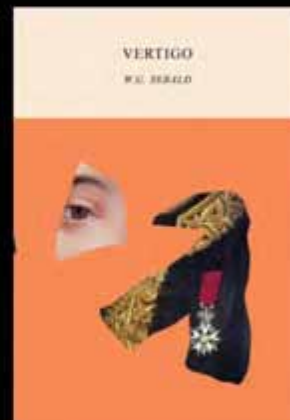
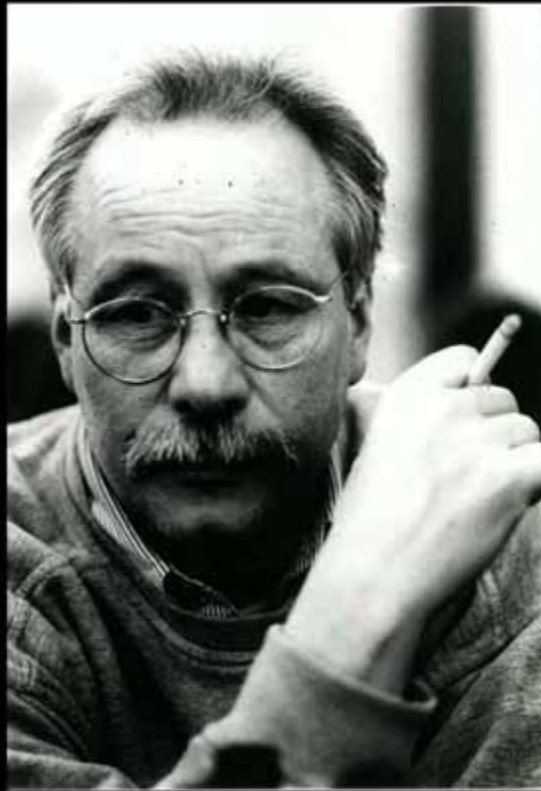




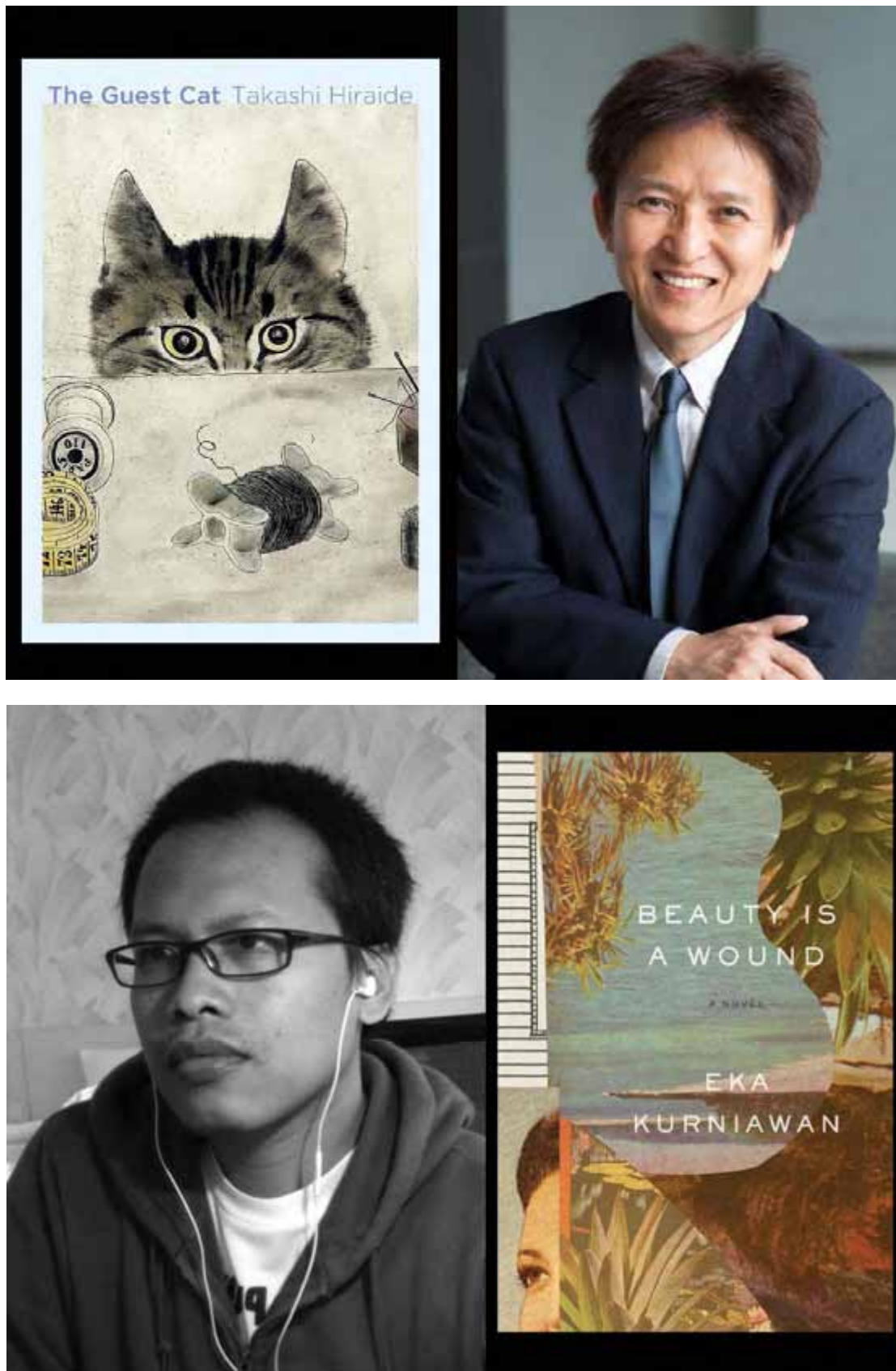


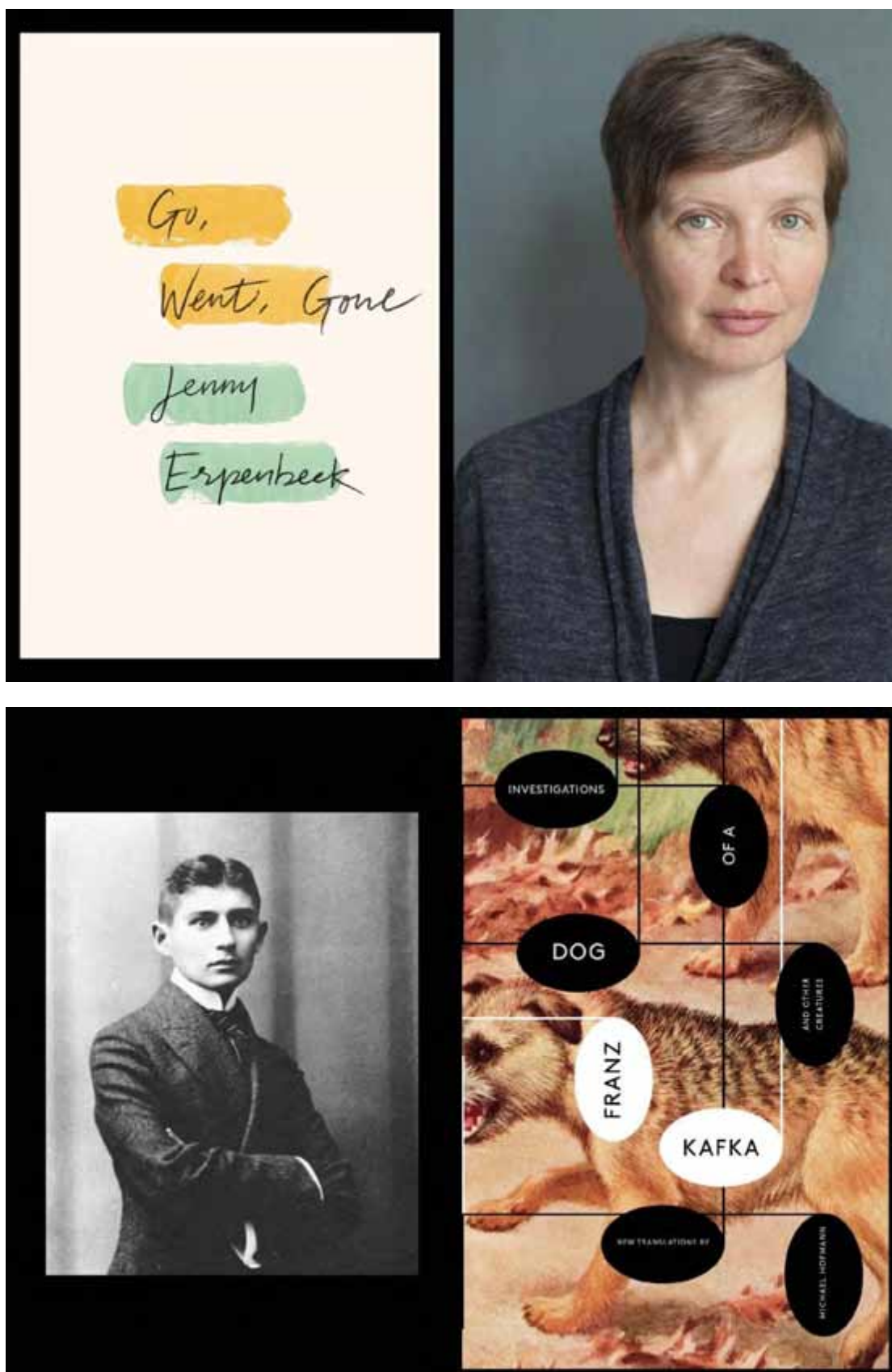


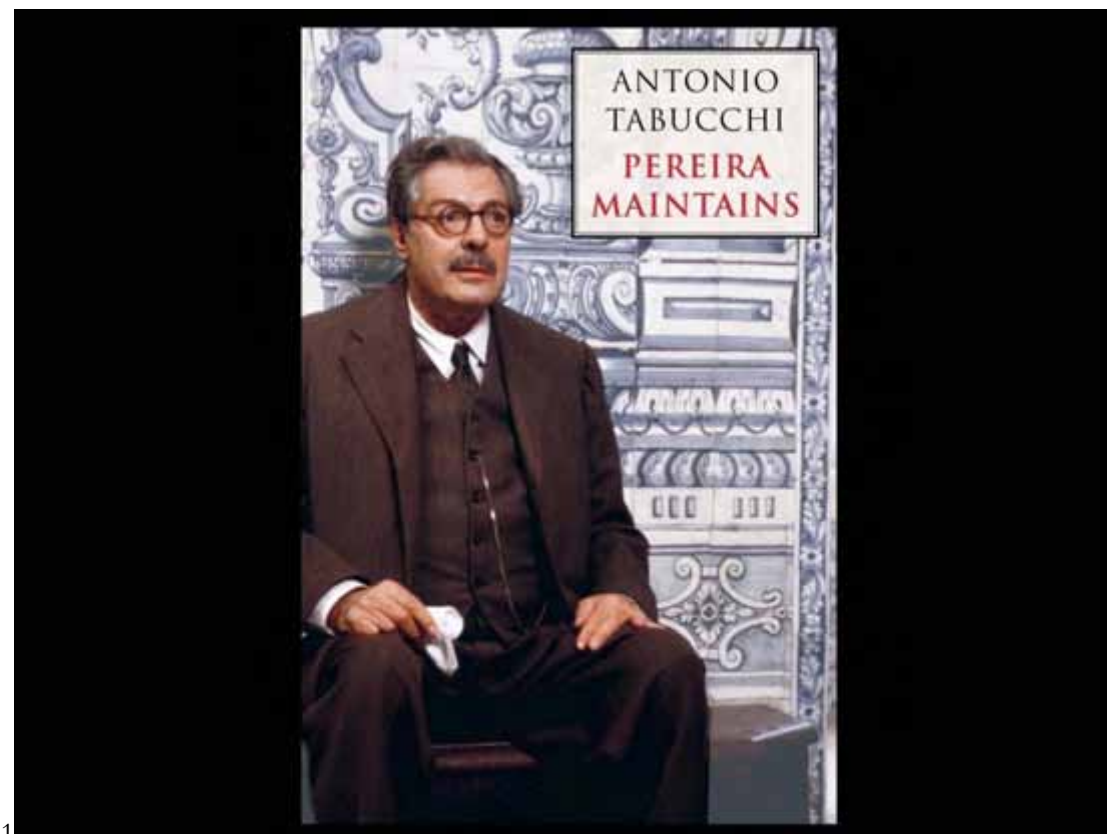


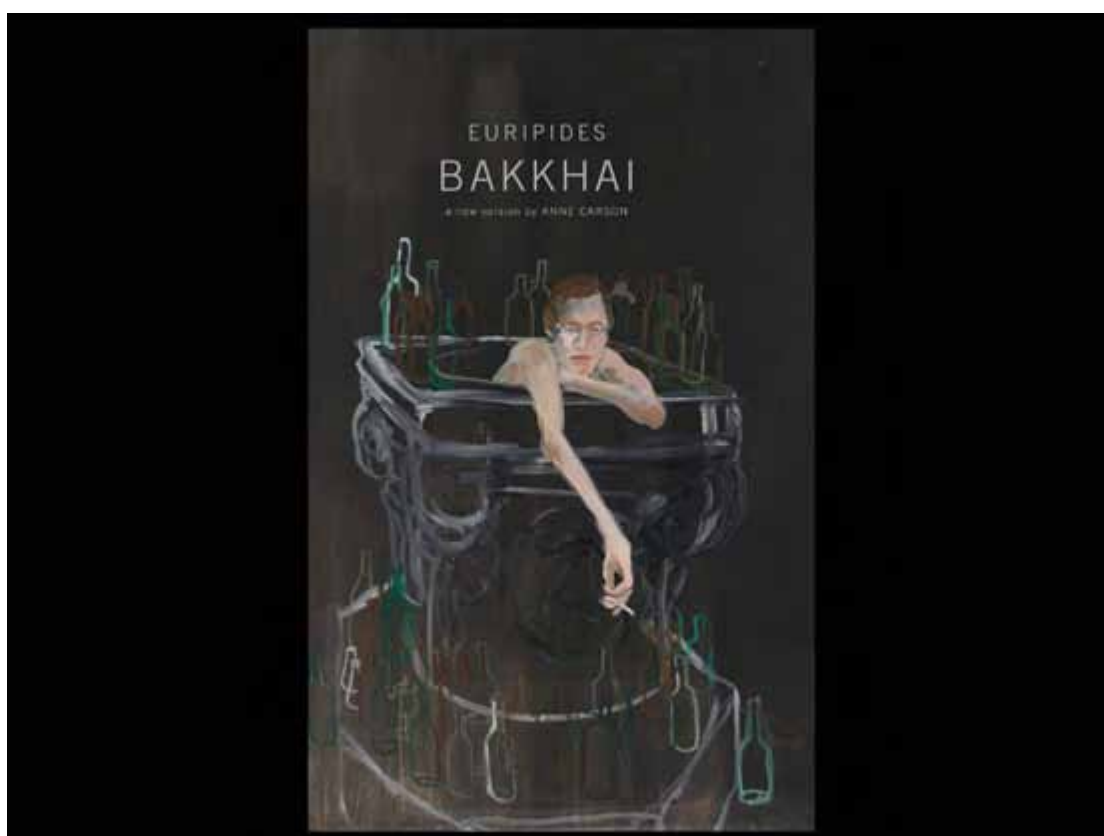
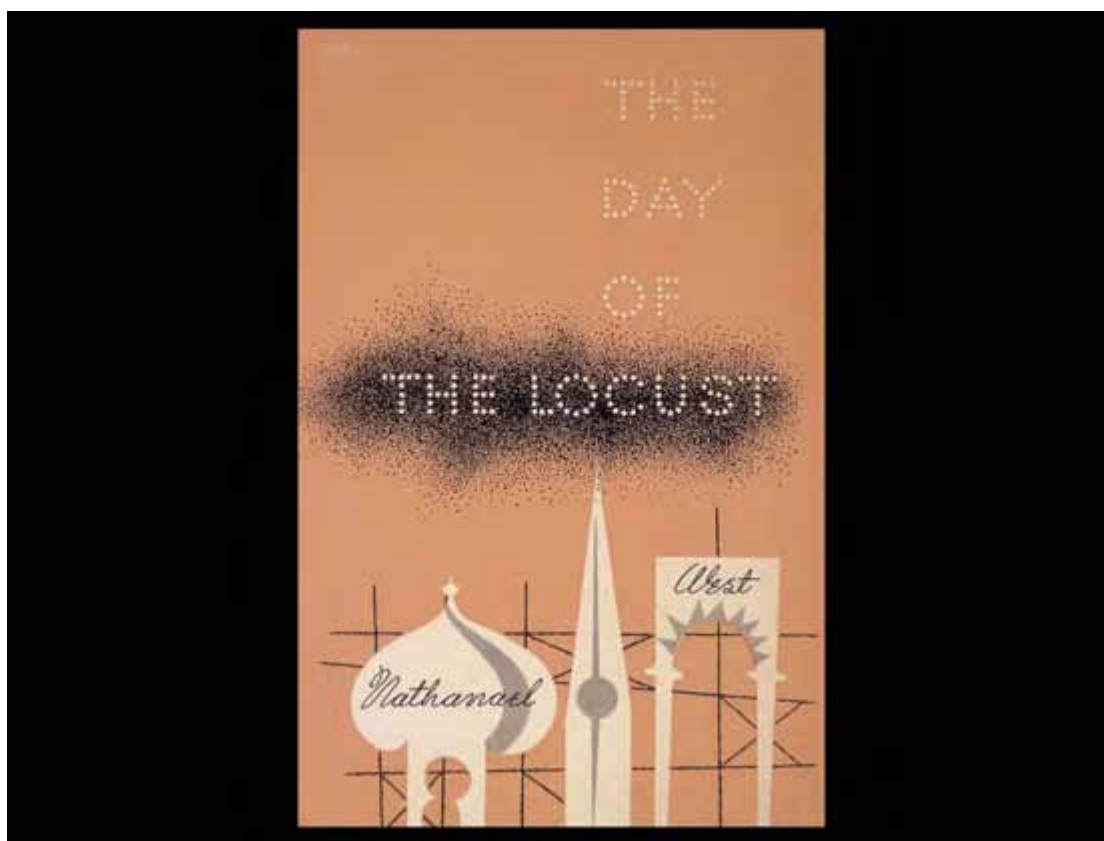


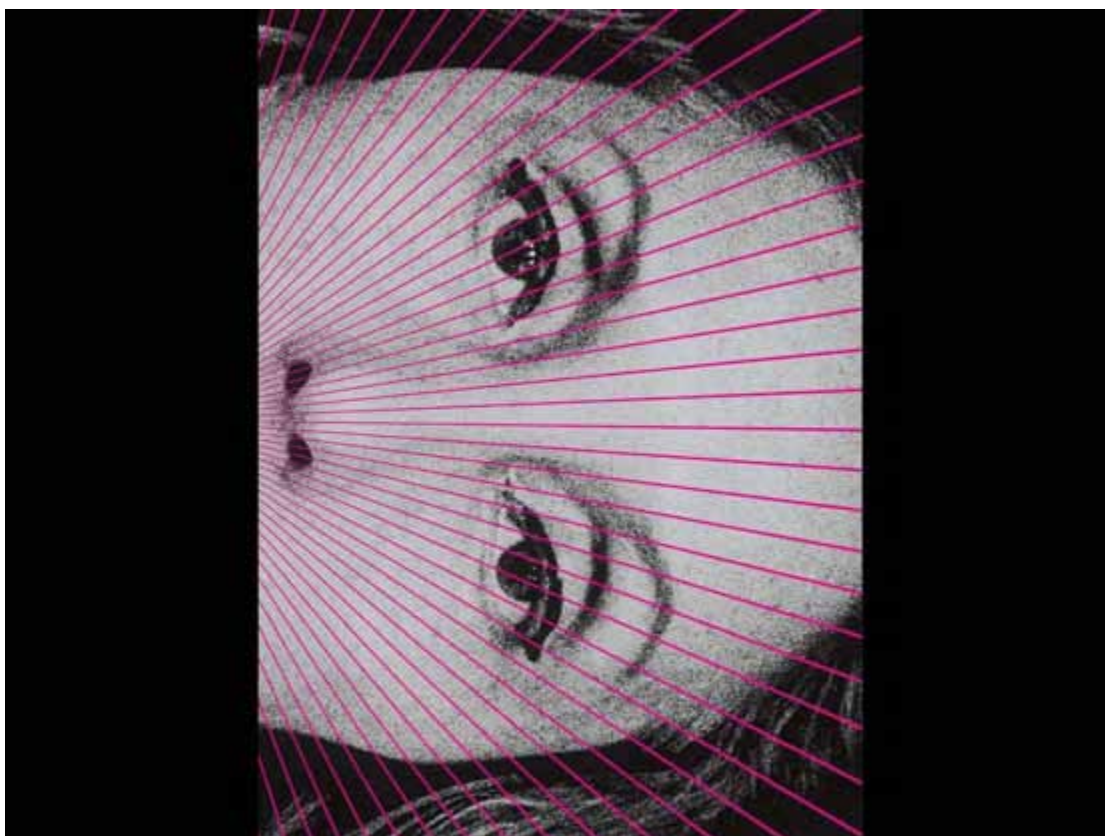
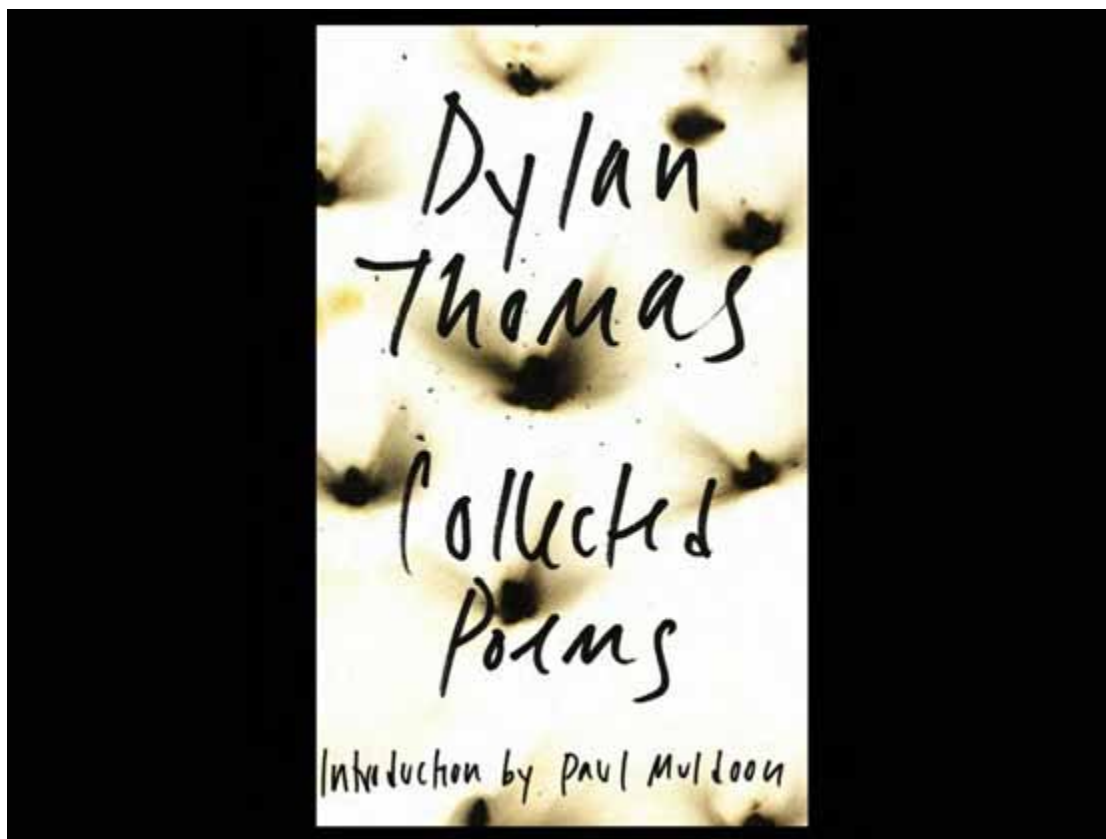




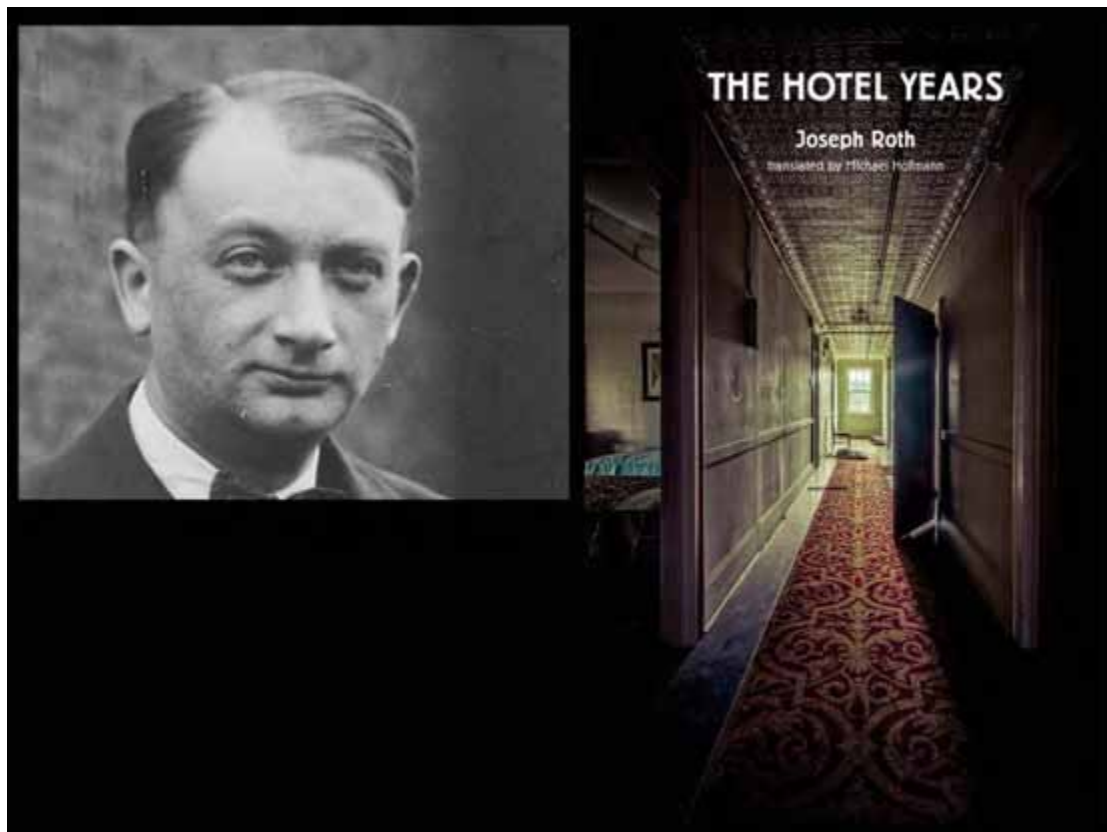
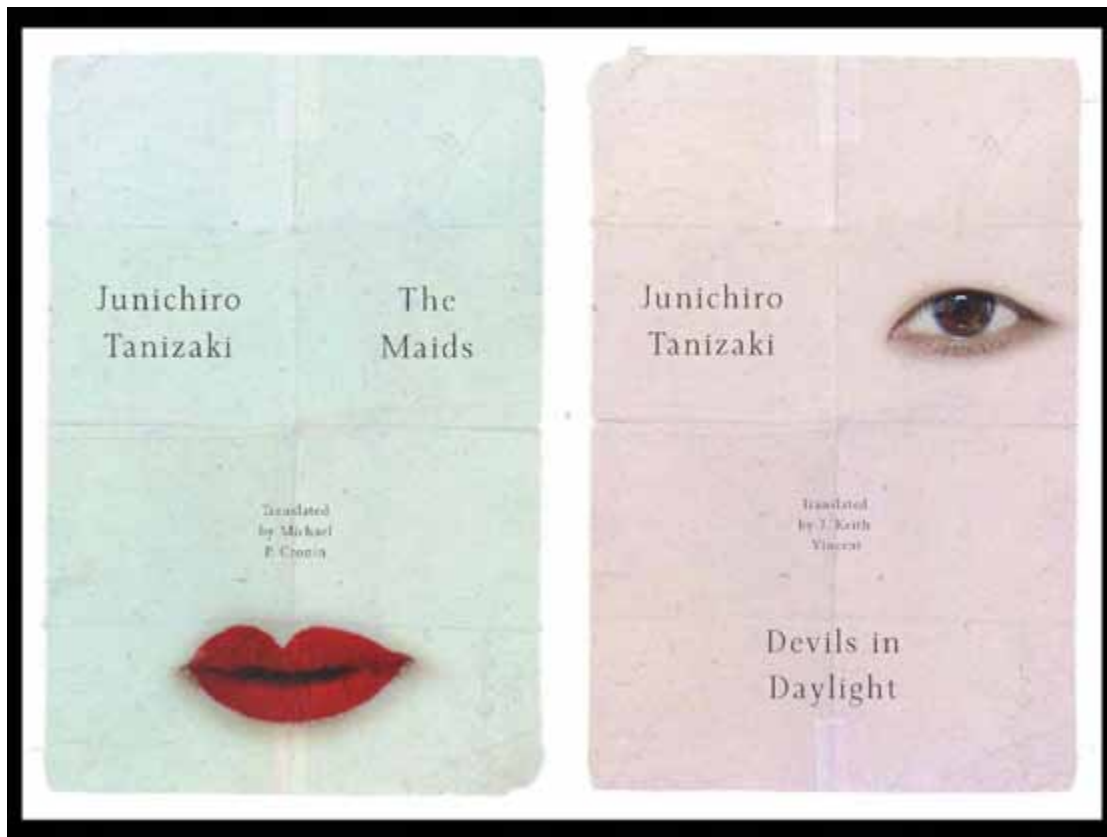




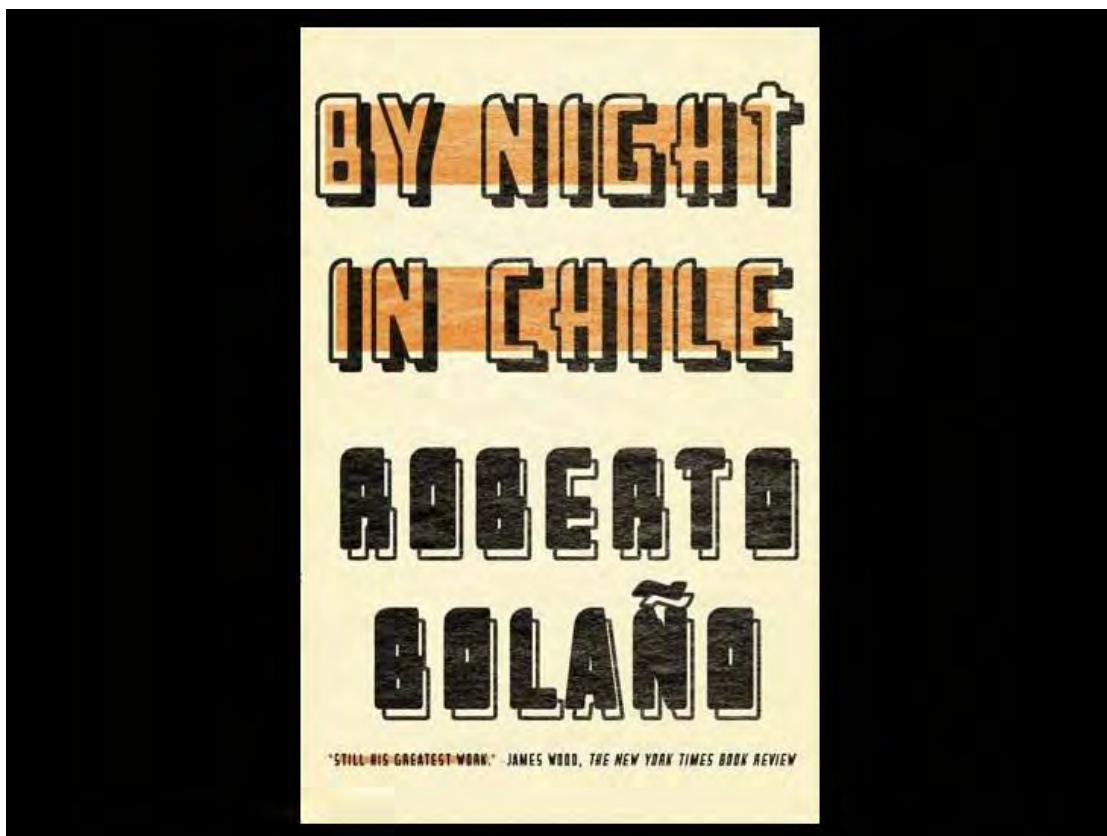


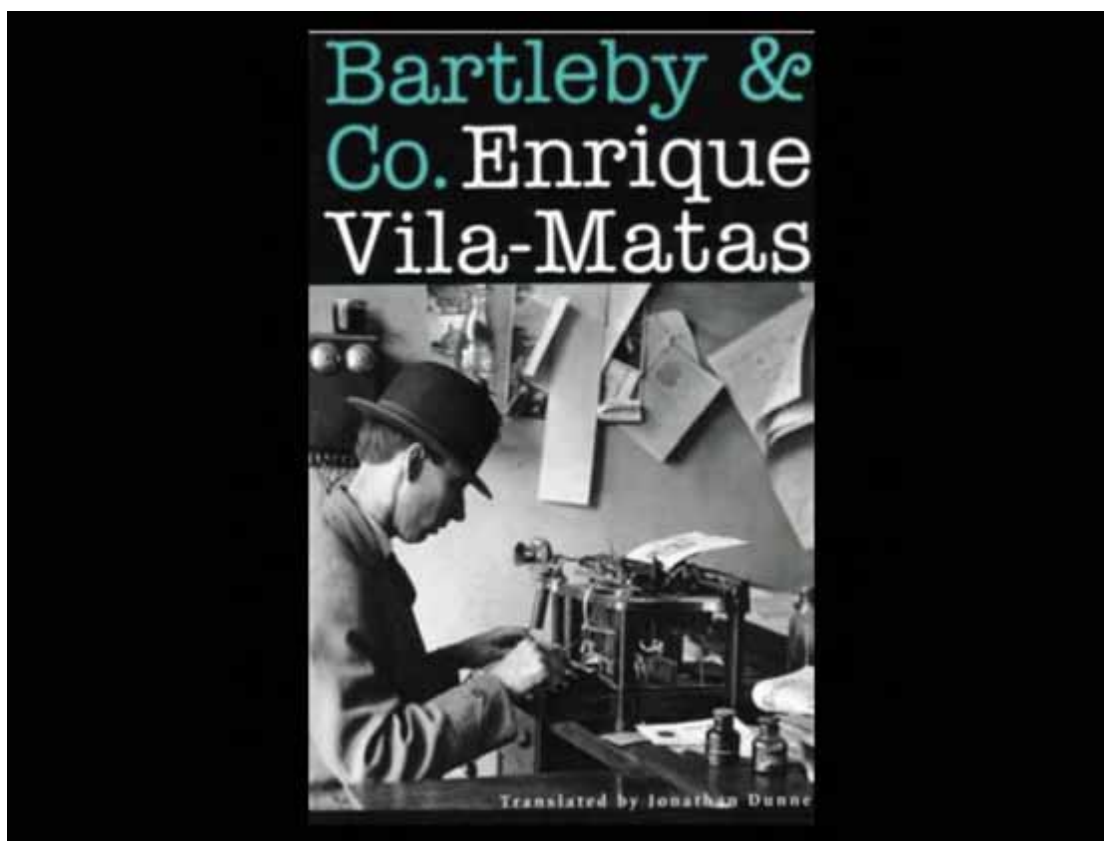


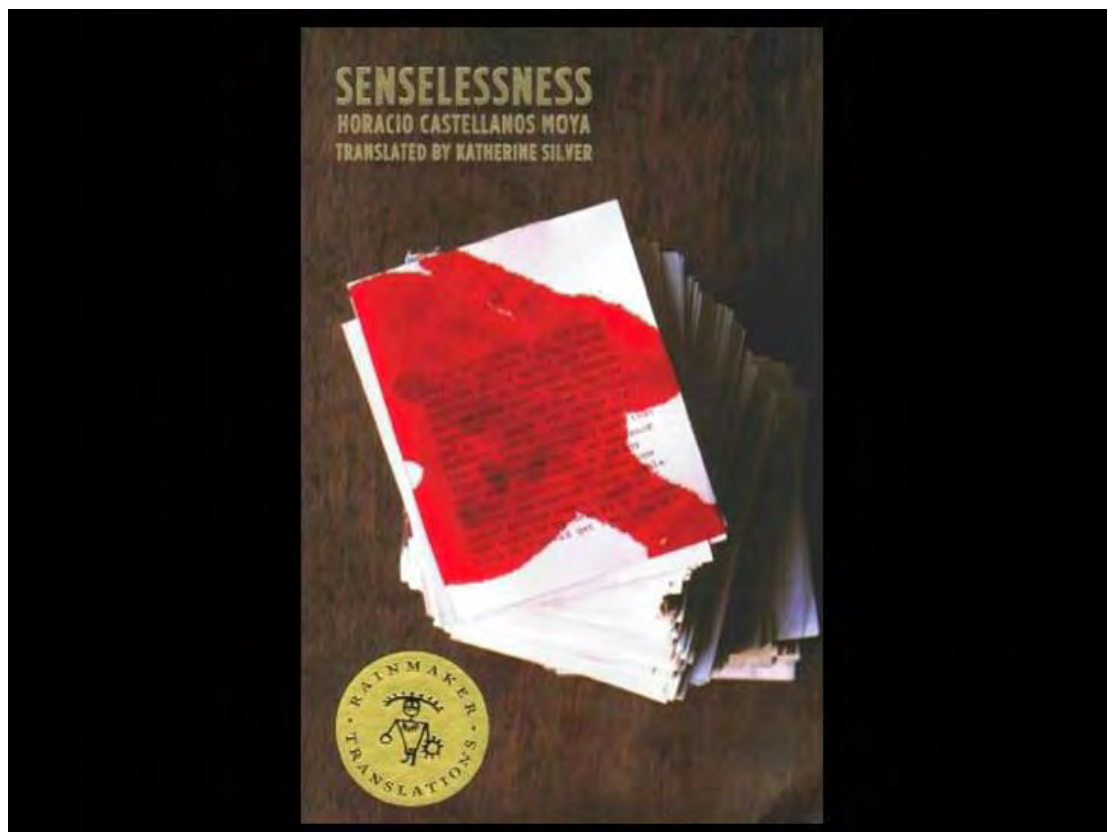
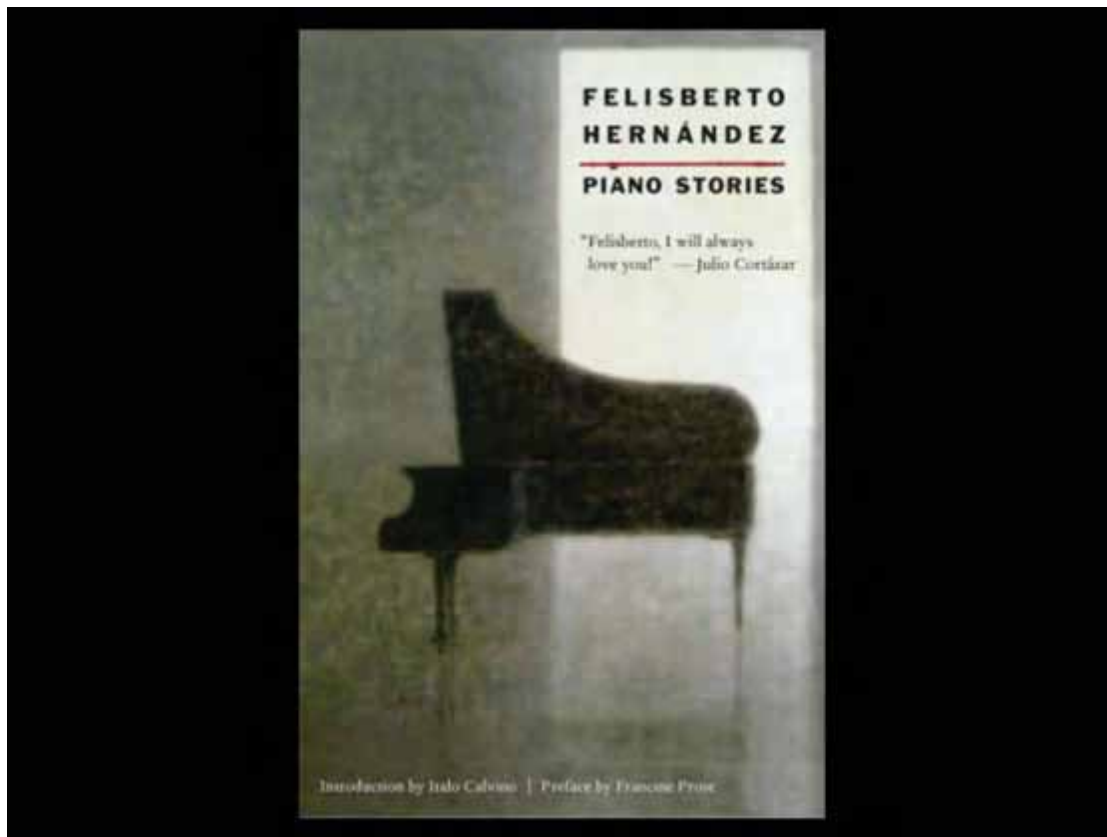


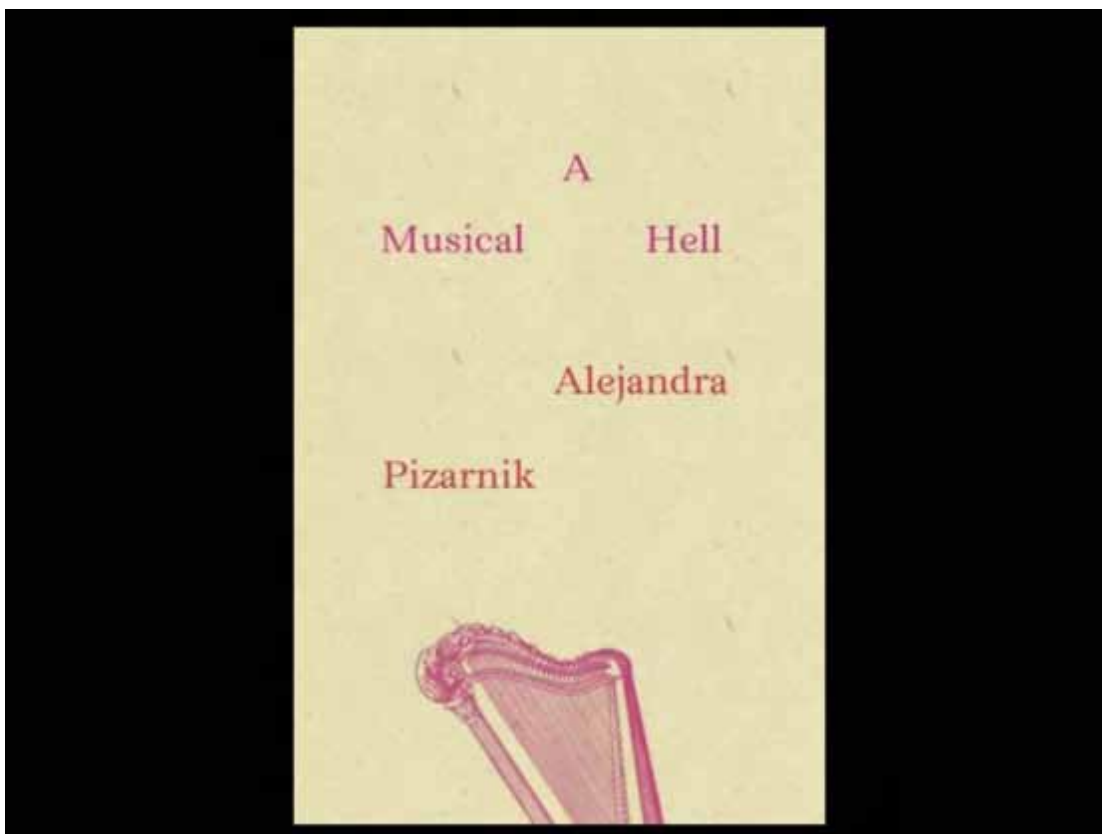
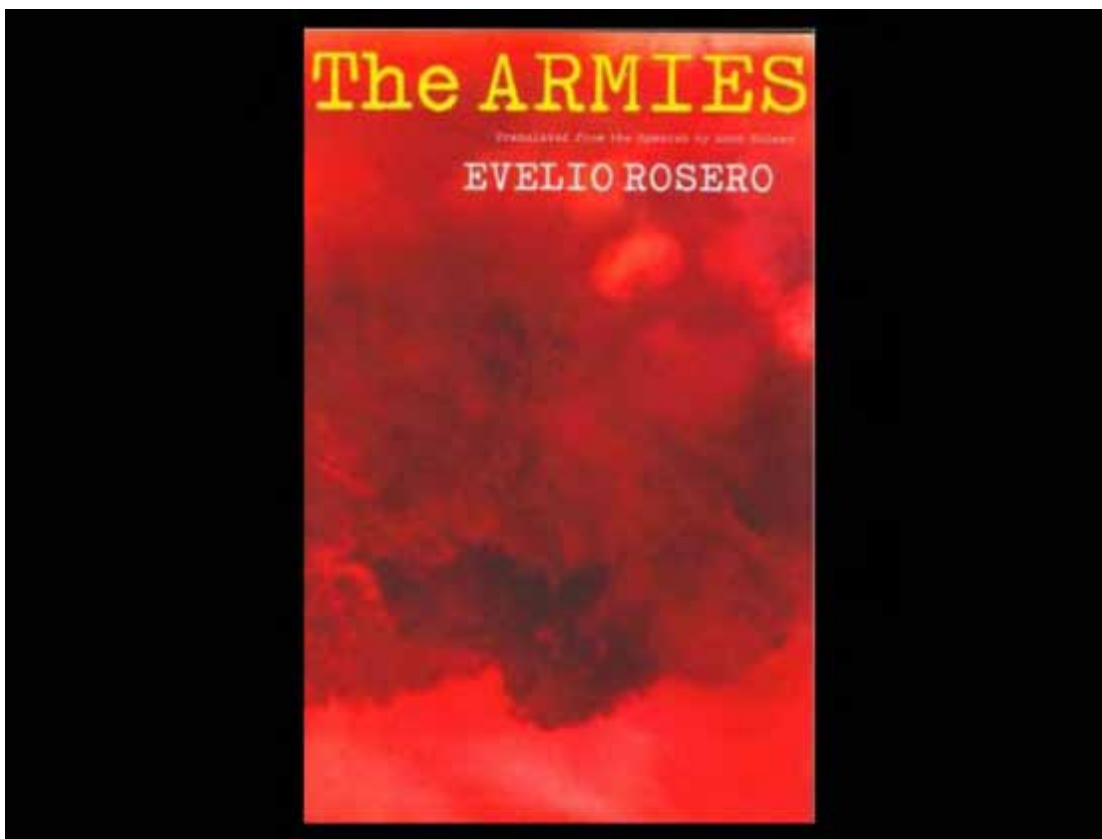


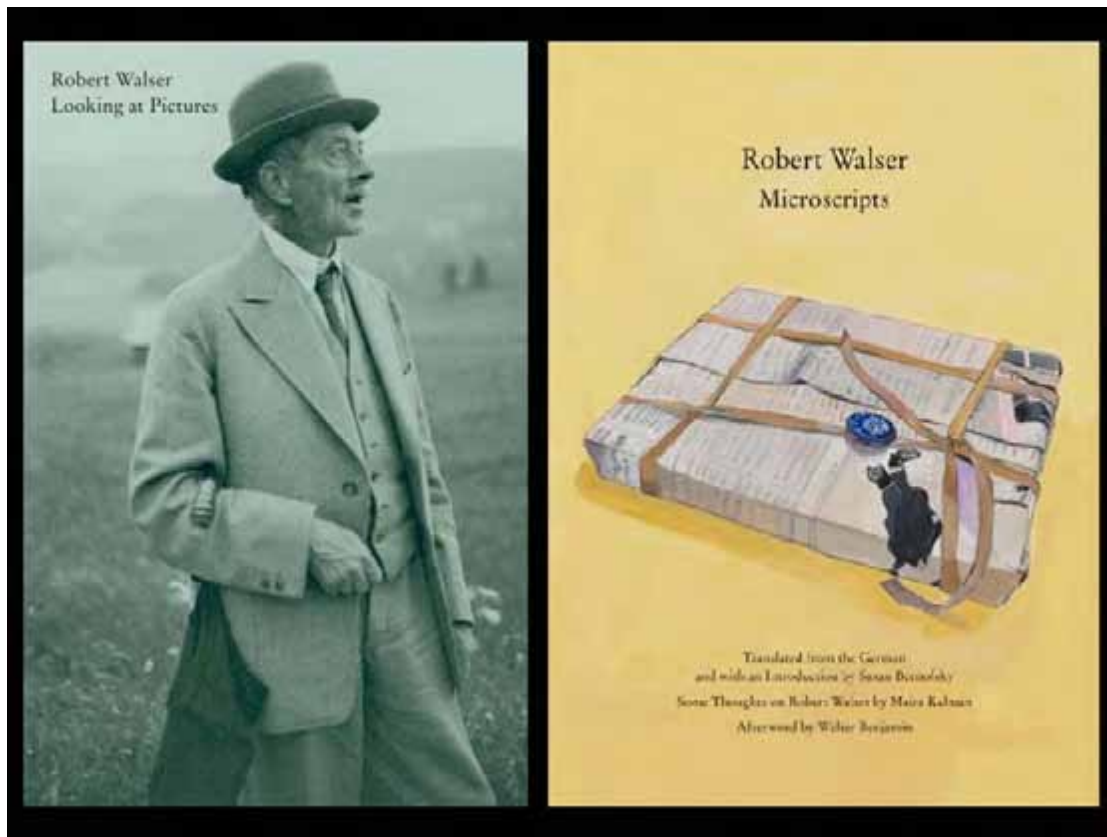


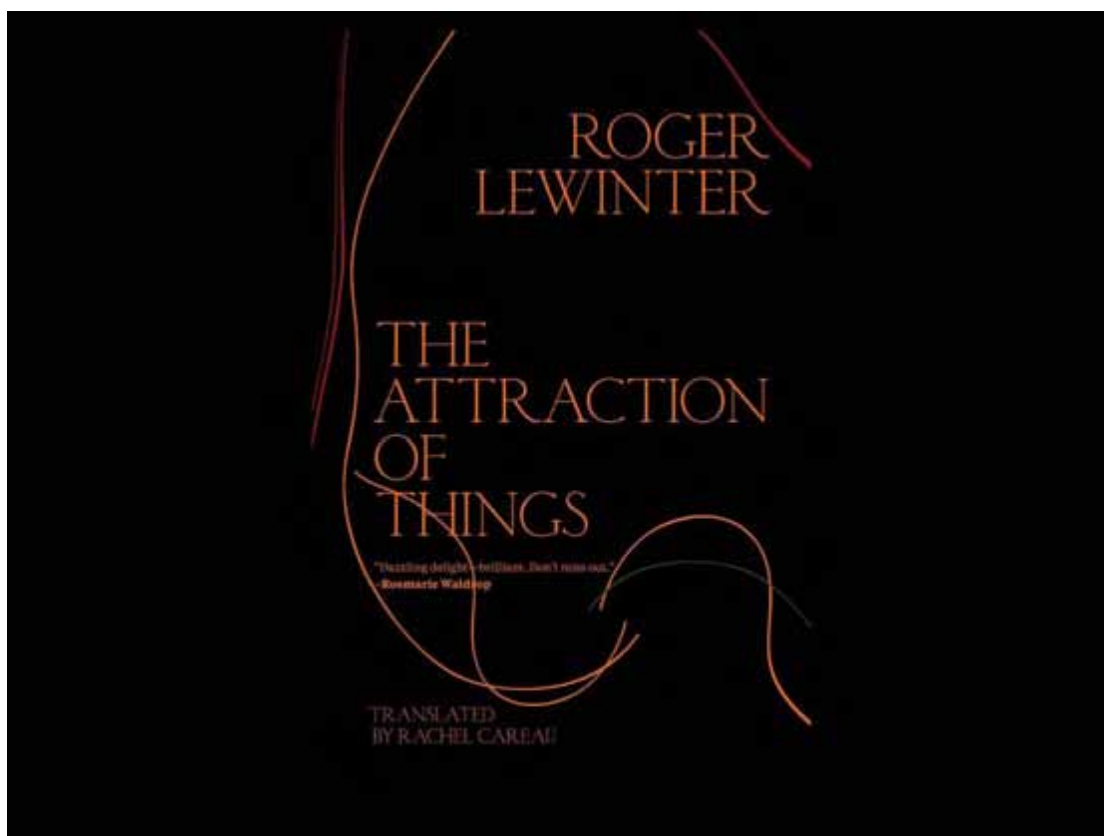
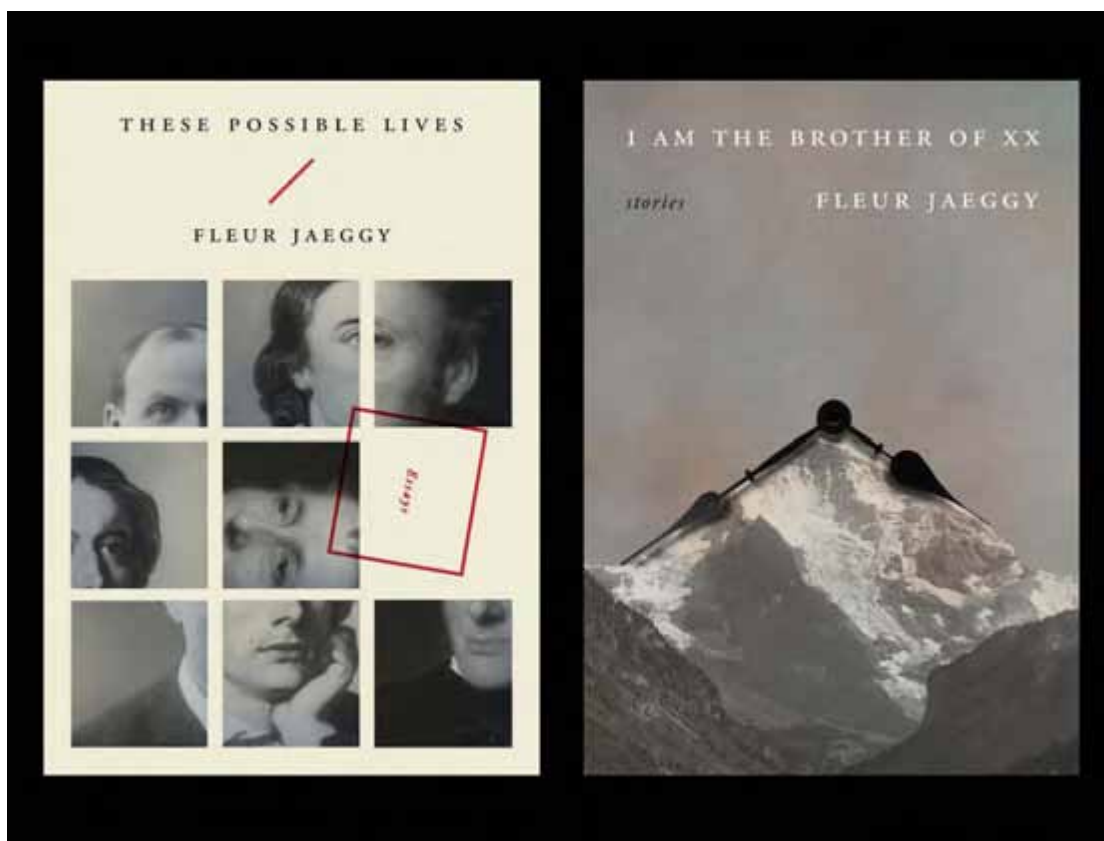


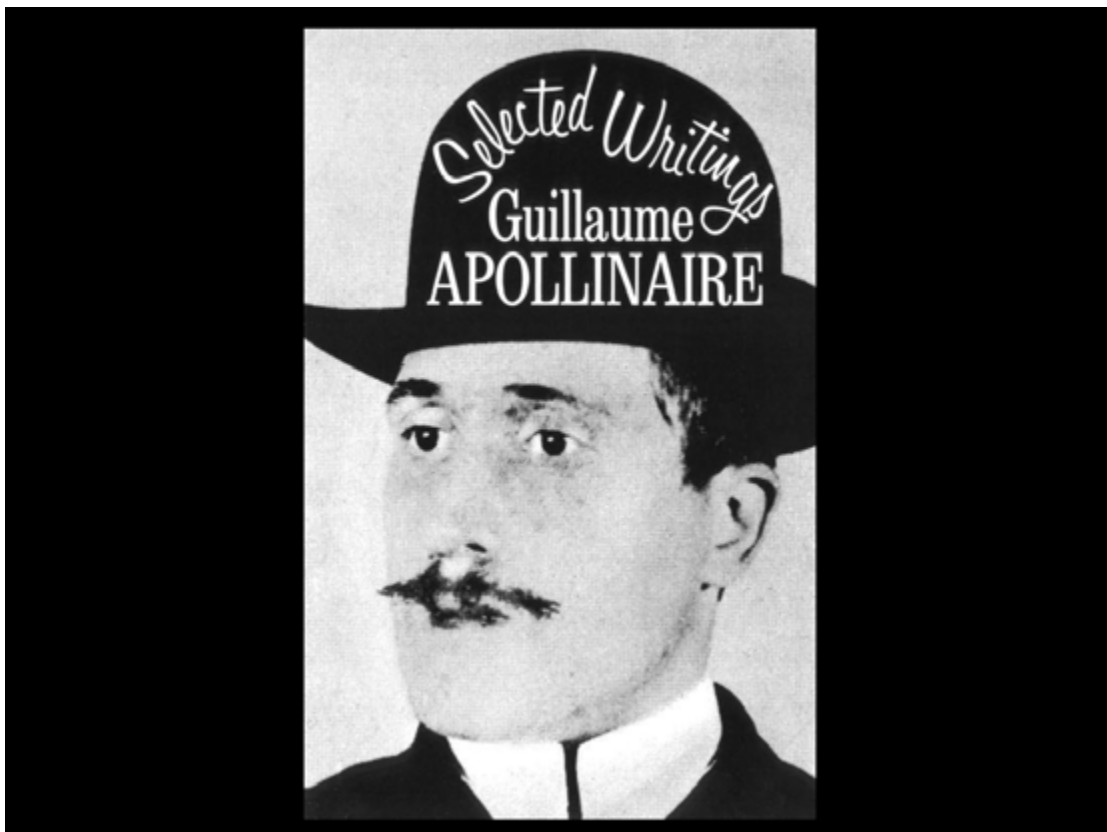
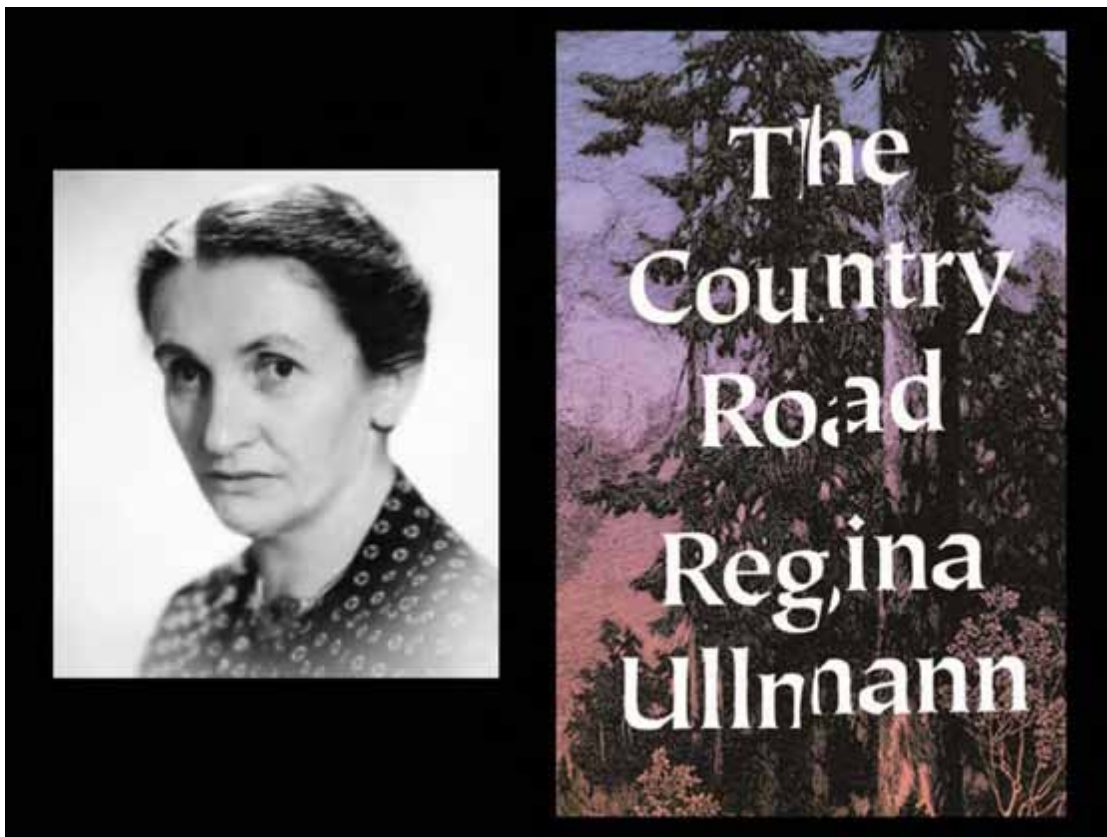


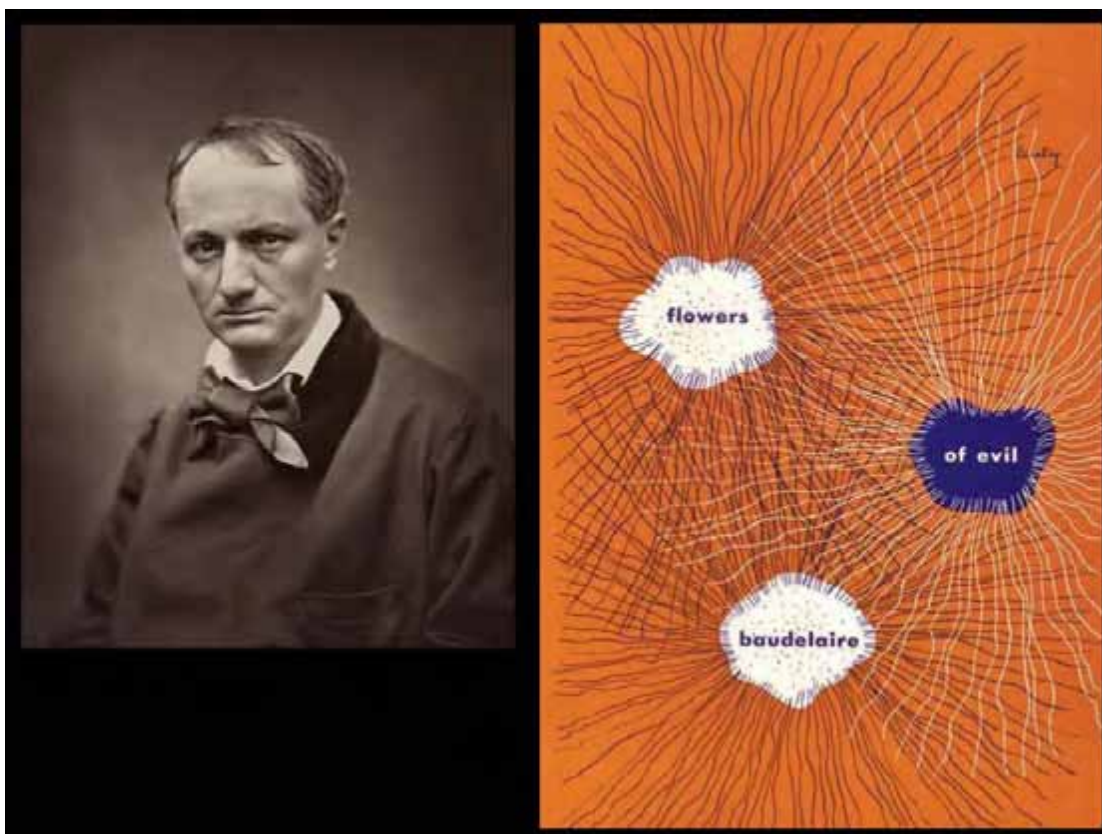
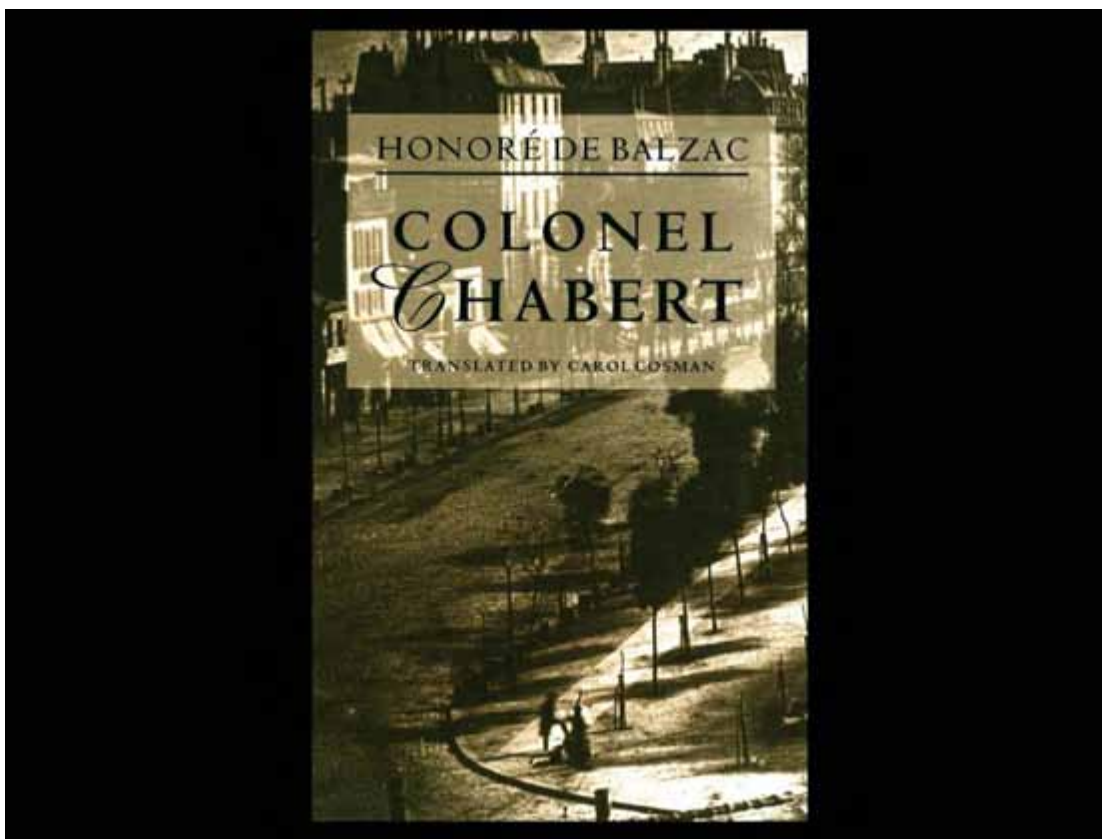


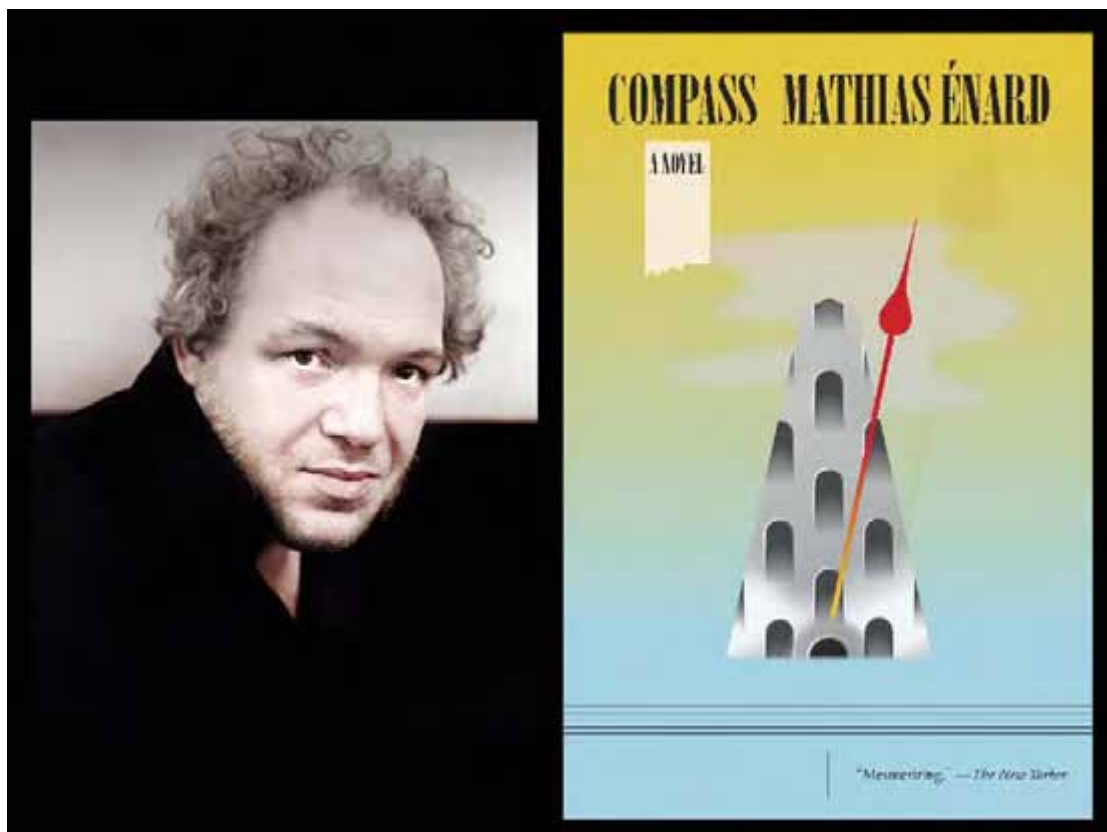
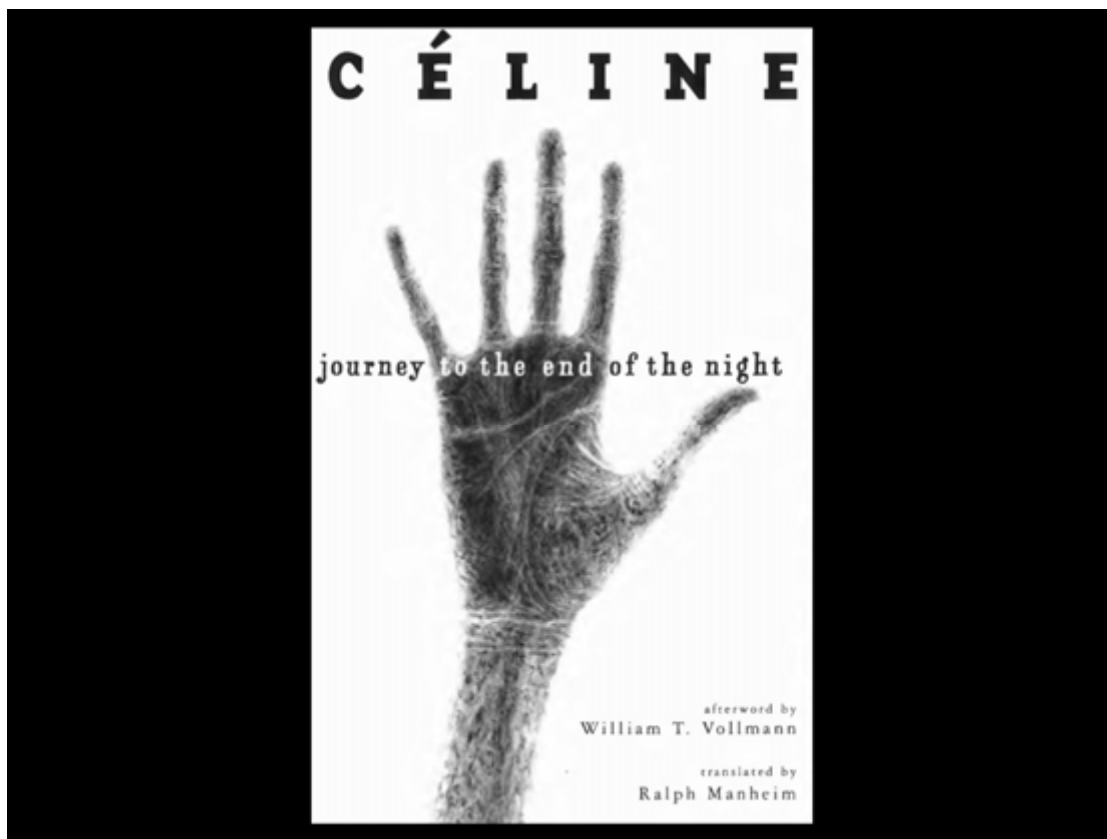


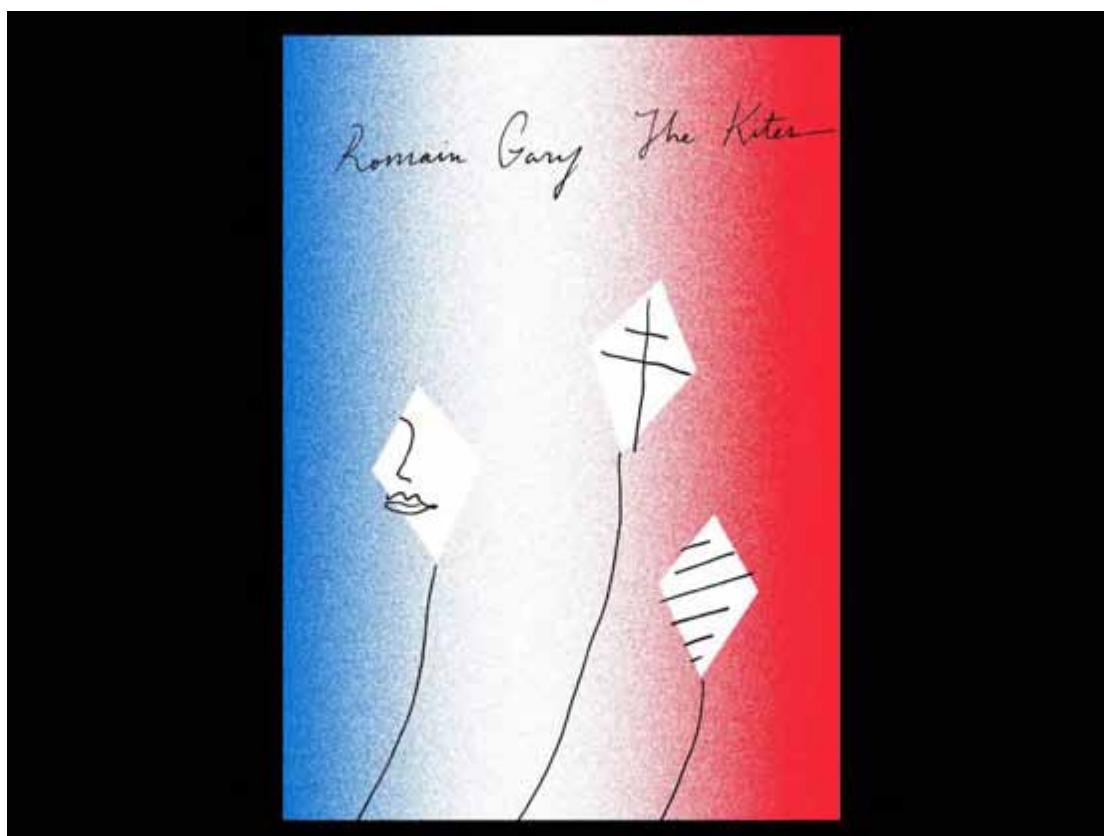
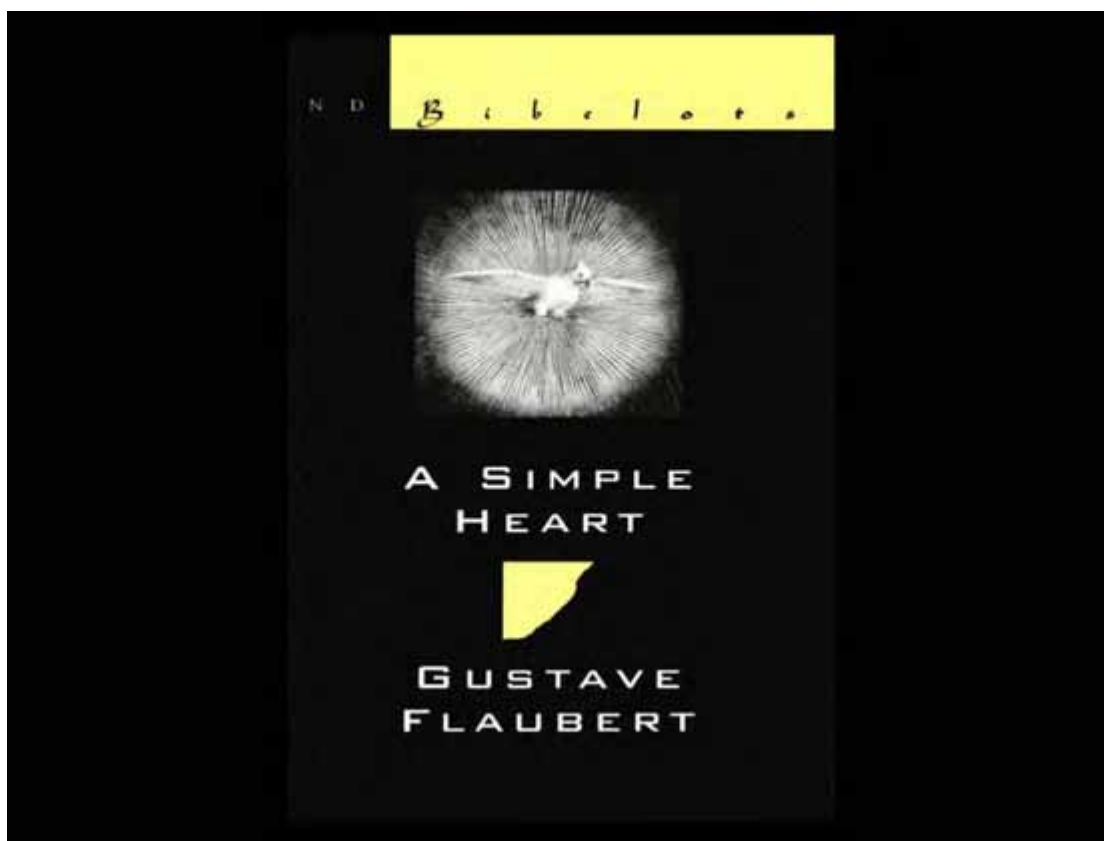


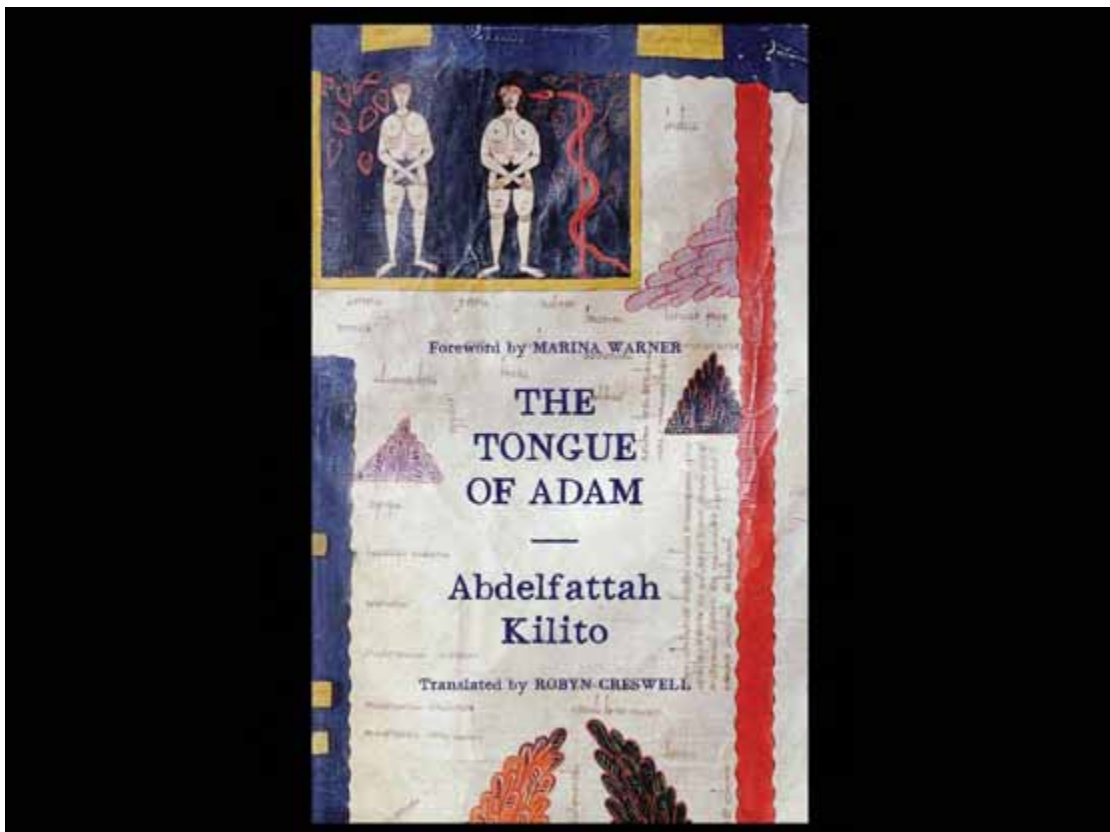
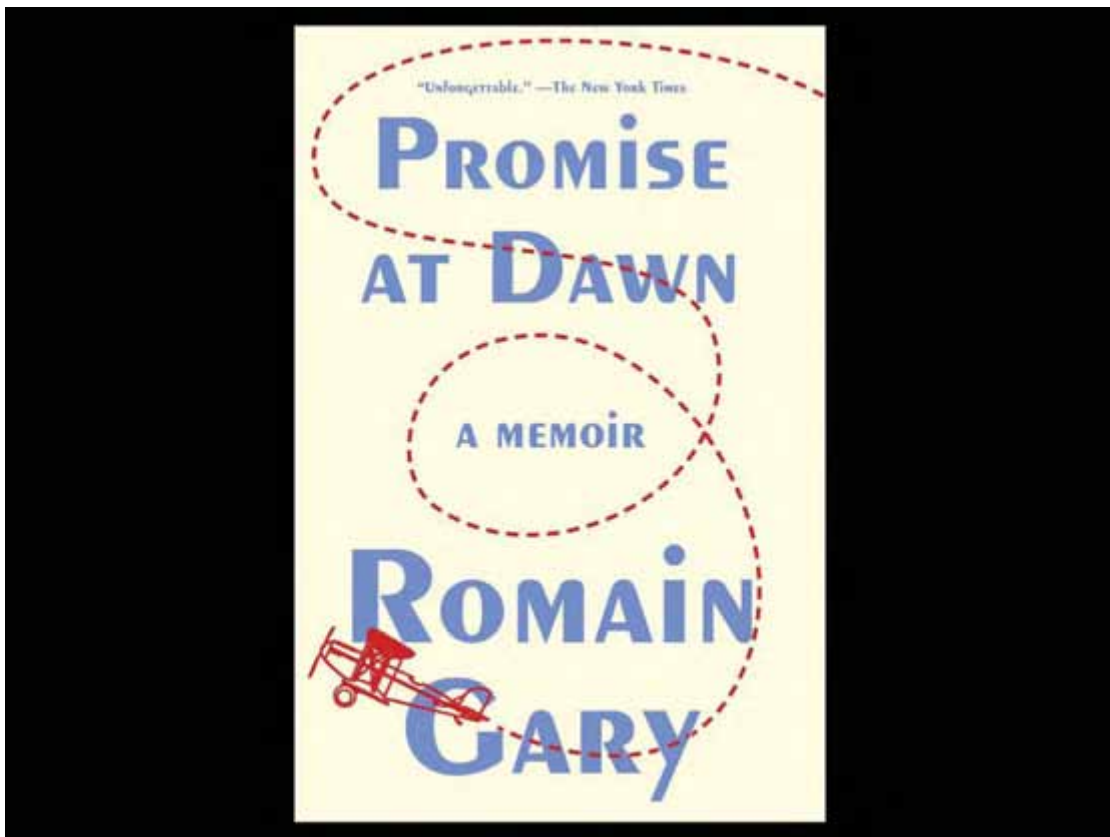


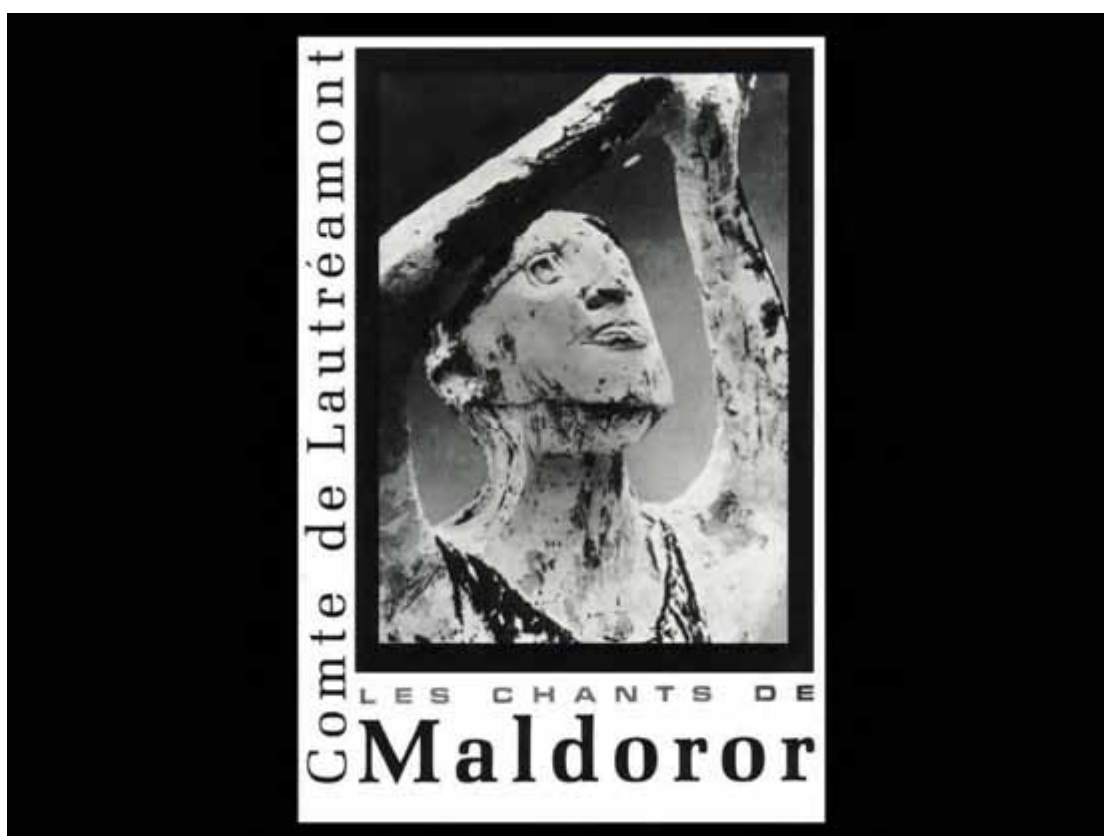
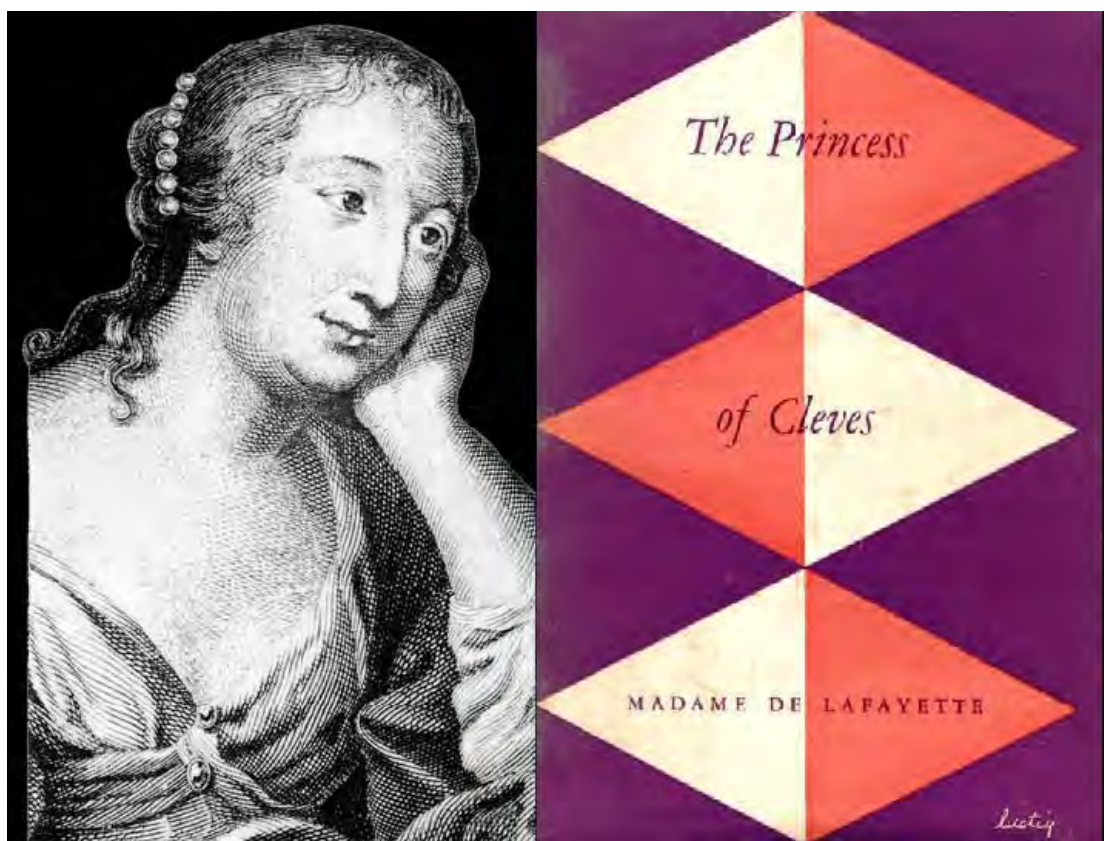


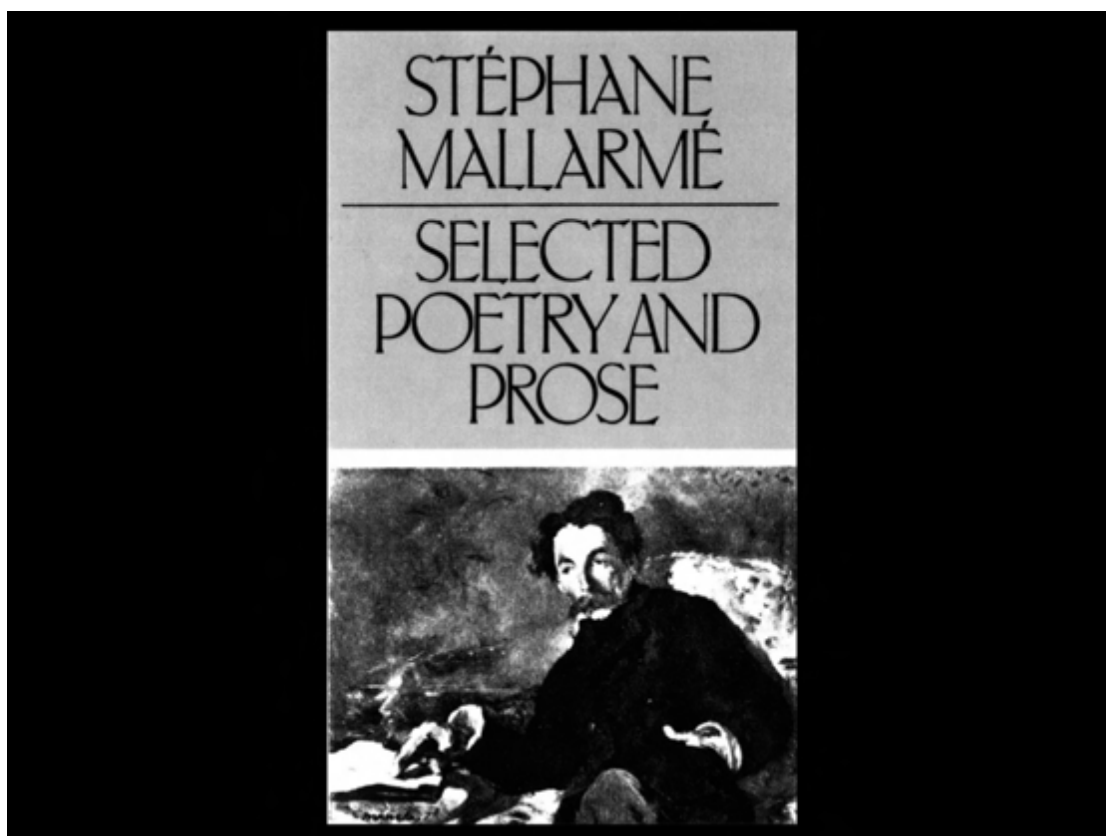
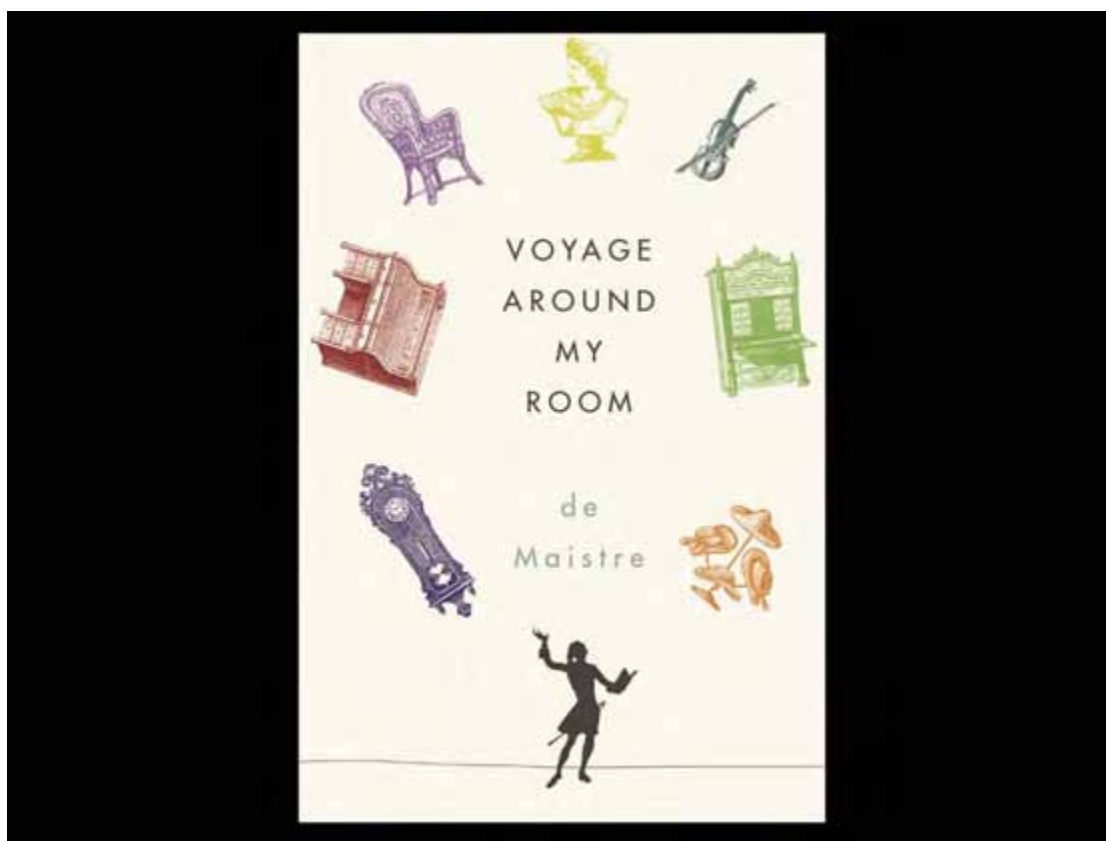


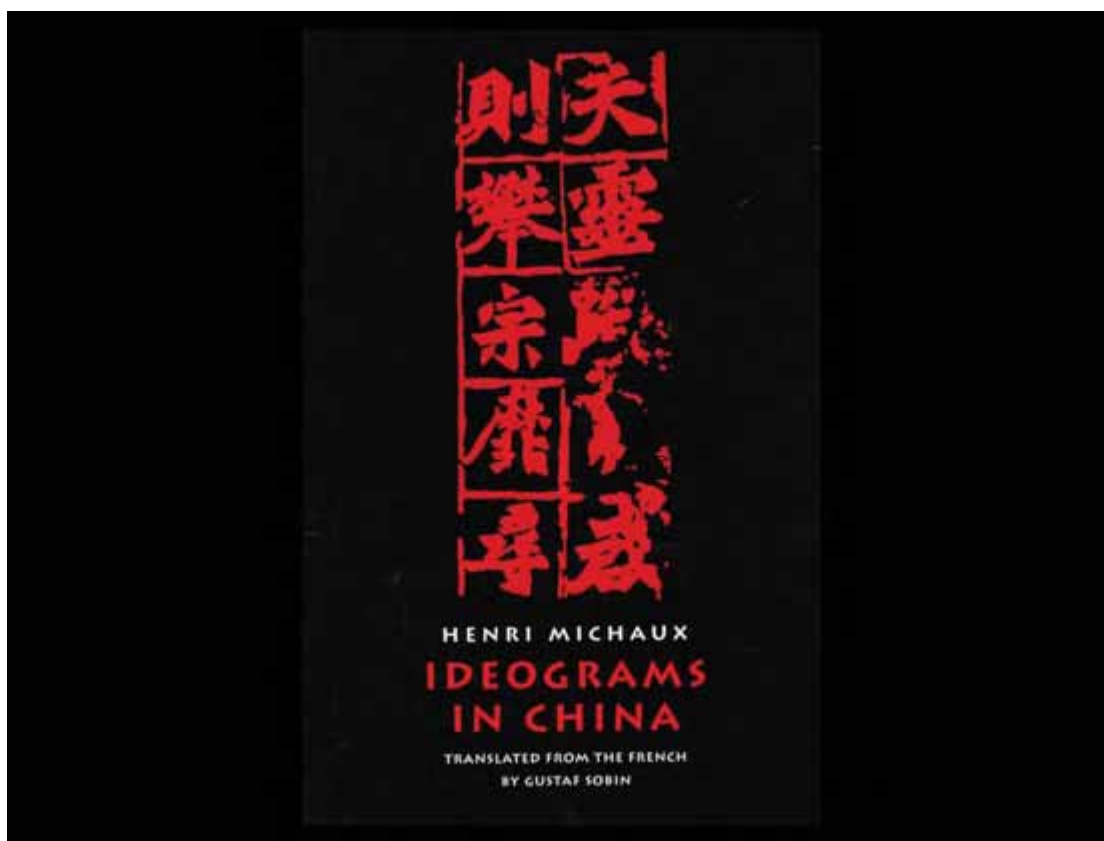


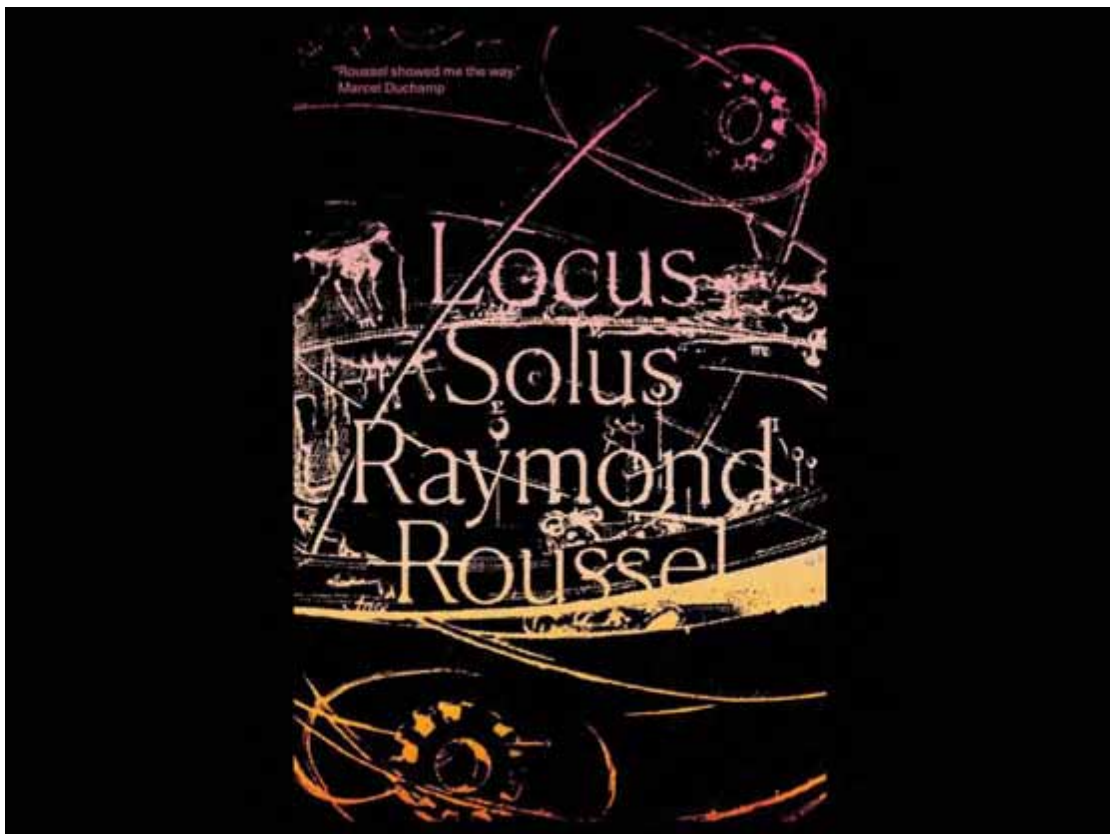
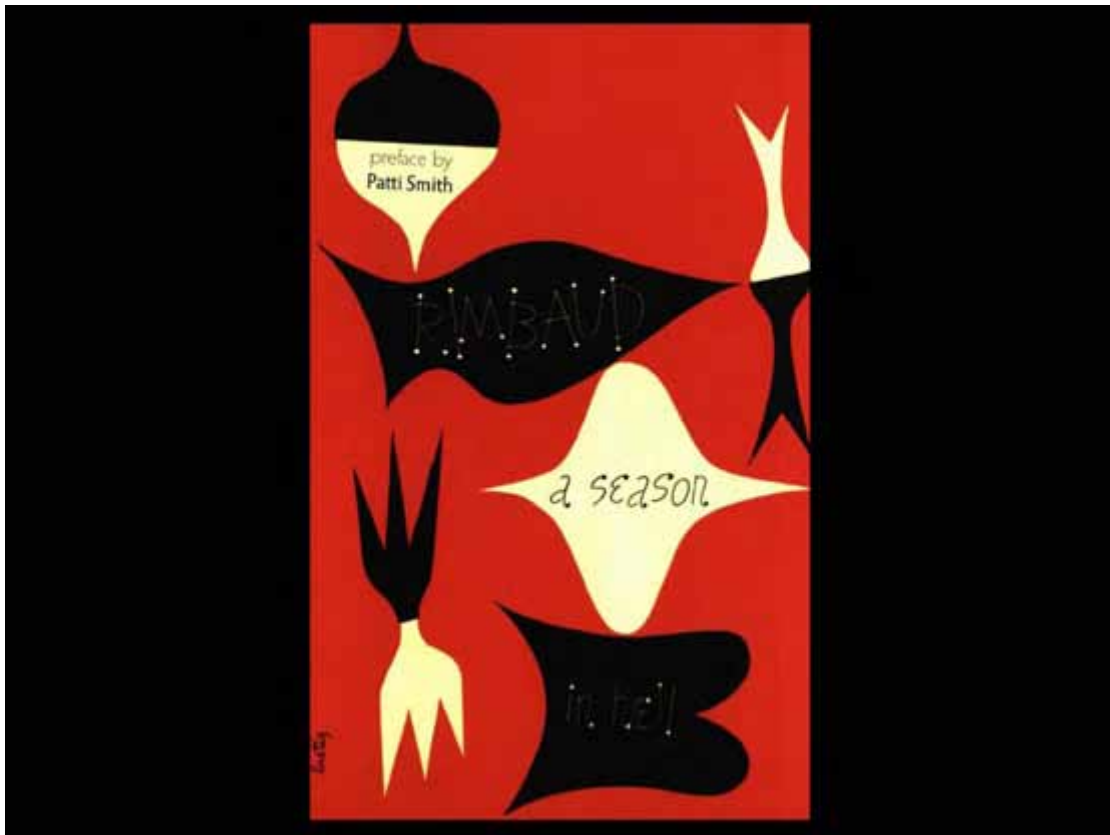


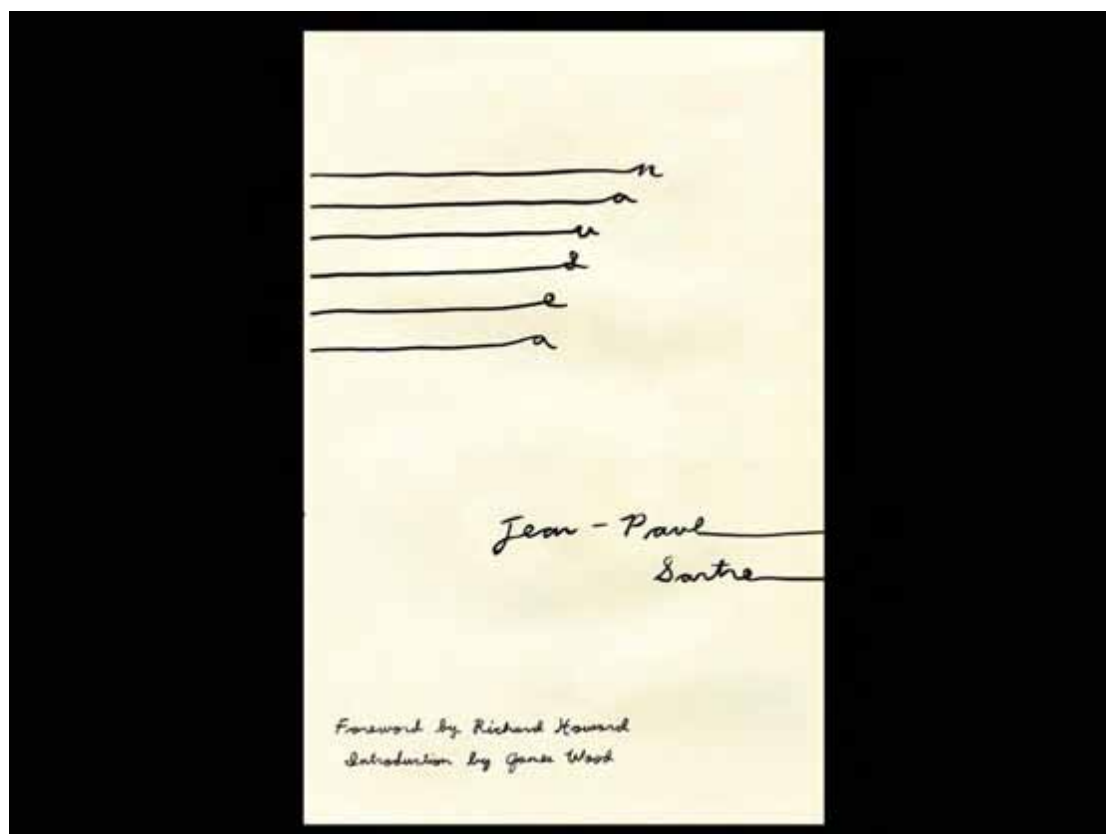
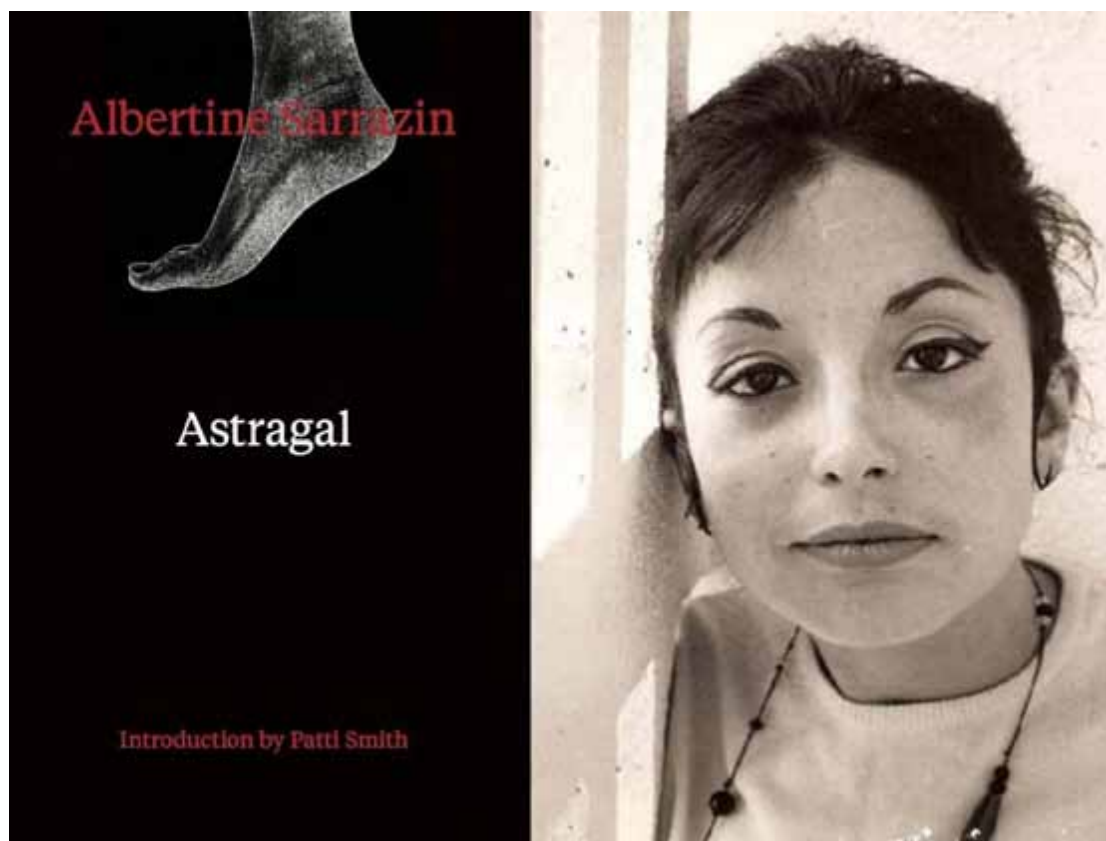












Conclusion

*Par Nicolas GARY,
directeur de la publication d'ActuaLitté
et partenaire des Assises de l'édition*

Les Assises de l'édition du Salon du livre de Genève : Se rencontrer. Échanger. Apprendre. Faire, peut-être mieux, ou différemment.

Après trois années, les Assises de l'édition que propose le Salon du livre de Genève sont inscrites durablement dans le paysage éditorial. La richesse des échanges, la diversité des formats proposés et plus encore, l'implication des professionnels sollicités ont permis à ce rendez-vous de devenir un moment unique.

Unique, à plusieurs titres. Tout d'abord, parce qu'au cours de ces trois dernières années, Genève fut l'unique salon francophone, à vocation internationale, à organiser pour les professions de la chaîne du livre, un pareil temps de rencontre. Deux journées entièrement consacrées aux échanges, une chance rare pour l'ensemble des acteurs de la francophonie.

Si les salons nationaux ne manquent pas, rares sont les places qui offrent une représentativité si complète des ressources éditoriales : la Tunisie parle avec le Québec, l'Amérique du Nord rencontre des éditeurs suisses romands, la Côte d'Ivoire échange avec des maisons françaises. Une telle émulation parvient à favoriser les mises en relations, et par conséquent, la dynamique qui s'instaure entre éditeurs, libraires, diffuseurs, responsables culturels – et leurs collaborations.

Car les Assises sont aussi un lieu privilégié pour entretenir les liens : en ouvrant une matinée où éditeurs romands, mais aussi québécois et africains ont pu rencontrer des libraires français et belges, l'événement offre une autre opportunité de toucher de nouveaux lecteurs. En créant de nouvelles passerelles d'un territoire à l'autre, c'est la circulation des livres au sein de l'espace francophone est qui en jeu.

Le Salon du livre de Genève joue ici pleinement son rôle dans ce volet professionnel : entraîner l'ensemble des professions dans une découverte mutuelle, et une meilleure compréhension des marchés, de l'offre comme de la demande.

Mais au-delà de cette effervescence et des coopérations qui en découlent, les Assises donnent l'occasion d'une prise de parole, par la confrontation des expériences. Les ateliers déployés depuis deux ans sont largement plébiscités pour ce qu'ils apportent d'enrichissement personnel, et collectif. Construits sur cet idiome connu du net – si tu ne sais pas, demande ; si tu sais, partage – ces ateliers stimulent l'inventivité. Car chacun s'enrichit de ce que l'autre peut lui raconter et lui apprendre.

Ayant porté avec audace et intelligence ces rencontres tournées vers les professionnels, les Assises sont plus qu'un rendez-vous : c'est un instant attendu par les acteurs du livre. Et prisé, au point que l'idée de les exporter au Québec ou en Belgique ait été évoquée. Leur qualité est reconnue, leur nécessité ne fait plus aucun doute.

Bien entendu, l'enthousiasme ne doit pas faire oublier qu'un événement ne vit qu'en évoluant avec les métiers, les usages et les enjeux. Il importe de faire preuve d'une vigilance constante pour que chaque rendez-vous offre une thématique en connexion immédiate avec les préoccupations des opérateurs.

À ce titre, les Assises disposent d'un capital sympathie non négligeable : ses participants s'y sont tellement impliqués qu'ils ne manquent jamais d'apporter des sujets réflexions. Preuve, s'il en fallait, de la confiance et de l'attention que tous y accordent.

Remerciements

Les 4^e Assises de l'édition ont bénéficié du soutien et de la confiance de partenaires de qualité, qui ont contribué au succès de ces dernières. La Fondation pour l'Écrit remercie ainsi :

- o la section Création culturelle de l'Office fédéral de la culture
- o la division Afrique Subsaharienne et Francophonie du Département fédéral des affaires étrangères
- o la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
- o l'Alliance internationale des éditeurs indépendants
- o l'Organisation internationale de la Francophonie
- o la Journée du Manuscrit francophone
- o ActuaLitté
- o l'AGEFI
- o Québec Édition
- o Canada FBM 2020
- o le Gouvernement du Québec
- o le Centre de traduction littéraire de Lausanne
- o le Collège de traducteurs Looren
- o Palexpo SA

La Fondation pour l'Écrit tient à remercier l'Office des Nations Unies à Genève, l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle et l'Union internationale des éditeurs pour leur implication et leur contribution essentielles à la réussite des Assises de l'édition.

La Fondation pour l'Écrit exprime sa reconnaissance à Henri Mojon et aux Éditions du Net pour la publication de ces Actes effectuée à titre gracieux. Ces Actes n'auraient pas pu être réalisés sans le travail précis et minutieux de retranscription de Noémi Schaub et Guy Chevalley.

Un remerciement particulier à Nicolas Gary, directeur de la publication d'ActuaLitté, pour le travail de programmation, recherche et coordination, ainsi que pour la couverture sans failles du volet professionnel, et à Célia Rohrer, membre de l'équipe d'organisation pour son aide indispensable et son grand professionnalisme.

Table des matières

Introduction.....	7
-------------------	---

La Fondation pour l'Écrit

PREMIÈRE PARTIE

Synthèses

Les Assises du livre en Afrique : « L'édition en Afrique en 2018 : évolutions, défis et perspectives »..	15
--	----

Assises de l'édition suisse et francophone : « Naître, durer, grandir dans les univers du livre : concentration mutualisation des ressources et partages des savoirs » ..	17
--	----

DEUXIÈME PARTIE : MERCREDI 25 AVRIL 2018

Les Assises du livre en Afrique :

« L'édition en Afrique en 2018 : évolutions, défis et perspectives »

Journée animée par Pascal SCHOUWEY

Compte rendu.....	21
-------------------	----

Présentations	33
---------------------	----

Cartographie des politiques publiques du livre en Afrique.....	33
--	----

Emma Shercliff, directrice des ventes et des droits de Cassava Republic Press.....	48
--	----

Allocutions	55
-------------------	----

Discours d'ouverture des débats de l'après-midi des Assises du livre en Afrique, Henri Mojon, président des Éditions du Net et fondateur de La Journée du Manuscrit Francophone	55
--	----

Discours de Michael Møller, directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève.....	58
---	----

Hacène Mendjour, sous-directeur des bibliothèques et de la promotion de la lecture publique, Sous-direction des bibliothèques et de la promotion de la lecture publique, Direction du livre et de la lecture, Ministère de la Culture, Algérie	61
--	----

Nizar Ben Saad, directeur général, Direction générale du livre, Ministère des Affaires culturelles, Tunisie.....	67
---	----

Ibrahima Lô, directeur général, Direction générale du livre et de la lecture, Ministère de la Culture, Sénégal	71
S.E.M. Maurice Kouakou Bandaman, Ministre de la Culture et de la Francophonie, Côte d'Ivoire.....	74
Margaret Jose Ngo Nolga, sous-directrice de l'économie du livre, Ministère des Arts et de la Culture, Cameroun	78
Sylvie Ntsame, fondatrice et présidente des éditions Ntsame et présidente de l'Alliance des éditeurs de l'Afrique Centrale.....	80
Projets innovants.....	87
La liseuse Adiflor, par Laurent Catach, consultant en édition numérique et membre d'Adiflor.....	88
YouScribe, la bibliothèque numérique, par Juan Pirlot de Corbion, président directeur général de YouScribe	94
Un projet d'impression à la demande de l'Association nationale des éditeurs de livres du Québec (ANEL), par Gilles Herman, directeur des éditions du Septentrion et membre du Comité numérique, technologie et innovation de l'ANEL.....	100
Wespr, la plateforme d'édition collaborative, par Oliver Sarrouy, cofondateur de Wespr et maître de conférences à l'Université Rennes 2	104
Atelier : « Construire une cartographie des politiques publiques du livre en Afrique subsaharienne/Madagascar : un travail de longue haleine... contribuant au maintien et à la vitalité de la bibliodiversité »	109

Propos recueillis par Laurence HUGUES

TROISIÈME PARTIE : JEUDI 26 AVRIL 2018

Assises de l'édition suisse et francophone :

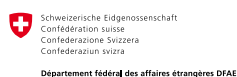
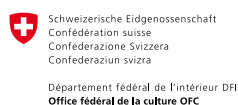
« Naître, durer, grandir dans les univers du livre : concentration mutualisation des
ressources et partages des savoirs »

Compte rendu des ateliers de la matinée	119
Atelier 1. Quand l'union fait la force : Mutualisation des ressources entre éditeurs	119
Un atelier animé par Nicolas GARY Propos recueillis par Noémi SCHAUB	
Atelier 2. Bibliothèques : Accès, partage et diffusion des savoirs.....	124
Un atelier animé par Francesco PISANO Propos recueillis par Francesco PISANO et Delphine HAYIM	

Présentation par Christopher Platt, Chief Branch Library Officer de la New York Public Library (NYPL).....	133
Présentation par Michel Gorin, bibliothécaire, formateur et maître d'enseignement à la Haute École spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).....	136
Présentation par Julia Cutruzzolà, directrice de À tous les livres et présidente d'Interbiblio, Bibliothèques interculturelles de Suisse	143
Compte rendu de l'après-midi.....	147
	Une journée animée par Elsa FLORET Propos recueillis par Noémi SCHAUB
Discours d'ouverture par Denis Mollat, président directeur général de la Librairie Mollat.....	155
Présentation par Barbara Epler, Présidente de New Directions Publishing.....	161
Conclusion	193
	Par Nicolas GARY
Remerciements.....	195

C'est en 2015 que la Fondation pour l'Écrit du Salon du livre de Genève a créé les Assises de l'édition, volet professionnel organisé en parallèle de la manifestation publique. Lieu d'échanges concrets, ces journées ont pour objectif de saisir les enjeux contemporains auxquels font face les représentants des métiers du livre et de l'édition, ceci dans le but de proposer des pistes de réflexion nouvelles et faciliter le partage d'expériences et de savoirs. Ces journées ont réussi à réunir chaque année quelques 300 professionnels de l'édition suisse, francophone et internationale.

Les 4^e Assises de l'édition ont eu lieu les 25, 26 et 27 avril 2018 au Centre de congrès de Palexpo. Durant ces trois jours de dialogue et de rencontres, face-à-face, tables rondes, interventions individuelles, ateliers participatifs et moments informels ont été proposés autour de sujets situés au coeur des préoccupations et problématiques des professionnels. Entre évaluation, analyse, comparaison et autocritique, éditeurs, libraires, diffuseurs, auteurs, journalistes, médiateurs experts et dirigeants politiques ont ainsi exprimé et confronté leurs points de vue à l'occasion de ce rendez-vous unique en constante évolution.



Salon
du livre
Genève

Fondation
pour
l'Écrit

LES ÉDITIONS
DU NET



www.leseditionsdunet.com